

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DU NORD**

**Numéro**

**2020 - 40**

**Décembre**

**SOMMAIRE**

<b>Conseil départemental Réunion du 16 novembre 2020</b>		Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux (FDPTA)	53
L'engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance	5		
Délibération cadre relative à la feuille de route pour la protection de l'enfant dans le Département du Nord	7	Convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord relative à l'achat de masques	68
Fondation du Nord : Renouvellement de l'engagement du Département du Nord avec la fondation FACE pour la période 2021-2023	24	Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)	72
Attribution d'une subvention exceptionnelle, au titre du Fonds Départemental d'Intervention (FDI), pour le Département des Alpes Maritimes suite aux crues du 2 octobre 2020	26	Marché de partenariat portant sur la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site Forum - parcelle de valorisation foncière - déclassement de l'ensemble du site Forum, situé à l'angle de la rue Gustave Delory et de l'Avenue Charles Saint Venant à Lille en vue de cession pour partie	96
Décision modificative n° 1, exercice budgétaire 2020	28		
Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2020 du budget annexe du Laboratoire départemental	34	Marché de partenariat portant sur la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site Forum : Prise en compte des conséquences du retard lié à la date de délivrance des autorisations administratives, à la crise sanitaire et à la découverte d'amiante non identifiée	99
Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)	36		

Aide au logement pour le maintien au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Evolution du Règlement Départemental « J'amén'âge 59 »	102	Mise en place d'un nouveau partenariat avec l'association « A la rencontre de nos fermes » pour la poursuite des opérations de soutien aux producteurs locaux en difficulté et d'aide alimentaire	142
Convention pluriannuelle Conseil départemental/CNSA/MDPH 2021-2024	104	Dispositif de soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement et de développement des territoires - volet « relance » du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVVB)	144
Renouvellement des conventions avec 12 établissements belges pour l'accueil enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance portant sur la période 2021-2023	106		
Aide à la Réussite du Collégien	109		
Logements de fonction dans les collèges - fixation des prestations accessoires	119		
Rattachement de la commune de Don au secteur du collège Léon Blum à Wavrin	121		
Lutte contre l'exclusion numérique des collégiens - Subvention exceptionnelle pour les EPLE situés en quartiers Politique de la Ville pour l'achat de matériels numériques et de formations	123		
Nouveau barème portant redevance d'occupation du domaine public départemental	128		
Marquage des routes départementales : évaluation de la politique volontariste mise en place pour la période 2018-2020 à destination des Communes de moins de 10 000 habitants, reconduction et ajustement du dispositif ; évolution de la politique de marquage du Département	138		
Bilan de la Trajectoire Voirie 2016-2020	140		

**DECISIONS**  
**Conseil départemental**  
**du 16 novembre 2020**



0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-298002-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le 26 novembre 2020

Notifié le 25 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER.

**OBJET** : L'engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Vu le rapport DGASOL/2020/115

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la stratégie du Département du Nord en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document ou acte en lien avec la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h15.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BREDA et VANPEENE ainsi que par Messieurs BRICOUT, CABAYE et GADAUT.

Mesdames FILLEUL et ZAWIEJA-DENIZON ainsi que Monsieur KANNER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur GODEFROY, Monsieur LEFEBVRE et Madame LECHNER.

Vote intervenu à 16h30.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	15
Absent sans procuration :	0
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	82 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	30 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, Madame MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	52
Majorité des suffrages exprimés :	27
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

0.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-298025-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le 26 novembre 2020

Notifié le 25 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER.

**OBJET** : Délibération cadre relative à la feuille de route pour la protection de l'enfant dans le Département du Nord

Vu le rapport DGASOL/2020/157

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,  
Vu l'amendement ci-annexé

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la feuille de route pour la protection de l'enfant du Département du Nord dans le cadre de sa stratégie en faveur de la politique de prévention et de la protection de l'enfant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à négocier et signer une convention avec la Banque des Territoires pour le financement de l'action N°78 « Soutenir les projets de rénovation des lieux d'accueil des enfants confiés à l'ASE, en partenariat avec la banque des territoires », en s'inspirant du projet ci-joint, ainsi que tout document ou acte en lien avec la feuille de route pour la protection de l'enfant dans le Département du Nord.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h15.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BREDA et VANPEENE ainsi que par Messieurs BRICOUT, CABAYE et GADAUT.

Mesdames FILLEUL et ZAWIEJA-DENIZON ainsi que Monsieur KANNER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur GODEFROY, Monsieur LEFEBVRE et Madame LECHNER.

Vote intervenu à 16h30.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	15
Absent sans procuration :	0
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	82 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	30 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, Madame MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	52
Majorité des suffrages exprimés :	27
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**REUNION DU 16 NOVEMBRE 2020**

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DGASOL/2020/157**  
**(Dossier 0.2)**

**OBJET : Délibération cadre relative à la feuille de route pour la protection de l'enfant dans le Département du Nord**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'action N°78 « Soutenir les projets de rénovation des lieux d'accueil des enfants confiés à l'ASE, en partenariat avec la banque des territoires » nécessite l'élaboration d'une convention. Celle-ci précise les modalités financières convenues entre la Banque des Territoires et le CD59 pour la prise en charge de la réalisation d'un schéma directeur immobilier des lieux d'accueil des enfants confiés à l'ASE.

Cette convention sera finalisée une fois le prestataire sélectionné (1<sup>er</sup> trimestre 2021). L'annexe 1 sera jointe à la convention lorsque le prestataire retenu sera désigné et au plus tard le jour de la signature de celle-ci.

**DISPOSITIF**

En conséquence, il convient de modifier comme suit le 2<sup>e</sup> alinéa des propositions de décisions :

- de m'autoriser à négocier et signer une convention avec la Banque des Territoires pour le financement de l'action N°78 « *Soutenir les projets de rénovation des lieux d'accueil des enfants confiés à l'ASE, en partenariat avec la banque des territoires* », en s'inspirant du projet ci-joint, ainsi que tout document ou acte en lien avec la feuille de route pour la protection de l'enfant dans le Département du Nord.

	Opération	Enveloppe	Disponible	Engagé	Proposé dans le rapport	Dispo après délib
Dépense	33003OP021	33003E01	6 000 000	0	1 000 000	5 000 000
Recette	33003OP021	33003E08	500 000	0	500 000	0

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

---

**CONVENTION DE CO-FINANCEMENT DE L'ETUDE RELATIVE A LA  
REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER POUR LES  
STRUCTURES D'HEBERGEMENT DES MINEURS DU DEPARTEMENT DU NORD**

**Entre :**

La **Caisse des dépôts et consignations**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Olivier Camau en sa qualité de Directeur Régional, dûment habilité à l'effet des présentes, en vertu d'un arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général en date du 8 septembre 2020 ,

Ci-après indifféremment dénommée la « CDC » ou la « Caisse des Dépôts »,

**et :**

Le **Conseil Départemental du Nord** ayant son siège 51 rue Gustave Delory – 59047 Lille Cedex, représenté par son Président Jean-René Lecerf, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en date du ... 2020,

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

Ci-après désignées ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

**IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

L'Etat déploie une stratégie nationale inédite de prévention et de protection de l'enfance basée sur un contrat d'engagement mutuel entre l'Etat et 30 départements sur la période 2020-2022. L'objectif est de faire en sorte que le système de protection de l'enfance soit en capacité de mieux prévenir les risques et les difficultés à la fois en amont, en aval et à chaque étape du parcours de protection de l'enfant.

En lien avec cette stratégie nationale, le Département du Nord a défini une feuille de route pour la protection de l'enfant. Une des actions de cette feuille route vise à renforcer la mobilisation du Département pour le soutien à l'investissement dans les établissements accueillant des enfants confiés à l'ASE

Le Département du Nord souhaite en effet soutenir une conception des établissements de demain en termes de sécurité, de qualité de prise en charge, de modulations des accueils et d'évolution des besoins. Il s'agit de poursuivre la mise aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de permettre l'adaptation et le confort sanitaire des espaces de vie. Les projets soutenus doivent également être architecturalement durables et économes, pour permettre une maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment les coûts énergétiques, tout en veillant à ce que les structures soient évolutives et adaptables dans leurs usages.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, mieux répondre à leurs besoins.

Via la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts intervient en qualité de prêteur et d'investisseur avisé et de long terme dans les domaines d'utilité collective insuffisamment pris en compte par le secteur privé afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats publics-privés.

La Banque des Territoires, dans le cadre de son action en faveur de territoires plus inclusifs et de son soutien à la relance, souhaite accompagner la politique de protection de l'enfance sous l'angle « amélioration et développement des structures d'accueil ». Cette démarche s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 et de contractualisation entre l'Etat et les départements, qui traduit les engagements pris dans le cadre du plan de protection de l'enfance et de la mission confiée récemment aux Préfets.

Le présent protocole a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Banque des Territoires entend apporter son concours financier à la réalisation d'une étude sous maîtrise d'ouvrage du Département du Nord, visant à réaliser un schéma directeur immobilier des établissements sociaux et médico-sociaux hébergeant des mineurs au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département du nord.

Cette étude devra permettre d'établir un schéma directeur immobilier intégrant des travaux de réhabilitations, restructurations, etc... et d'envisager les modalités de sa mise en œuvre. Il s'agira, pour le Département du Nord et la Banque des Territoires, de définir les outils de financement adaptés et nécessaires à la déclinaison opérationnelle du schéma directeur de l'immobilier : subventions départementales ; financements sur fonds d'épargne, création d'un outil de portage dédié.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet de la Convention**

La présente convention et ses annexes (ci-après la « **Convention** »), a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat entre la CDC et le Bénéficiaire pour le cofinancement de la mission de réalisation d'un schéma directeur immobilier des structures d'hébergement des mineurs du Département du Nord, ci-après dénommée « mission » ou « étude ».

### **Article 2 : Modalités de réalisation**

#### **2.1 : Collaboration entre les Parties**

Le Bénéficiaire est le maître d'ouvrage et le seul responsable de la réalisation du projet. Il prend à sa charge la relation avec le prestataire (ci-après, le « **Prestataire** ») et en informe la CDC dans le cadre d'un comité de suivi du projet visé à l'article 2.2.1 (ci-après le « **Comité de Suivi** »).

Dans la mesure où la réalisation de cette étude est confiée au Prestataire, celui-ci a été sélectionné par le Bénéficiaire dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la commande publique.

A l'issue du processus de sélection, le Bénéficiaire a informé la CDC de l'identité du Prestataire retenu.

Le Prestataire sélectionné est ...

Le Bénéficiaire s'engage à conclure toute convention utile pour la réalisation de la mission et l'obtention de la propriété intellectuelle de l'ensemble des droits qui y sont attachés, aux fins de leur cession, telle que prévue à l'article 6 [Communication et Propriété intellectuelle] ci-après.

A ce titre, le Bénéficiaire prend à sa charge le versement de la rémunération du Prestataire.

##### **2.1.1 : Comité de Suivi**

Les Parties conviennent de réunir un Comité de Suivi dont le rôle est de s'assurer notamment de l'état d'avancement de cette étude.

Le Comité de Suivi, présidé par le représentant légal du Bénéficiaire, sera composé de représentants du Bénéficiaire, ainsi que des représentants de la CDC. D'autres partenaires du territoire seront également associés aux phases clés de la mission.

L'organisation et le secrétariat du Comité de Suivi sont réalisés par le Bénéficiaire.

Le Comité de Suivi se réunira selon les besoins et l'avancement de la mission de manière régulière, à minima une fois pendant la phase d'initialisation, une fois pendant la phase de déploiement et une fois à l'issue de la mission.

### **2.1.2 : Suivi de la Mission**

La CDC sera associée à la réalisation de la Mission selon les modalités suivantes :

- le Bénéficiaire tient régulièrement informée la CDC de l'avancée de la Mission, tels que visés à l'article 2.2 ci-après,
- la CDC sera conviée à l'ensemble des réunions du Comité de Suivi aux fins de transmission des remarques et préparation de la validation, par le Bénéficiaire, des travaux intermédiaires et finaux.

En outre, le Bénéficiaire accepte que les modalités de réalisation de la Mission puissent donner lieu à une évaluation par la CDC ou par tout organisme mandaté par elle.

### **2.2 : Résultats de la Mission et calendrier de réalisation**

Les résultats attendus et le calendrier de la Mission sont précisés à l'annexe 1.

La durée de la mission sera de ... à partir du ...

### **Article 3 : Responsabilité et assurances**

#### **3.1 : Responsabilité**

L'ensemble des actions menées dans le cadre de cette mission est initié, coordonné et mis en œuvre par le Bénéficiaire qui en assume l'entière responsabilité. De plus, les publications et bilans issus cette mission (notamment publication sur Internet et publication papier) seront effectués sous la responsabilité éditoriale du Bénéficiaire.

Il est expressément précisé, dans cette perspective, que la Caisse des Dépôts ne saurait assumer ou encourir aucune responsabilité dans le cadre de l'utilisation, par le Bénéficiaire, de son soutien dans le cadre de cette mission, notamment pour ce qui concerne les éventuelles difficultés techniques, juridiques ou pratiques liées à l'activité du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire déclare respecter les dispositions légales et réglementaires applicables aux actions qu'il entreprend ainsi qu'en matière de protection des données à caractère personnel notamment les nouvelles obligations fixées par le Règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

Il agit en qualité de responsable de traitement dans le cadre du programme d'actions 2018 et il garantit à ce titre qu'il informera les personnes concernées (i) de leurs droits d'accéder à leurs données ou de s'opposer au traitement de leurs données dans les conditions prévues par la réglementation et (ii) des conditions d'exercice des droits des personnes.

Les Parties conviennent que le Prestataire est entièrement responsable de l'exécution de cette mission et de l'ensemble des travaux y afférent.

En conséquence, le Bénéficiaire ne pourra rechercher la responsabilité de la CDC en cas de mauvaise exécution de cette mission.

Le Bénéficiaire s'engage à respecter, le cas échéant, les règles légales et réglementaires applicables à la commande publique.

### **3.2 Assurances**

Le Bénéficiaire s'assure que le Prestataire bénéficie d'une assurance responsabilité civile générale couvrant de manière générale son activité pendant toute la durée de la mission. Le Bénéficiaire s'engage à ce que la Prestataire maintienne cette assurance et à justifier du paiement des primes afférentes à la Caisse des Dépôts à première demande.

### **Article 4 : Modalités financières**

Le coût total de réalisation de la mission menée par le Bénéficiaire s'élève à un cout total de ... € (... mille euro) TTC.

#### **4.1 : Montant de la subvention de la Caisse des Dépôts**

Au titre de la présente Convention, la CDC versera une subvention d'un montant maximum total de ..... € TTC (... euro).

#### **4.2 : Modalités de versement**

La subvention de la CDC correspond à 50% du coût total TTC de la Mission d'assistance concernant les sites Enfance dont le budget total prévisionnel figure en annexe 2 de la présente Convention, et est plafonnée à 500 000 €.

Ce montant couvre l'intégralité de la subvention versée par la Caisse des Dépôts au titre de la présente Convention.

Une avance de 30% sera versée à la signature de la convention. Le solde sera versé à la remise du rapport final.

Il est expressément entendu entre les Parties que le solde du budget total prévisionnel de l'Etude est pris en charge par le Bénéficiaire.

La Caisse des Dépôts versera au Bénéficiaire le montant de la subvention, après réception des appels de fonds, accompagnés d'un RIB du compte ouvert au nom du Bénéficiaire, envoyés par le représentant habilité du Bénéficiaire, et mentionnant en référence le numéro Lagon de la Convention aux coordonnées suivantes :

*Caisse des Dépôts  
Direction de l'exécution des opérations financières, Caissier général DEOFF2  
Plateforme d'exécution des dépenses  
56, rue de Lille  
75356 Paris 07 SP*

"mailto:factureelectronique@caissedesdepots.fr"

[factureelectronique@caissedesdepots.fr](mailto:factureelectronique@caissedesdepots.fr)

Le règlement de la subvention sera effectué, par virement bancaire, sur le compte du Bénéficiaire dont les coordonnées bancaires devront avoir été préalablement transmises à la Caisse des Dépôts.

#### **4.3 : Utilisation de la subvention**

La subvention versée par la CDC, telle que visée ci-dessus, est strictement réservée à la réalisation de la Mission, à l'exclusion de toute autre affectation.

En cas de non-respect de cette obligation, le montant de la subvention dont l'emploi n'aura pu être justifié, fera l'objet d'un reversement à la CDC sur simple demande de cette dernière.

#### **Article 5 : Confidentialité**

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents concernant le groupe Caisse des Dépôts, de quelle que nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront été communiqués ou dont il aura eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la Convention, sous réserve des informations et documents transmis par la Caisse des Dépôts aux fins expresses de leur divulgation dans le cadre de l'Etude.

L'ensemble de ces informations et documents est, sauf indication contraire, réputé confidentiel.

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect par ses préposés et sous-traitants éventuels, de cet engagement de confidentialité.

Sont exclues de cet engagement :

- les informations et documents qui seraient déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- les informations et documents que la loi ou la réglementation obligent à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée de la Convention et pour une durée de deux (2) années à compter de la fin de la Convention, quelle que soit sa cause de terminaison.

#### **Article 6 – Communication - Propriété intellectuelle**

##### **Communication par le bénéficiaire**

Toute action de communication, écrite ou orale, menée par le Bénéficiaire et impliquant la Caisse des Dépôts fera l'objet d'un accord de principe par la Caisse des Dépôts. La demande sera soumise à la Caisse des Dépôts dans un délai de 15 jours ouvrés. La Caisse des Dépôts s'engage à répondre dans un délai de 3 jours ouvrés.

En cas d'accord de la Caisse des Dépôts, le Bénéficiaire s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype « Banque des Territoires » en version identitaire selon les modalités visées ci-après, et à faire mention du soutien de la Banque des

Territoires de la Caisse des Dépôts à le bénéficiaire et lors de toutes les interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de la Convention, pendant toute la durée de la convention.

Le format, le contenu et l'emplacement de ces éléments seront déterminés d'un commun accord entre les Parties, en tout état de cause, leur format sera au moins aussi important que celui des mentions des éventuels autres partenaires du Bénéficiaire. De manière générale, le Bénéficiaire s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la Caisse des Dépôts.

A ce titre, le Bénéficiaire s'oblige à soumettre, dans un délai minimal de quinze (15) jours ouvrés avant sa divulgation au public, à l'autorisation préalable et écrite de la Caisse des Dépôts, le contenu de toute publication ou communication écrite ou orale relative à sa prestation.

La Caisse des Dépôts pourra, pendant ce délai, demander des modifications ou s'opposer à toute communication qu'elle estimera de nature à porter atteinte à son image ou à sa renommée.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts par la Bénéficiaire non prévue par le présent article, est interdite.

Aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations susvisées, la Caisse des Dépôts autorise le Bénéficiaire dans le cadre de la mission, à utiliser la marque française semi-figurative « Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts » n° 4.524.153 (version identitaire du logotype Banque des Territoires) et en cas de contraintes techniques, et dans ce seul cas, la version carrée du logotype Banque des Territoires à savoir la marque française semi-figurative « Banque des Territoires & logo » n° 18/4.456.087, conformément aux représentations jointes en annexe. La Caisse des Dépôts autorise ainsi en outre le Bénéficiaire à utiliser dans ce cadre, la marque française semi-figurative "Groupe Caisse des Dépôts » et logo N°19/4.519.996.

A l'extinction des obligations susvisées, le Bénéficiaire s'engage à cesser tout usage des marques susvisées et des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts, sauf accord exprès contraire écrit.

### **Communication par la Caisse des Dépôts**

Toute action de communication, écrite ou orale, impliquant le Bénéficiaire fera l'objet d'un accord de principe par le Bénéficiaire. La demande sera soumise au Bénéficiaire dans un délai de 2 jours ouvrés. Le Bénéficiaire s'engage à répondre dans un délai de 2 jour ouvrés.

De manière générale, la Caisse des Dépôts s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion, à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée du Bénéficiaire.

Dans ce cadre, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à utiliser le logo Conseil Départemental tel que reproduit en annexe et désignée la « Marque Bénéficiaire »

### **Propriété intellectuelle**

Dans le cadre de la Convention, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à reproduire, représenter, adapter et diffuser les Livrables sur tous supports et par tous moyens, à titre non exclusif et gratuit, à des fins de communication interne pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle afférents à ces Livrables et pour une exploitation à titre gratuit.

En conséquence, le Bénéficiaire s'engage à obtenir la cession de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la présente autorisation et garantit la Caisse des Dépôts contre toute action, réclamation ou revendication intentée contre cette dernière, sur la base desdits droits de propriété intellectuelle. Le Bénéficiaire s'engage notamment à faire son affaire et à prendre à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions engagés contre la Caisse des Dépôts au titre d'une exploitation desdits droits conforme aux stipulations du présent article.

### **Liens hypertextes**

Dans le cadre de la présente Convention, la Caisse des Dépôts autorise expressément le Bénéficiaire à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site situé à l'adresse Internet [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr).

A ce titre, la Caisse des Dépôts garantit le Bénéficiaire contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur les sites Internet [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr), et notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ce site Internet. Réciproquement, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site situé à l'adresse [www.lenord.fr](http://www.lenord.fr), site du bénéficiaire.

A ce titre, le Bénéficiaire garantit la Caisse des Dépôts contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur son site Internet [www.lenord.fr](http://www.lenord.fr), notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ce site Internet.

### **Article 7 : Durée de la Convention**

La Convention prend effet à compter de sa signature par les Parties et est conclue pour une durée déterminée, qui s'achèvera au plus tard le 31/12/2022, sous réserve des articles 5 [*confidentialité*] et 6 [*Communication et propriété intellectuelle*] et 8.3 [*Restitution*], dont les stipulations resteront en vigueur pour la durée des droits et obligations respectives en cause.

## **Article 8 : Résiliation**

### **8.1 : Résiliation pour faute**

En cas de mauvaise exécution ou d'inexécution par une des Parties de ses obligations contractuelles, la Convention sera résiliée de plein droit par l'autre Partie, après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse après un délai de trente (30) jours calendaires à compter de son envoi, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait des manquements susvisés.

### **8.2 : Résiliation pour force majeure ou empêchement**

Si le Bénéficiaire se trouve empêché, par un événement de force majeure, de faire réaliser la mission définie à l'article 1 de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, sans indemnité, trente (30) jours calendaires après notification à la CDC, par lettre recommandée avec avis de réception, de l'évènement rendant impossible l'exécution de la Convention.

Aucune des Parties ne sera responsable du manquement ou du non-respect de ses obligations dues à la force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et communautaires.

De même, la Convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution du Bénéficiaire.

### **8.3 : Conséquences de la résiliation**

En cas de résiliation de la Convention, le Bénéficiaire est tenu de restituer à la Caisse des Dépôts, dans les trente (30) jours de la date d'effet de la résiliation, les sommes déjà versées, dont le Bénéficiaire ne pourrait pas justifier de l'utilisation. La ou les sommes qui n'auraient pas encore été versées ne seront plus dues au Bénéficiaire.

### **8.4 : Restitution**

Les sommes versées par la CDC conformément à l'article 4 ci-dessus, et pour lesquelles le Bénéficiaire ne pourra pas justifier d'une utilisation conforme aux objectifs définis dans le cadre de la présente Convention, sont restituées sans délai à la CDC, et ce, sur simple demande de cette dernière.

Dans tous les cas de cessation de la Convention, le Bénéficiaire devra remettre à la CDC, dans les trente (30) jours calendaires suivant la date d'effet de la cessation de la Convention et sans formalité particulière, tous les documents fournis par la Caisse des Dépôts et que le Bénéficiaire détiendrait au titre de la Convention.

## **Article 9 : Dispositions générales**

### **9.1 : Élection de domicile – Droit applicable - Litiges**

Les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes. La Convention est soumise au droit français. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.

## **9.2 : Intégralité de la Convention**

Les Parties reconnaissent que la Convention ainsi que ses annexes constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à tout accord antérieur, écrit ou verbal.

## **9.3 : Modification de la Convention**

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la Convention, quelle qu'en soit la forme, ne produiront d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

## **9.4 : Cession des droits et obligations**

La Convention est conclue *intuitu personae*, en conséquence le Bénéficiaire ne pourra transférer sous quelle que forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la Convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts pourra quant à elle librement transférer les droits et obligations visés par la Convention.

## **9.5 : Nullité**

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

## **9.6 : Renonciation**

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Fait en deux exemplaires,

A Lille,  
Le ...

Pour le Conseil Départemental

Jean-René Lecerf

Pour la Caisse des Dépôts

Olivier Camau

Liste des annexes :

**Annexe 1 :** Offre du Prestataire retenu

**Annexe 2 :** Budget prévisionnel de la Mission

**Annexe 3 :** Logotype de la Banque des territoires groupe Caisse des Dépôts

**Annexe 4 :** Logotype du Conseil Départemental

PROJET

## Annexe 2

Emploi	Ressources		
	Financier	Montant (€)	Part
Etude Schéma directeur immobilier	Département	500 000	50 %
	CDC	500 000	50 %
	<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100 %</b>

PROJET

### Annexe 3

## Logotype de la Banque des territoires groupe Caisse des Dépôts

- Le logo identitaire est le bloc-marque



Sa hauteur minimum : 13 mm du haut au bas de l'hexagone.  
Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.  
Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

- Il existe un autre format : le logo carré



Sa longueur minimum : 20 mm (du G de GROUPE au S de DÉPÔTS).  
Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.  
Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

*Annexe 4*

**Logotype du Conseil Départemental**



PROJET

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-298048-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Premier Vice-Président**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Fondation du Nord : Renouveau de l'engagement du Département du Nord avec la fondation FACE pour la période 2021-2023.

Vu le rapport MECENAT/2020/400

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver l'avenant 1 à la convention du 5 avril 2018 entre le Département du Nord et La Fondation Agir Contre l'Exclusion, portant création de la Fondation du Nord sous l'égide de FACE, dont le modèle est joint au rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à le signer ;
  - d'approuver le versement de 50 000 € à la Fondation du Nord par an pendant 3 ans ;
  - d'attribuer la somme de 50 000 € correspondant à l'apport du Département au titre de l'année 2021, prélevée sur la ligne budgétaire 35004OP001.
- 

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur LECERF, déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de membre du comité exécutif de la Fondation du Nord, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur POIRET, 1<sup>ER</sup> Vice-président. Mesdames BECUE et MANNARINO ainsi que Monsieur DUSART sont également membres du comité exécutif de la Fondation du Nord. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame FREMAUX avait donné pouvoir à Monsieur LECERF. Monsieur LECERF ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur KANNER (membre du comité exécutif de la Fondation du Nord) avait donné pouvoir à Madame LECHNER. Monsieur KANNER ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h30.

63 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-298049-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le 26 novembre 2020

Notifié le 25 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Attribution d'une subvention exceptionnelle, au titre du Fonds Départemental d'Intervention (FDI), pour le Département des Alpes Maritimes suite aux crues du 2 octobre 2020.

Vu le rapport DAT/2020/496

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer au Département des Alpes Maritimes une subvention exceptionnelle de 50 000 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la conclusion de cette opération ;
  - d'imputer la dépense sur les crédits inscrits sur l'opération 35004OP001 (enveloppe 35004E15) du budget départemental 2020.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h34.

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297930-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 27 novembre 2020

Affiché le 27 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Décision modificative n°1, exercice budgétaire 2020

Vu le rapport DFCG/2020/405

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu l'amendement ci-annexé

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre de la Décision Modificative de crédits n°1 du budget principal de l'exercice 2020 ainsi présentés par chapitre :

Chapitre	Dépense	Recette
002 Résultat de fonctionnement reporté		23 538,88
930 Services généraux	-390 000,00	
932 Enseignement	-1 795 000,00	
933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-160 000,00	
934 Prévention médico-sociale	4 239 000,00	
935 Action sociale (hors RMI,RSA,APA)	2 936 000,00	
9356 APA	-5 000,00	
936 Réseaux et infrastructures	35 000,00	
937 Aménagement et environnement	-22 500,00	
939 Développement	632 500,00	
943 Opérations financières	30 000,00	
945 Provisions et autres opérations mixtes		895 000,00
<b>Total mouvements réels</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>918 538,88</b>
953 Virement à la section d'investissement	-4 581 461,12	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>918 538,88</b>	<b>918 538,88</b>

Chapitre	Dépense	Recette
001 Résultat d'investissement reporté		29 458,81
900 Services généraux	4 300 000,00	
903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-150 000,00	
909 Développement	-100 000,00	
916 Réseaux et infrastructures	250 000,00	
923 Dettes et opérations financières	5 200 000,00	14 052 002,31
<b>Total mouvements réels</b>	<b>9 500 000,00</b>	<b>14 081 461,12</b>
951 Virement de la section de fonctionnement		-4 581 461,12
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 500 000,00</b>	<b>9 500 000,00</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2020 ainsi modifié ;
- de procéder à la reprise de provision pour charges d'un montant de 895 000 € relative à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les grades dont les arrêtés de mise en œuvre ne sont pas encore publiés (votée dans la délibération DFCG/2018/399);
- d'approuver les modifications d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE) telles que présentées en annexe du rapport (annexe 2) et en annexe de la maquette budgétaire (annexe 1).

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 35.

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 16.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	15
Absent sans procuration :	0
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	82 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	30 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	52
Majorité des suffrages exprimés :	27
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

## **ANNEXE 2 : ETAT AP - AE - DM1 2020**

### **AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES DM1 2020**

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS 2020	2 641 170 406,47
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	16 716 000,00
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
SOUS-TOTAL	2 657 886 406,47

### **AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES DM1 2020**

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BS 2020	703 865 540,30
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	-439,63
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	
SOUS-TOTAL	703 865 100,67

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**REUNION DU 16 NOVEMBRE 2020**

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DFCG/2020/405**

**OBJET : Décision Modificative n°1 de l'exercice 2020**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'amendement proposé a pour objectif de prendre en compte les incidences financières du rapport DRE/2020/502 intitulé « Mise en place d'un nouveau partenariat avec l'association "A la rencontre de nos fermes" pour la poursuite des opérations d'aides alimentaires ».

**DISPOSITIF**

**Dans le corps du rapport : dans le 2/Section de fonctionnement, à la fin du paragraphe sur les dépenses de fonctionnement**

Il est ajouté : « La DM1 prend aussi en compte une dépense de 1 M€ au titre des aides alimentaires proposées dans la délibération DRE/2020/502 présentée à ce même conseil, financée par redéploiement de crédits sur les chapitres 937 (540K€), 939 (350K€) et 930 (110K€) ».

**Dans les propositions de décisions :**

- 1) Le tableau du 1er alinéa est modifié comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté		23 538,88
930 Services généraux	-390 000,00	
932 Enseignement	-1 795 000,00	
933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-160 000,00	
934 Prévention médico-sociale	4 239 000,00	
935 Action sociale (hors RMI,RSA,APA)	2 936 000,00	
9356 APA	-5 000,00	
936 Réseaux et infrastructures	35 000,00	
937 Aménagement et environnement	-22 500,00	
939 Développement	632 500,00	
943 Opérations financières	30 000,00	
945 Provisions et autres opérations mixtes		895 000,00
<b>Total mouvements réels</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>918 538,88</b>
953 Virement à la section d'investissement	-4 581 461,12	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>918 538,88</b>	<b>918 538,88</b>

Les autres alinéas de propositions de décisions sont inchangés.

**Dans les annexes :**

**La maquette budgétaire est remplacée dans sa totalité.**

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297919-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 27 novembre 2020

Affiché le 27 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2020 du budget annexe du Laboratoire départemental

Vu le rapport DFCG/2020/438

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

## **DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre de la décision modificative de crédits n°1 du budget annexe du Laboratoire départemental de l'exercice 2020 présentés dans le rapport par chapitre et détaillés dans la maquette budgétaire jointe au rapport (annexe 1) ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2020 ainsi modifié et à la mise en œuvre de la campagne de dépistage.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 16.

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 17.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15  
Absent sans procuration : 0  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Ont pris part au vote : 82 (y compris les votants par procuration)

### **Résultat du vote :**

Abstention : 0  
Total des suffrages exprimés : 82  
Majorité des suffrages exprimés : 42  
Pour : 82 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés - Madame MASQUELIER, non inscrite)  
Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-298043-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le 26 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDÀ, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Vu le rapport DFCG/2020/406

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

## **DECIDE à la majorité:**

- de maintenir en 2020 les critères de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPT), tels que précisés au rapport ;
  - d'approuver la répartition du FDPTP au titre de l'année 2020 conformément à l'annexe 1 ci-jointe ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 17.

Pour la présente délibération, 67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 22.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	15
Absent sans procuration :	0
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	82 (y compris les votants par procuration)

### **Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	82
Majorité des suffrages exprimés :	42
Pour :	81 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, à l'exception de Monsieur RENAUD - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	1 (Monsieur RENAUD)

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

## Annexe : Répartition du FDPTP au titre de 2020

Entité	FDPTP
ABANCOURT	476,36 €
ABSCON	37 049,00 €
AIBES	2 680,03 €
AIX-EN-PÉVÈLE	1 548,72 €
ALLENES-LES-MARAIS	7 282,41 €
AMFROIPRET	973,35 €
ANHIERS	6 466,56 €
ANICHE	99 233,88 €
ANNEUX	1 840,83 €
ANNOEULLIN	25 581,28 €
ANOR	27 231,31 €
ANSTAING	1 406,98 €
ANZIN	131 263,25 €
ARLEUX	22 184,23 €
ARMOUVERS-CAPPEL	3 219,22 €
ARMENTIERES	195 936,77 €
ARNEKE	11 118,56 €
ARTRES	- €
ASSEVENT	- €
ATTICHES	4 521,51 €
AUBENCHEUL-AU-BAC	1 770,03 €
AUBERCHICOURT	33 770,01 €
AUBERS	3 032,94 €
AUBIGNY-AU-BAC	5 280,40 €
AUBRY-DU-HAINAUT	- €
AUBY	41 923,62 €
AUCHY-LEZ-ORCHIES	2 341,19 €
AUDIGNIES	322,12 €
AULNOYE-AYMERIES	46 990,52 €
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	60 315,90 €
AVELIN	- €
AVESNELLES	6 213,40 €
AVESNES-LES-AUBERT	28 646,13 €
AVESNES-LE-SEC	1 074,40 €
AVESNES-SUR-HELPE	47 108,73 €
AWOINGT	- €
BACHANT	19 268,81 €
BACHY	2 429,23 €
BAILLEUL	- €
BAISIEUX	5 046,41 €

BAIVES	1 434,76 €
BAMBECQUE	5 174,01 €
BANTEUX	1 536,68 €
BANTIGNY	3 097,06 €
BANTOUZELLE	3 238,51 €
BAS-LIEU	- €
BASSEE	44 720,03 €
BAUVIN	33 485,28 €
BAVAY	22 258,95 €
BAVINCHOVE	6 290,64 €
BAZUEL	3 839,85 €
BEAUCAMPS-LIGNY	1 642,61 €
BEAUDIGNIES	3 483,86 €
BEAUFORT	1 624,88 €
BEAUMONT-EN-CAMBRESIS	3 361,67 €
BEAURAIN	1 674,10 €
BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE	2 075,93 €
BEAURIEUX	996,37 €
BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS	16 255,25 €
BELLAING	7 047,28 €
BELLIGNIES	5 215,48 €
BERELLES	247,18 €
BERGUES	14 202,29 €
BERLAIMONT	13 577,59 €
BERMERAIN	4 685,77 €
BERMERIES	2 363,11 €
BERSEE	2 897,50 €
BERSILLIES	428,50 €
BERTHEN	555,83 €
BERTRY	16 140,69 €
BETHENCOURT	3 300,38 €
BETTIGNIES	1 297,97 €
BETTRECHIES	279,28 €
BEUGNIES	4 297,69 €
BEUVRAGES	63 344,40 €
BEUVRY-LA-FORET	4 331,24 €
BEVILLERS	3 914,33 €
BIERNE	- €
BISSEZEELE	582,48 €
BLARINGHEM	- €
BLECOURT	515,65 €
BOESCHEPE	13 525,95 €
BOESEGHEN	5 075,00 €
BOIS-GRENIER	- €
BOLLEZEELE	9 789,90 €

BONDUES	14 370,95 €
BORRE	1 336,88 €
BOUCHAIN	- €
BOULOGNE-SUR-HELPE	2 286,85 €
BOURBOURG	32 732,53 €
BOURGHELLES	2 305,58 €
BOURSIES	2 340,18 €
BOUSBECQUE	- €
BOUSIES	13 482,04 €
BOUSIGNIES	499,46 €
BOUSIGNIES-SUR-ROC	2 561,12 €
BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS	2 721,29 €
BOUSSIERES-SUR-SAMBRE	3 462,53 €
BOUSSOIS	15 993,07 €
BOUVIGNIES	2 956,88 €
BOUVINES	960,64 €
BRAY-DUNES	- €
BRIASTRE	6 446,35 €
BRILLON	958,26 €
BROUCKERQUE	2 227,41 €
BROXEELE	2 752,80 €
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	103 937,01 €
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	10 525,80 €
BRUILLE-SAINT-AMAND	652,01 €
BRUNEMONT	4 875,76 €
BRY	508,65 €
BUGNICOURT	6 538,56 €
BUSIGNY	20 196,05 €
BUYSSCHEURE	4 037,33 €
CAESTRE	8 121,28 €
CAGNONCLES	3 452,53 €
CAMBRAI	145 577,89 €
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	2 354,04 €
CAMPHIN-EN-PEVELE	2 682,33 €
CANTAING-SUR-ESCAUT	487,83 €
CANTIN	10 212,89 €
CAPELLE SUR ECAILLON	244,63 €
CAPINGHEM	- €
CAPPELLE-BROUCK	7 310,23 €
CAPPELLE-EN-PEVELE	2 997,16 €
CAPPELLE-LA-GRANDE	57 361,92 €
CARNIERES	7 720,45 €
CARNIN	1 553,43 €
CARTIGNIES	9 098,01 €
CASSEL	6 905,17 €

CATEAU-CAMBRESIS	67 425,41 €
CATILLON-SUR-SAMBRE	6 827,75 €
CATTENIERES	4 791,88 €
CAUDRY	76 913,44 €
CAULLERY	2 140,29 €
CAUROIR	1 285,35 €
CERFONTAINE	1 143,01 €
CHAPELLE-D'ARMENTIERES	- €
CHATEAU-L'ABBAYE	- €
CHEMY	- €
CHERENG	4 503,59 €
CHOISIES	137,42 €
CLAIRFAYTS	3 118,06 €
CLARY	7 091,10 €
COBRIEUX	850,31 €
COLLERET	10 153,61 €
COMINES	29 414,52 €
CONDE-SUR-L'ESCAUT	93 847,77 €
COUDEKERQUE-BRANCHE	100 215,48 €
COURCHELETTES	17 926,84 €
COUSOLRE	14 750,23 €
COUTICHES	5 547,70 €
CRAYWICK	- €
CRESPIN	- €
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	5 395,14 €
CROCHTE	984,13 €
CROIX	- €
CROIX-CALUYAU	1 604,78 €
CUINCY	- €
CURGIES	- €
CUVILLERS	317,16 €
CYSOING	7 563,44 €
DAMOUSIES	403,55 €
DECHY	47 360,22 €
DEHERIES	296,42 €
DENAIN	157 976,73 €
DEULEMONT	2 836,72 €
DIMECHAUX	1 443,43 €
DIMONT	2 036,26 €
DOIGNIES	2 524,94 €
DOMPIERRE-SUR-HELPE	5 721,64 €
DON	1 878,70 €
DOUAI	287 754,11 €
DOUCHY-LES-MINES	66 092,69 €
DOULIEU	3 004,76 €

DOURLERS	1 803,24 €
DRINCHAM	1 106,16 €
DUNKERQUE	- €
EBBLINGHEM	4 498,32 €
ECAILLON	15 740,07 €
ECCLES	190,92 €
ECLAIBES	299,43 €
ECUELIN	900,55 €
EECKE	2 261,52 €
ELESMES	846,17 €
ELINCOURT	4 785,04 €
EMERCHICOURT	- €
EMMERIN	6 235,12 €
ENGLEFONTAINE	9 825,04 €
ENGLOS	- €
ENNETIERES-EN-WEPPE	- €
ENNEVELIN	3 619,91 €
EPPE-SAUVAGE	596,91 €
ERCHIN	1 426,96 €
ERINGHEM	3 421,95 €
ERQUINGHEM-LE-SEC	931,02 €
ERQUINGHEM-LYS	16 748,24 €
ERRE	10 340,06 €
ESCARMAIN	2 831,50 €
ESCAUDAIN	98 375,67 €
ESCAUDOEUVRES	- €
ESCAUTPONT	39 931,42 €
ESCOBECQUES	338,77 €
ESNES	4 577,66 €
ESQUELBECQ	3 688,55 €
ESQUERCHIN	1 522,83 €
ESTAIRES	42 913,70 €
ESTOURMEL	689,45 €
ESTREES	2 019,73 €
ESTREUX	- €
ESTRUN	4 262,60 €
ESWARS	605,90 €
ETH	479,98 €
ETROEUNGT	10 325,12 €
FACHES-THUMESNIL	38 959,45 €
FAMARS	5 262,50 €
FAUMONT	4 401,95 €
FAVRIL	3 995,66 €
FECHAIN	4 073,56 €
FEIGNIES	- €

FELLERIES	9 523,53 €
FENAIN	41 327,87 €
FERIN	2 586,09 €
FERON	3 788,49 €
FERRIERE-LA-GRANDE	41 313,30 €
FERRIERE-LA-PETITE	4 889,71 €
FLAMENGRIE	623,60 €
FLAUMONT-WAUDRECHIES	1 826,20 €
FLERS-EN-ESCREBIEUX	30 576,38 €
FLESQUIERES	1 132,60 €
FLETRE	1 509,70 €
FLINES-LES-MORTAGNE	656,49 €
FLINES-LEZ-RACHES	7 625,12 €
FLOURSIES	242,74 €
FLOYON	3 992,80 €
FONTAINE-AU-BOIS	4 337,66 €
FONTAINE-AU-PIRE	8 301,18 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	- €
FOREST-EN-CAMBRESIS	4 200,86 €
FOREST-SUR-MARQUE	- €
FOURMIES	101 871,74 €
FOURNES-EN-WEPPES	2 848,65 €
FRASNOY	1 277,98 €
FRELINGHIEN	3 016,61 €
FRESNES-SUR-ESCAUT	69 754,30 €
FRESSAIN	1 464,96 €
FRESSIES	3 817,36 €
FRETIN	- €
FROMELLES	1 657,30 €
GENECH	20 867,49 €
GHISSIGNIES	714,88 €
GHYVELDE	15 409,02 €
GLAGEON	16 202,54 €
GODEWAERSVELDE	7 493,06 €
GOEULZIN	1 952,98 €
GOGNIES-CHAUSSEE	1 064,42 €
GOMMEGNIES	5 205,29 €
GONDECOURT	- €
GONNELIEU	2 090,36 €
GORGUE	- €
GOUZEAUCOURT	7 924,64 €
GRANDE-SYNTHÉ	250 722,61 €
GRAND-FAYT	3 764,35 €
GRAND-FORT-PHILIPPE	36 100,70 €
GRAVELINES	- €

GROISE	3 987,96 €
GRUSON	1 443,09 €
GUESNAIN	38 739,23 €
GUSSIGNIES	549,95 €
HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN	6 879,32 €
HALLUIN	142 309,18 €
HAMEL	1 138,96 €
HANTAY	8 260,27 €
HARDIFORT	- €
HARGNIES	894,14 €
HASNON	23 632,70 €
HASPRES	19 265,04 €
HAUBOURDIN	- €
HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	1 296,70 €
HAULCHIN	- €
HAUSSY	10 691,42 €
HAUT-LIEU	- €
HAUTMONT	145 035,80 €
HAVELUY	29 913,03 €
HAVERSKERQUE	8 803,38 €
HAYNECOURT	2 254,79 €
HAZEBROUCK	102 475,14 €
HECQ	2 380,77 €
HELESMES	8 863,09 €
HEM	76 815,91 €
HEM-LENGLET	3 793,81 €
HERGNIES	30 001,11 €
HERIN	30 859,57 €
HERLIES	3 715,69 €
HERRIN	524,55 €
HERZEELE	10 461,75 €
HESTRUD	1 885,74 €
HOLQUE	4 603,02 €
HONDEGHEM	1 580,77 €
HONDSCHOOTE	29 569,79 €
HON-HERGIES	1 552,31 €
HONNECHY	4 826,48 €
HONNECOURT-SUR-ESCAUT	6 082,15 €
HORDAIN	- €
HORNAING	28 494,35 €
HOUDAIN-LEZ-BAVAY	1 632,86 €
HOUPLIN-ANCOISNE	6 552,96 €
HOUPLINES	52 263,64 €
HOUTKERQUE	6 685,87 €
HOYMILLE	6 626,30 €

ILLIES	- €
INCHY	3 451,68 €
IWUY	26 285,34 €
JENLAIN	- €
JEUMONT	54 685,25 €
JOLIMETZ	1 399,55 €
KILLEM	4 334,30 €
LALLAING	49 386,41 €
LAMBERSART	69 675,00 €
LAMBRES-LEZ-DOUAI	- €
LANDAS	4 232,98 €
LANDRECIES	29 347,59 €
LANNOY	7 081,35 €
LAROUILLES	1 206,14 €
LAUWIN-PLANQUE	4 354,85 €
LECELLES	4 350,95 €
LECLUSE	9 675,82 €
LEDERZEELE	1 961,43 €
LEDRINGHEM	1 184,59 €
LEERS	- €
LEFFRINCKOUCKE	- €
LESDAIN	674,34 €
LESQUIN	- €
LEVAL	19 984,98 €
LEWARDE	15 672,85 €
LEZENNES	- €
LEZ-FONTAINE	444,46 €
LIESSIES	3 069,24 €
LIEU-SAINT-AMAND	- €
LIGNY-EN-CAMBRESIS	8 985,58 €
LILLE	- €
LIMONT-FONTAINE	2 359,97 €
LINSELLES	- €
LOCQUIGNOL	- €
LOFFRE	1 531,33 €
LOMPRET	2 385,74 €
LONGUEVILLE	7 899,40 €
LOOBERGHE	7 145,06 €
LOON-PLAGE	- €
LOOS	168 170,10 €
LOURCHES	28 707,17 €
LOUVIGNIES-QUESNOY	1 566,90 €
LOUVIL	1 022,93 €
LOUVROIL	46 950,24 €
LYNDE	3 162,21 €

LYS-LEZ-LANNOY	- €
MADELEINE	- €
MAING	25 751,32 €
MAIRIEUX	987,96 €
MAISNIL	1 044,45 €
MALINCOURT	3 233,59 €
MARBAIX	2 252,99 €
MARCHIENNES	28 457,66 €
MARCOING	11 798,19 €
MARCQ-EN-BAROEUL	- €
MARCQ-EN-OSTREVENT	5 074,99 €
MARESCHEs	1 897,33 €
MARETZ	11 534,39 €
MARLY	86 755,62 €
MAROILLES	9 421,97 €
MARPENT	21 084,64 €
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	8 583,11 €
MARQUETTE-LEZ-LILLE	23 534,78 €
MARQUILLIES	2 634,59 €
MASNIERES	12 456,40 €
MASNY	36 288,28 €
MASTAING	- €
MAUBEUGE	175 440,80 €
MAULDE	5 826,24 €
MAUROIS	3 195,95 €
MAZINGHIEN	1 934,88 €
MECQUIGNIES	2 903,60 €
MERCCKEGHEM	1 200,63 €
MERIGNIES	3 607,38 €
MERRIS	1 702,64 €
MERVILLE	47 485,88 €
METEREN	4 582,19 €
MILLAM	5 248,92 €
MILLONFOSSE	- €
MOEUVRES	3 462,49 €
MONCEAU-SAINT-WAAST	3 715,34 €
MONCHAUX-SUR-ECAILLON	1 140,95 €
MONCHEAUX	2 378,74 €
MONCHECOURT	18 463,37 €
MONS-EN-BAROEUL	103 412,72 €
MONS-EN-PEVELE	2 861,56 €
MONTAY	2 041,17 €
MONTIGNY-EN-CAMBRESIS	2 331,96 €
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	37 480,89 €
MONTRECOURT	1 381,29 €

MORBECQUE	5 795,75 €
MORTAGNE-DU-NORD	8 758,85 €
MOUCHIN	2 393,87 €
MOUSTIER-EN-FAGNE	211,77 €
MOUVAUX	21 282,83 €
NAVES	2 448,96 €
NEUF-BERQUIN	8 255,88 €
NEUF-MESNIL	6 654,60 €
NEUVILLE	836,05 €
NEUVILLE-EN-AVESNOIS	1 096,00 €
NEUVILLE-EN-FERRAIN	- €
NEUVILLE-SAINT-REMY	27 648,15 €
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	20 931,25 €
NEUVILLY	9 166,07 €
NIEPPE	- €
NIERGNIES	642,23 €
NIEURLET	7 542,03 €
NIVELLE	- €
NOMAIN	4 577,38 €
NOORDPEENE	3 301,77 €
NOYELLES-LES-SECLIN	- €
NOYELLES-SUR-ESCAUT	2 996,14 €
NOYELLES-SUR-SAMBRE	1 214,50 €
NOYELLES-SUR-SELLE	3 145,09 €
OBIES	849,96 €
OBRECHIES	- €
OCHTEZEELE	2 494,29 €
ODOMEZ	7 301,31 €
OHAIN	8 770,89 €
OISY	- €
ONNAING	- €
OOST-CAPPEL	2 377,33 €
ORCHIES	56 366,93 €
ORS	2 947,59 €
ORSINVAL	741,97 €
OSTRICOURT	43 566,21 €
OUDEZEELE	4 560,35 €
OXELAERE	1 623,84 €
PAILLEN COURT	6 450,66 €
PECQUENCOURT	56 521,96 €
PERENCHIES	50 342,98 €
PERONNE-EN-MELANTOIS	1 036,22 €
PETITE-FORET	- €
PETIT-FAYT	- €
PHALEMPIN	8 694,96 €

PITGAM	- €
POIX-DU-NORD	19 077,50 €
POMMEREUIL	6 169,12 €
PONT-A-MARCO	- €
PONT-SUR-SAMBRE	2 493,31 €
POTELLE	477,40 €
PRADELLES	1 611,65 €
PREMESQUES	3 568,54 €
PRESEAU	4 031,73 €
PREUX-AU-BOIS	6 255,52 €
PREUX-AU-SART	430,55 €
PRISCHES	8 576,89 €
PROUVY	- €
PROVILLE	6 476,48 €
PROVIN	27 416,16 €
QUAEDYPRE	- €
QUAROUBLE	18 889,78 €
QUERENAING	1 372,64 €
QUESNOY	38 672,78 €
QUESNOY-SUR-DEULE	16 087,23 €
QUIVELON	274,63 €
QUIEVRECHAIN	63 607,21 €
QUIEVY	13 465,45 €
RACHES	17 914,14 €
RADINGHEM-EN-WEPPE	- €
RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	- €
RAIMBEAUCOURT	11 209,88 €
RAINSARS	735,07 €
RAISMES	67 853,35 €
RAMILLIES	4 103,93 €
RAMOUSIES	411,34 €
RAUCOURT-AU-BOIS	1 204,27 €
RECQUIGNIES	12 777,21 €
REJET-DE-BEAULIEU	2 001,62 €
RENESECURE	- €
REUMONT	2 719,50 €
REXPOEDE	14 216,98 €
RIBECOURT-LA-TOUR	1 749,55 €
RIEULAY	8 379,24 €
RIEUX-EN-CAMBRESIS	10 960,39 €
ROBERSART	348,49 €
ROEULX	33 111,38 €
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	- €
ROMERIES	1 360,11 €
RONCHIN	41 227,23 €

RONCQ	- €
ROOST-WARENDIN	42 972,40 €
ROSULT	- €
ROUBAIX	1 096 588,72 €
ROUCOURT	515,36 €
ROUSIES	7 027,82 €
ROUVIGNIES	- €
RUBROUCK	6 367,70 €
RUES-DES-VIGNES	- €
RUESNES	805,29 €
RUMEGIES	2 430,54 €
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	9 182,86 €
SAILLY-LEZ-CAMBRAI	806,82 €
SAILLY-LEZ-LANNOY	2 980,42 €
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	- €
SAINGHIN-EN-WEPPE	13 184,91 €
SAINS-DU-NORD	23 867,49 €
SAINT-AMAND-LES-EAUX	- €
SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	- €
SAINT-AUBERT	11 891,01 €
SAINT-AUBIN	728,12 €
SAINT-AYBERT	2 482,81 €
SAINT-BENIN	2 594,82 €
SAINTE-MARIE-CAPPEL	1 821,06 €
SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	1 428,00 €
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	11 117,26 €
SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	5 303,71 €
SAINT-JANS-CAPPEL	2 525,13 €
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON	886,75 €
SAINT-MOMELIN	3 895,46 €
SAINT-PIERRE-BROUCK	6 551,30 €
SAINT-PYTHON	4 154,99 €
SAINT-REMY-CHAUSSEE	3 640,07 €
SAINT-REMY-DU-NORD	5 118,25 €
SAINT-SAULVE	- €
SAINT-SOUPLET	10 281,68 €
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	- €
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	6 645,40 €
SALESCHES	1 213,59 €
SALOME	19 697,90 €
SAMEON	2 578,62 €
SANCOURT	266,65 €
SANTES	6 772,80 €
SARS-ET-ROSIERES	- €
SARS-POTERIES	11 870,88 €

SASSEGNIES	1 734,56 €
SAULTAIN	- €
SAULZOIR	11 510,57 €
SEBOURG	- €
SECLIN	- €
SEMERIES	763,90 €
SEMOUSIES	291,82 €
SENTINELLE	- €
SEPMERIES	2 810,77 €
SEQUEDIN	- €
SERANVILLERS-FORENVILLE	404,91 €
SERCUS	2 330,79 €
SIN-LE-NOBLE	123 745,56 €
SOCX	- €
SOLESMES	34 393,84 €
SOLRE-LE-CHATEAU	12 836,44 €
SOLRINNES	227,50 €
SOMAIN	99 629,24 €
SOMMAING	1 498,02 €
SPYCKER	10 377,95 €
ST WAAST LA VALLEE	2 673,25 €
STAPLE	4 339,87 €
STEENBECQUE	1 303,14 €
STEENE	2 076,75 €
STEENVOORDE	- €
STEENWERCK	7 651,06 €
STRAZEELE	3 973,00 €
TAISNIERES-EN-THIERACHE	3 051,67 €
TAISNIERES-SUR-HON	- €
TEMPLEMARS	- €
TEMPLEUVE-EN-PEVELE	13 339,51 €
TERDEGHEM	- €
TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	11 063,62 €
THIANT	10 638,01 €
THIENNES	6 475,32 €
THIVENCELLE	7 086,72 €
THUMERIES	4 465,04 €
THUN-L'EVEQUE	1 122,21 €
THUN-SAINT-AMAND	7 476,48 €
THUN-SAINT-MARTIN	883,42 €
TILLOY-LEZ-CAMBRAI	- €
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	857,15 €
TOUFFLERS	5 350,42 €
TOURCOING	813 977,55 €
TOURMIGNIES	1 084,92 €

TRELON	25 475,16 €
TRESSIN	- €
TRITH-SAINT-LEGER	- €
TROISVILLES	3 710,76 €
UXEM	- €
VALENCIENNES	- €
VENDEGIES-AU-BOIS	2 951,12 €
VENDEGIES-SUR-ECAILLON	1 825,09 €
VENDEVILLE	- €
VERCHAIN-MAUGRE	1 728,85 €
VERLINGHEM	- €
VERTAIN	3 240,26 €
VICQ	10 578,74 €
VIESLY	7 253,97 €
VIEUX-BERQUIN	9 874,53 €
VIEUX-CONDE	90 863,19 €
VIEUX-MESNIL	3 888,69 €
VIEUX-RENG	5 628,82 €
VILLENEUVE-D'ASCQ	- €
VILLEREAU	1 418,67 €
VILLERS-AU-TERTRE	1 188,28 €
VILLERS-EN-CAUCHIES	7 938,53 €
VILLERS-GUISLAIN	4 553,78 €
VILLERS-OUTREAUX	16 304,07 €
VILLERS-PLOUICH	1 825,61 €
VILLERS-POL	2 267,46 €
VILLERS-SIRE-NICOLE	6 478,35 €
VOLCKERINCKHOVE	2 131,07 €
VRED	4 136,03 €
WAHAGNIES	15 769,75 €
WALINCOURT-SELVIGNY	15 703,12 €
WALLERS	40 208,54 €
WALLERS-EN-FAGNE	- €
WALLON-CAPPEL	1 837,47 €
WAMBAIX	779,70 €
WAMBRECHIES	21 240,66 €
WANDIGNIES-HAMAGE	2 624,64 €
WANNEHAIN	1 460,58 €
WARGNIES-LE-GRAND	2 155,33 €
WARGNIES-LE-PETIT	1 603,71 €
WARHEM	5 253,07 €
WARLAING	1 070,72 €
WARNETON	- €
WASNES-AU-BAC	2 480,51 €
WASQUEHAL	- €

WATTEN	21 072,22 €
WATTIGNIES	43 376,25 €
WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	1 093,96 €
WATTRELOS	323 712,84 €
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	9 053,99 €
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	1 561,47 €
WAVRIN	14 937,34 €
WAZIERS	74 814,44 €
WEMAERS-CAPPEL	1 833,42 €
WERVICQ-SUD	7 192,73 €
WEST-CAPPEL	931,00 €
WICRES	407,08 €
WIGNEHIES	24 564,06 €
WILLEMS	4 555,15 €
WILLIES	987,12 €
WINNEZEELE	5 203,43 €
WORMHOUT	10 146,82 €
WULVERDINGHE	1 973,73 €
WYLDER	2 219,86 €
ZEGERSCAPPEL	10 159,15 €
ZERMEZEELE	1 475,61 €
ZUYDCOOTE	7 267,23 €
ZUYTPEENE	2 352,73 €
<b>Sous-total communes</b>	<b>10 357 933,64 €</b>
CA DU CAUDRESIS ET DU CATESIS	34 390,51 €
CA DE CAMBRAI	24 327,52 €
CA DE LA PORTE DU HAINAUT	- €
CA DE VALENCIENNES METROPOLE	- €
CA DU DOUAISIS	64 732,54 €
CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	89 812,02 €
CC COEUR D'OSTREVENT	32 167,01 €
CC DE FLANDRE INTERIEURE	40 642,97 €
CC DES HAUTS DE FLANDRE	170 489,10 €
CC DU CŒUR DE L'AVESNOIS	16 152,56 €
CC DU PAYS DU SOLESMOIS	14 107,41 €
CC DU SUD AVESNOIS	9 957,79 €
CC FLANDRE LYS	12 646,70 €
CC PAYS DE MORMAL	15 376,82 €
CC PEVELE CAREMBAULT	42 959,61 €
CU DE DUNKERQUE	- €
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	3 950,80 €
<b>Sous-total EPCI</b>	<b>571 713,36 €</b>
<b>Total FDPTP</b>	<b>10 929 647,00 €</b>

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-298589-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le 26 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDÀ, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux (FDPTA)

Vu le rapport DFCG/2020/406

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

**DECIDE à la majorité:**

- de maintenir en 2020 les critères de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux (FDPTA), tels que précisés au rapport ;
  - d'approuver la répartition du FDPTA au titre de l'année 2019 conformément à l'annexe 2 ci-jointe ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 17.

Pour la présente délibération, 67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 22.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	15
Absent sans procuration :	0
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	82 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	82
Majorité des suffrages exprimés :	42
Pour :	81 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, à l'exception de Monsieur RENAUD - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	1 (Monsieur RENAUD)

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Annexe : Répartition du FDPTA au titre de 2019

Communes	FDPTA	Compensation FDPTA	Total
ABANCOURT	19 134,56 €	12,24 €	19 146,80 €
ABSCON	100 037,86 €	63,79 €	100 101,65 €
AIBES	22 258,53 €	14,19 €	22 272,72 €
AIX-EN-PEVELE	37 780,95 €	24,09 €	37 805,04 €
ALLENES-LES-MARAIS	90 454,80 €	57,68 €	90 512,48 €
AMFROIPRET	16 937,75 €	10,80 €	16 948,55 €
ANHIERS	31 975,93 €	20,39 €	31 996,32 €
ANNEUX	22 758,45 €	14,51 €	22 772,96 €
ANOR	106 594,26 €	67,97 €	106 662,23 €
ANSTAING	38 936,58 €	24,83 €	38 961,41 €
ARLEUX	78 786,66 €	50,24 €	78 836,90 €
ARMBOUTS-CAPPEL	53 956,29 €	34,41 €	53 990,70 €
ARNEKE	67 927,23 €	43,32 €	67 970,55 €
ARTRES	36 175,43 €	23,07 €	36 198,50 €
ASSEVENT	44 188,81 €	28,18 €	44 216,99 €
ATTICHES	64 002,19 €	40,81 €	64 043,00 €
AUBENCHEUL-AU-BAC	23 286,05 €	14,85 €	23 300,90 €
AUBERCHICOURT	100 758,25 €	64,25 €	100 822,50 €
AUBERS	53 610,16 €	34,19 €	53 644,35 €
AUBIGNY-AU-BAC	33 344,90 €	21,26 €	33 366,16 €
AUBRY-DU-HAINAUT	45 117,33 €	28,77 €	45 146,10 €
AUCHY-LEZ-ORCHIES	44 412,91 €	28,32 €	44 441,23 €
AUDIGNIES	18 638,18 €	11,89 €	18 650,07 €
AVELIN	68 416,10 €	43,63 €	68 459,73 €
AVESNELLES	69 153,61 €	44,10 €	69 197,71 €
AVESNES-LES-AUBERT	83 843,60 €	53,47 €	83 897,07 €
AVESNES-LE-SEC	42 056,90 €	26,82 €	42 083,72 €
AVESNES-SUR-HELPE	98 534,69 €	62,84 €	98 597,53 €
AWOINGT	26 721,30 €	17,04 €	26 738,34 €
BACHANT	74 260,86 €	47,36 €	74 308,22 €
BACHY	47 967,99 €	30,59 €	47 998,58 €
BAISIEUX	102 966,20 €	65,66 €	103 031,86 €
BAIVES	16 490,17 €	10,52 €	16 500,69 €
BAMBECQUE	37 405,86 €	23,85 €	37 429,71 €
BANTEUX	18 116,45 €	11,55 €	18 128,00 €
BANTIGNY	22 730,47 €	14,50 €	22 744,97 €
BANTOUZELLE	17 354,50 €	11,07 €	17 365,57 €
BAS-LIEU	16 860,99 €	10,75 €	16 871,74 €
BAVAY	89 444,66 €	57,04 €	89 501,70 €

BAVINCHOVE	44 630,05 €	28,46 €	44 658,51 €
BAZUEL	30 033,04 €	19,15 €	30 052,19 €
BEAUCAMPS-LIGNY	28 386,21 €	18,10 €	28 404,31 €
BEAUDIGNIES	26 680,88 €	17,01 €	26 697,89 €
BEAUFORT	34 701,78 €	22,13 €	34 723,91 €
BEAUMONT-EN-CAMBRESIS	22 012,02 €	14,04 €	22 026,06 €
BEURAIN	15 452,83 €	9,85 €	15 462,68 €
BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE	19 119,64 €	12,19 €	19 131,83 €
BEURIEUX	21 065,95 €	13,43 €	21 079,38 €
BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS	56 125,76 €	35,79 €	56 161,55 €
BELLAING	40 724,86 €	25,97 €	40 750,83 €
BELLIGNIES	29 218,21 €	18,63 €	29 236,84 €
BERELLES	15 468,96 €	9,86 €	15 478,82 €
BERGUES	90 244,04 €	57,55 €	90 301,59 €
BERLAIMONT	83 595,40 €	53,31 €	83 648,71 €
BERMERAIN	33 759,44 €	21,53 €	33 780,97 €
BERMERIES	21 019,16 €	13,40 €	21 032,56 €
BERSEE	57 706,77 €	36,80 €	57 743,57 €
BERSILLIES	17 758,25 €	11,32 €	17 769,57 €
BERTHEN	28 422,84 €	18,13 €	28 440,97 €
BERTRY	57 412,29 €	36,61 €	57 448,90 €
BETHENCOURT	26 418,76 €	16,85 €	26 435,61 €
BETTIGNIES	14 921,50 €	9,52 €	14 931,02 €
BETTRECHIES	24 389,44 €	15,55 €	24 404,99 €
BEUGNIES	28 464,43 €	18,15 €	28 482,58 €
BEUVRY-LA-FORET	71 421,29 €	45,55 €	71 466,84 €
BEVILLERS	20 831,25 €	13,28 €	20 844,53 €
BIERNE	48 372,58 €	30,85 €	48 403,43 €
BISSEZEELE	23 330,93 €	14,88 €	23 345,81 €
BLARINGHEM	64 488,05 €	41,12 €	64 529,17 €
BLECOURT	17 137,44 €	10,93 €	17 148,37 €
BOESCHEPE	84 740,01 €	54,04 €	84 794,05 €
BOESEGHEM	30 134,91 €	19,22 €	30 154,13 €
BOIS-GRENIER	45 948,82 €	29,30 €	45 978,12 €
BOLLEZEELE	59 808,50 €	38,14 €	59 846,64 €
BORRE	28 414,19 €	18,12 €	28 432,31 €
BOUCHAIN	85 341,71 €	54,42 €	85 396,13 €
BOULOGNE-SUR-HELPE	22 112,07 €	14,10 €	22 126,17 €
BOURGHELLES	47 833,18 €	30,50 €	47 863,68 €
BOURSIES	21 726,99 €	13,86 €	21 740,85 €
BOUSBECQUE	102 484,18 €	65,35 €	102 549,53 €
BOUSIES	50 762,16 €	32,37 €	50 794,53 €
BOUSIGNIES	18 119,95 €	11,56 €	18 131,51 €
BOUSIGNIES-SUR-ROC	24 317,74 €	15,51 €	24 333,25 €
BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS	19 123,65 €	12,20 €	19 135,85 €

BOUSSIERES-SUR-SAMBRE	19 748,00 €	12,59 €	19 760,59 €
BOUSSOIS	78 229,97 €	49,89 €	78 279,86 €
BOUVIGNIES	46 810,37 €	29,85 €	46 840,22 €
BOUVINES	25 544,87 €	16,29 €	25 561,16 €
BRAY-DUNES	104 214,72 €	66,46 €	104 281,18 €
BRIASTRE	29 992,63 €	19,13 €	30 011,76 €
BRILLON	24 721,91 €	15,77 €	24 737,68 €
BROUCKERQUE	47 724,89 €	30,43 €	47 755,32 €
BROXEELE	21 329,62 €	13,60 €	21 343,22 €
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	39 088,54 €	24,93 €	39 113,47 €
BRUILLE-SAINT-AMAND	40 217,78 €	25,65 €	40 243,43 €
BRUNEMONT	27 631,58 €	17,62 €	27 649,20 €
BRY	19 645,30 €	12,53 €	19 657,83 €
BUGNICOURT	32 388,43 €	20,65 €	32 409,08 €
BUSIGNY	63 520,16 €	40,51 €	63 560,67 €
BUYSSCHEURE	31 832,46 €	20,30 €	31 852,76 €
CAESTRE	62 475,36 €	39,84 €	62 515,20 €
CAGNONCLES	22 236,45 €	14,18 €	22 250,63 €
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	42 212,52 €	26,92 €	42 239,44 €
CAMPHIN-EN-PEVELE	60 627,89 €	38,66 €	60 666,55 €
CANTAING-SUR-ESCAUT	18 293,88 €	11,67 €	18 305,55 €
CANTIN	44 341,25 €	28,28 €	44 369,53 €
CAPELLE SUR ECAILLON	13 118,24 €	8,37 €	13 126,61 €
CAPINGHEM	55 550,18 €	35,42 €	55 585,60 €
CAPPELLE-BROUCK	56 788,96 €	36,21 €	56 825,17 €
CAPPELLE-EN-PEVELE	66 569,10 €	42,45 €	66 611,55 €
CARNIERES	32 074,92 €	20,45 €	32 095,37 €
CARNIN	31 785,02 €	20,27 €	31 805,29 €
CARTIGNIES	59 234,27 €	37,77 €	59 272,04 €
CASSEL	78 012,86 €	49,75 €	78 062,61 €
CATILLON-SUR-SAMBRE	41 619,00 €	26,54 €	41 645,54 €
CATTENIERES	21 027,94 €	13,41 €	21 041,35 €
CAULLERY	20 282,92 €	12,93 €	20 295,85 €
CAUROIR	25 289,18 €	16,13 €	25 305,31 €
CERFONTAINE	20 293,12 €	12,94 €	20 306,06 €
CHATEAU-L'ABBAYE	27 937,04 €	17,82 €	27 954,86 €
CHEMY	26 249,99 €	16,74 €	26 266,73 €
CHERENG	82 442,78 €	52,57 €	82 495,35 €
CHOISIES	13 306,32 €	8,49 €	13 314,81 €
CLAIRFAYTS	22 566,68 €	14,39 €	22 581,07 €
CLARY	38 047,26 €	24,26 €	38 071,52 €
COBRIEUX	25 277,83 €	16,12 €	25 293,95 €
COLLERET	52 077,67 €	33,21 €	52 110,88 €
COURCHELETTES	66 572,01 €	42,45 €	66 614,46 €
COUSOLRE	64 705,49 €	41,26 €	64 746,75 €

COUTICHES	80 845,67 €	51,56 €	80 897,23 €
CRAYWICK	33 499,91 €	21,36 €	33 521,27 €
CRESPIN	97 571,69 €	62,22 €	97 633,91 €
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	27 587,54 €	17,59 €	27 605,13 €
CROCHTE	28 215,84 €	17,99 €	28 233,83 €
CROIX-CALUYAU	16 125,56 €	10,28 €	16 135,84 €
CURGIES	34 269,01 €	21,85 €	34 290,86 €
CUVILLERS	15 951,40 €	10,17 €	15 961,57 €
DAMOUSIES	16 026,85 €	10,22 €	16 037,07 €
DEHERIES	11 484,84 €	7,32 €	11 492,16 €
DEULEMONT	57 193,45 €	36,47 €	57 229,92 €
DIMECHAUX	18 571,35 €	11,84 €	18 583,19 €
DIMONT	24 692,86 €	15,75 €	24 708,61 €
DOIGNIES	22 123,98 €	14,11 €	22 138,09 €
DOMPIERRE-SUR-HELPE	39 420,32 €	25,14 €	39 445,46 €
DON	38 629,62 €	24,63 €	38 654,25 €
DOULIEU	57 640,23 €	36,76 €	57 676,99 €
DOURLERS	27 159,88 €	17,32 €	27 177,20 €
DRINCHAM	21 128,38 €	13,47 €	21 141,85 €
EBBLINGHEM	31 091,04 €	19,83 €	31 110,87 €
ECAILLON	54 353,26 €	34,66 €	54 387,92 €
ECCLES	13 245,68 €	8,45 €	13 254,13 €
ECLAIBES	19 300,59 €	12,31 €	19 312,90 €
ECUELIN	17 706,86 €	11,29 €	17 718,15 €
EECKE	47 975,21 €	30,59 €	48 005,80 €
ELESMES	28 844,04 €	18,39 €	28 862,43 €
ELINCOURT	27 168,40 €	17,33 €	27 185,73 €
EMERCHICOURT	36 957,61 €	23,57 €	36 981,18 €
EMMERIN	74 028,88 €	47,21 €	74 076,09 €
ENGLEFONTAINE	41 649,10 €	26,56 €	41 675,66 €
ENGLOS	26 242,67 €	16,73 €	26 259,40 €
ENNETIERES-EN-WEPPE	43 002,48 €	27,42 €	43 029,90 €
ENNEVELIN	66 303,38 €	42,28 €	66 345,66 €
EPPE-SAUVAGE	23 316,00 €	14,87 €	23 330,87 €
ERCHIN	28 533,06 €	18,20 €	28 551,26 €
ERINGHEM	32 700,92 €	20,85 €	32 721,77 €
ERQUINGHEM-LE-SEC	23 656,27 €	15,09 €	23 671,36 €
ERRE	46 811,50 €	29,85 €	46 841,35 €
ESCARMAIN	27 470,06 €	17,52 €	27 487,58 €
ESCAUDOEUVRES	81 358,40 €	51,88 €	81 410,28 €
ESCAUTPONT	103 242,53 €	65,84 €	103 308,37 €
ESCOBECQUES	20 836,93 €	13,29 €	20 850,22 €
ESNES	29 185,94 €	18,61 €	29 204,55 €
ESQUELBECQ	74 699,73 €	47,64 €	74 747,37 €
ESQUERCHIN	34 829,34 €	22,21 €	34 851,55 €

ESTOURMEL	24 008,23 €	15,31 €	24 023,54 €
ESTREES	34 259,67 €	21,85 €	34 281,52 €
ESTREUX	32 390,41 €	20,66 €	32 411,07 €
ESTRUN	24 898,23 €	15,88 €	24 914,11 €
ESWARS	19 274,90 €	12,29 €	19 287,19 €
ETH	20 643,60 €	13,16 €	20 656,76 €
ETROEUNGT	61 324,55 €	39,11 €	61 363,66 €
FAMARS	62 351,92 €	39,76 €	62 391,68 €
FAUMONT	58 800,86 €	37,50 €	58 838,36 €
FAVRIL	28 885,76 €	18,42 €	28 904,18 €
FECHAIN	43 714,49 €	27,88 €	43 742,37 €
FELLERIES	44 283,39 €	28,24 €	44 311,63 €
FERIN	44 965,88 €	28,67 €	44 994,55 €
FERON	34 659,33 €	22,10 €	34 681,43 €
FERRIERE-LA-PETITE	36 360,65 €	23,19 €	36 383,84 €
FLAMENGRIE	20 089,58 €	12,81 €	20 102,39 €
FLAUMONT-WAUDRECHIES	24 952,24 €	15,91 €	24 968,15 €
FLESQUIERES	18 348,22 €	11,70 €	18 359,92 €
FLETRE	39 655,68 €	25,29 €	39 680,97 €
FLINES-LES-MORTAGNE	50 701,45 €	32,33 €	50 733,78 €
FLOURSIES	16 784,79 €	10,70 €	16 795,49 €
FLOYON	41 949,89 €	26,75 €	41 976,64 €
FONTAINE-AU-BOIS	36 545,09 €	23,30 €	36 568,39 €
FONTAINE-AU-PIRE	35 574,46 €	22,69 €	35 597,15 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	58 243,25 €	37,14 €	58 280,39 €
FOREST-EN-CAMBRESIS	27 673,29 €	17,65 €	27 690,94 €
FOREST-SUR-MARQUE	39 588,60 €	25,25 €	39 613,85 €
FOURNES-EN-WEPPES	63 071,92 €	40,22 €	63 112,14 €
FRASNOY	22 689,16 €	14,47 €	22 703,63 €
FRELINGHIEN	82 774,34 €	52,78 €	82 827,12 €
FRESSAIN	29 981,27 €	19,12 €	30 000,39 €
FRESSIES	23 360,78 €	14,90 €	23 375,68 €
FRETIN	83 833,95 €	53,46 €	83 887,41 €
FROMELLES	31 043,74 €	19,80 €	31 063,54 €
GENECH	76 378,22 €	48,71 €	76 426,93 €
GHISSIGNIES	23 480,72 €	14,97 €	23 495,69 €
GHYVELDE	122 027,86 €	77,82 €	122 105,68 €
GLAGEON	55 738,05 €	35,54 €	55 773,59 €
GODEWAERSVELDE	70 105,71 €	44,71 €	70 150,42 €
GOEULZIN	34 553,30 €	22,03 €	34 575,33 €
GOGNIES-CHAUSSEE	24 562,08 €	15,66 €	24 577,74 €
GOMMEGNIES	66 438,49 €	42,37 €	66 480,86 €
GONDECOURT	96 467,16 €	61,52 €	96 528,68 €
GONNELIEU	19 764,85 €	12,60 €	19 777,45 €
GOUZEACOURT	42 053,49 €	26,82 €	42 080,31 €

GRAND-FAYT	24 459,79 €	15,60 €	24 475,39 €
GROISE	23 219,61 €	14,81 €	23 234,42 €
GRUSON	40 452,04 €	25,80 €	40 477,84 €
GUESNAIN	107 561,17 €	68,59 €	107 629,76 €
GUSSIGNIES	19 304,64 €	12,31 €	19 316,95 €
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	85 266,47 €	54,37 €	85 320,84 €
HAMEL	29 968,13 €	19,11 €	29 987,24 €
HANTAY	44 627,80 €	28,46 €	44 656,26 €
HARDIFORT	27 965,59 €	17,83 €	27 983,42 €
HARGNIES	24 498,47 €	15,62 €	24 514,09 €
HASNON	80 908,28 €	51,59 €	80 959,87 €
HASPRES	65 859,94 €	42,00 €	65 901,94 €
HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	15 919,05 €	10,15 €	15 929,20 €
HAULCHIN	61 594,75 €	39,28 €	61 634,03 €
HAUSSY	53 280,98 €	33,98 €	53 314,96 €
HAUT-LIEU	26 236,07 €	16,73 €	26 252,80 €
HAVELUY	71 619,77 €	45,67 €	71 665,44 €
HAVERSKERQUE	49 140,21 €	31,34 €	49 171,55 €
HAYNECOURT	19 202,45 €	12,25 €	19 214,70 €
HECQ	16 156,33 €	10,30 €	16 166,63 €
HELESMES	46 502,34 €	29,65 €	46 531,99 €
HEM-LENGLET	20 243,13 €	12,91 €	20 256,04 €
HERGNIES	121 988,42 €	77,79 €	122 066,21 €
HERIN	87 148,37 €	55,57 €	87 203,94 €
HERLIES	61 076,75 €	38,95 €	61 115,70 €
HERRIN	18 856,28 €	12,02 €	18 868,30 €
HERZEELE	72 258,65 €	46,08 €	72 304,73 €
HESTRUD	22 926,74 €	14,62 €	22 941,36 €
HOLQUE	34 937,21 €	22,28 €	34 959,49 €
HONDEGHEM	44 718,79 €	28,52 €	44 747,31 €
HONDSCHOOTE	124 329,31 €	79,28 €	124 408,59 €
HON-HERGIES	43 170,48 €	27,53 €	43 198,01 €
HONNECHY	23 941,53 €	15,27 €	23 956,80 €
HONNECOURT-SUR-ESCAUT	43 373,24 €	27,66 €	43 400,90 €
HORDAIN	40 867,92 €	26,06 €	40 893,98 €
HORNAING	74 929,21 €	47,78 €	74 976,99 €
HOUDAIN-LEZ-BAVAY	37 492,68 €	23,91 €	37 516,59 €
HOUPLIN-ANCOISNE	76 531,67 €	48,80 €	76 580,47 €
HOUTKERQUE	47 254,61 €	30,13 €	47 284,74 €
HOYMILLE	78 894,70 €	50,31 €	78 945,01 €
ILLIES	48 429,85 €	30,88 €	48 460,73 €
INCHY	29 112,43 €	18,56 €	29 130,99 €
IWUY	79 458,10 €	50,67 €	79 508,77 €
JENLAIN	34 845,01 €	22,22 €	34 867,23 €
JOLIMETZ	27 679,85 €	17,65 €	27 697,50 €

KILLEM	46 965,66 €	29,95 €	46 995,61 €
LANDAS	72 075,54 €	45,96 €	72 121,50 €
LANDRECIES	99 628,85 €	63,53 €	99 692,38 €
LANNOY	46 256,51 €	29,50 €	46 286,01 €
LAROUILLES	20 756,07 €	13,24 €	20 769,31 €
LAUWIN-PLANQUE	52 475,75 €	33,46 €	52 509,21 €
LECELLES	73 251,24 €	46,71 €	73 297,95 €
LECLUSE	38 586,44 €	24,61 €	38 611,05 €
LEDERZEELE	36 730,24 €	23,42 €	36 753,66 €
LEDRINGHEM	34 909,22 €	22,26 €	34 931,48 €
LEFFRINCKOUCKE	96 180,37 €	61,33 €	96 241,70 €
LESDAIN	23 545,47 €	15,01 €	23 560,48 €
LEVAL	59 441,53 €	37,91 €	59 479,44 €
LEWARDE	54 689,96 €	34,88 €	54 724,84 €
LEZENNES	72 089,99 €	45,97 €	72 135,96 €
LEZ-FONTAINE	21 569,97 €	13,76 €	21 583,73 €
LIESSIES	28 404,77 €	18,11 €	28 422,88 €
LIEU-SAINT-AMAND	47 583,07 €	30,34 €	47 613,41 €
LIGNY-EN-CAMBRESIS	48 809,67 €	31,13 €	48 840,80 €
LIMONT-FONTAINE	20 874,69 €	13,31 €	20 888,00 €
LOCQUIGNOL	18 341,53 €	11,70 €	18 353,23 €
LOFFRE	26 846,74 €	17,12 €	26 863,86 €
LOMPRET	60 255,45 €	38,42 €	60 293,87 €
LONGUEVILLE	53 488,03 €	34,11 €	53 522,14 €
LOOBERGHE	50 362,39 €	32,12 €	50 394,51 €
LOURCHES	88 519,34 €	56,45 €	88 575,79 €
LOUVIGNIES-QUESNOY	34 455,40 €	21,97 €	34 477,37 €
LOUVIL	28 279,71 €	18,03 €	28 297,74 €
LYNDE	38 085,14 €	24,29 €	38 109,43 €
MAING	88 231,62 €	56,27 €	88 287,89 €
MAIRIEUX	25 151,14 €	16,04 €	25 167,18 €
MAISNIL	30 592,70 €	19,51 €	30 612,21 €
MALINCOURT	24 372,74 €	15,54 €	24 388,28 €
MARBAIX	26 134,67 €	16,67 €	26 151,34 €
MARCHIENNES	104 668,70 €	66,75 €	104 735,45 €
MARCOING	50 566,78 €	32,25 €	50 599,03 €
MARCQ-EN-OSTREVENT	27 164,37 €	17,32 €	27 181,69 €
MARESCHES	28 240,47 €	18,01 €	28 258,48 €
MARETZ	41 270,16 €	26,32 €	41 296,48 €
MAROILLES	56 937,56 €	36,31 €	56 973,87 €
MARPENT	73 597,98 €	46,93 €	73 644,91 €
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	53 422,76 €	34,07 €	53 456,83 €
MARQUILLIES	52 033,33 €	33,18 €	52 066,51 €
MASNIERES	66 312,97 €	42,29 €	66 355,26 €
MASNY	99 573,78 €	63,50 €	99 637,28 €

MASTAING	26 772,01 €	17,07 €	26 789,08 €
MAULDE	30 936,68 €	19,73 €	30 956,41 €
MAUROIS	21 852,13 €	13,94 €	21 866,07 €
MAZINGHIEN	18 017,25 €	11,49 €	18 028,74 €
MECQUIGNIES	31 610,16 €	20,16 €	31 630,32 €
MERCKEGHEM	39 282,78 €	25,05 €	39 307,83 €
MERIGNIES	79 206,21 €	50,51 €	79 256,72 €
MERRIS	41 162,52 €	26,25 €	41 188,77 €
METEREN	81 473,78 €	51,96 €	81 525,74 €
MILLAM	42 584,64 €	27,16 €	42 611,80 €
MILLONFOSSE	25 756,41 €	16,42 €	25 772,83 €
MOEUVRES	22 240,76 €	14,18 €	22 254,94 €
MONCEAU-SAINT-WAAST	23 737,73 €	15,14 €	23 752,87 €
MONCHAUX-SUR-ECAILLON	24 652,44 €	15,72 €	24 668,16 €
MONCHEAUX	42 326,18 €	26,99 €	42 353,17 €
MONCHECOURT	60 295,36 €	38,45 €	60 333,81 €
MONS-EN-PEVELE	69 420,63 €	44,27 €	69 464,90 €
MONTAY	22 113,47 €	14,10 €	22 127,57 €
MONTIGNY-EN-CAMBRESIS	26 268,79 €	16,75 €	26 285,54 €
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	106 256,41 €	67,76 €	106 324,17 €
MONTRE COURT	16 031,10 €	10,22 €	16 041,32 €
MORBECQUE	85 184,81 €	54,32 €	85 239,13 €
MORTAGNE-DU-NORD	44 526,17 €	28,39 €	44 554,56 €
MOUCHIN	43 756,58 €	27,90 €	43 784,48 €
MOUSTIER-EN-FAGNE	13 875,65 €	8,85 €	13 884,50 €
NAVES	22 975,87 €	14,65 €	22 990,52 €
NEUF-BERQUIN	38 356,95 €	24,46 €	38 381,41 €
NEUF-MESNIL	37 917,60 €	24,18 €	37 941,78 €
NEUVILLE	21 457,54 €	13,68 €	21 471,22 €
NEUVILLE-EN-AVESNOIS	22 021,33 €	14,04 €	22 035,37 €
NEUVILLE-SAINT-REMY	88 883,06 €	56,68 €	88 939,74 €
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	58 079,91 €	37,04 €	58 116,95 €
NEUVILLY	39 214,86 €	25,01 €	39 239,87 €
NIERGNIES	20 552,48 €	13,11 €	20 565,59 €
NIEURLET	36 620,10 €	23,35 €	36 643,45 €
NIVELLE	37 945,05 €	24,20 €	37 969,25 €
NOMAIN	70 869,08 €	45,19 €	70 914,27 €
NOORDPEENE	43 919,82 €	28,01 €	43 947,83 €
NOYELLES-LES-SECLIN	29 837,21 €	19,03 €	29 856,24 €
NOYELLES-SUR-ESCAUT	31 289,19 €	19,95 €	31 309,14 €
NOYELLES-SUR-SAMBRE	24 170,98 €	15,41 €	24 186,39 €
NOYELLES-SUR-SELLE	23 637,32 €	15,07 €	23 652,39 €
OBIES	27 707,18 €	17,67 €	27 724,85 €
OBRECHIES	18 187,06 €	11,60 €	18 198,66 €
OCHTEZEELE	22 948,83 €	14,63 €	22 963,46 €

ODOMEZ	31 799,60 €	20,28 €	31 819,88 €
OHAIN	40 657,65 €	25,93 €	40 683,58 €
OISY	19 814,16 €	12,64 €	19 826,80 €
OOST-CAPPEL	22 432,12 €	14,30 €	22 446,42 €
ORS	29 055,20 €	18,53 €	29 073,73 €
ORSINVAL	23 852,07 €	15,21 €	23 867,28 €
OUDEZEELE	41 240,42 €	26,30 €	41 266,72 €
OXELAERE	30 851,73 €	19,67 €	30 871,40 €
PAILLENCOURT	31 736,21 €	20,24 €	31 756,45 €
PERONNE-EN-MELANTOIS	37 628,18 €	24,00 €	37 652,18 €
PETITE-FORET	109 073,91 €	69,56 €	109 143,47 €
PETIT-FAYT	20 215,28 €	12,89 €	20 228,17 €
PHALEMPIN	106 401,22 €	67,85 €	106 469,07 €
PITGAM	62 107,59 €	39,61 €	62 147,20 €
POIX-DU-NORD	61 089,37 €	38,96 €	61 128,33 €
POMMEREUIL	31 934,19 €	20,36 €	31 954,55 €
PONT-A-MARCQ	74 953,65 €	47,80 €	75 001,45 €
PONT-SUR-SAMBRE	65 395,80 €	41,70 €	65 437,50 €
POTELLE	20 440,37 €	13,03 €	20 453,40 €
PRADELLES	22 435,29 €	14,31 €	22 449,60 €
PREMESQUES	53 158,00 €	33,90 €	53 191,90 €
PRESEAU	49 930,81 €	31,84 €	49 962,65 €
PREUX-AU-BOIS	29 523,14 €	18,83 €	29 541,97 €
PREUX-AU-SART	21 961,35 €	14,00 €	21 975,35 €
PRISCHES	43 878,76 €	27,98 €	43 906,74 €
PROUVY	63 998,54 €	40,81 €	64 039,35 €
PROVILLE	77 602,57 €	49,49 €	77 652,06 €
PROVIN	93 298,78 €	59,50 €	93 358,28 €
QUAEDYPRE	53 781,82 €	34,30 €	53 816,12 €
QUAROUBLE	70 390,07 €	44,89 €	70 434,96 €
QUERENAING	31 187,35 €	19,89 €	31 207,24 €
QUIVELON	14 803,84 €	9,44 €	14 813,28 €
QUIEVY	46 520,91 €	29,67 €	46 550,58 €
RACHES	70 923,32 €	45,23 €	70 968,55 €
RADINGHEM-EN-WEPPE	43 466,88 €	27,72 €	43 494,60 €
RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	57 259,34 €	36,51 €	57 295,85 €
RAIMBEAUCOURT	93 004,10 €	59,31 €	93 063,41 €
RAINSARS	19 472,36 €	12,42 €	19 484,78 €
RAMILLIES	30 806,03 €	19,64 €	30 825,67 €
RAMOUSIES	22 058,66 €	14,07 €	22 072,73 €
RAUCOURT-AU-BOIS	15 335,68 €	9,78 €	15 345,46 €
RECQUIGNIES	63 672,41 €	40,60 €	63 713,01 €
REJET-DE-BEAULIEU	20 417,47 €	13,02 €	20 430,49 €
RENESECURE	59 509,09 €	37,95 €	59 547,04 €
REUMONT	20 437,33 €	13,03 €	20 450,36 €

REXPOEDE	64 872,39 €	41,37 €	64 913,76 €
RIBECOURT-LA-TOUR	23 641,25 €	15,08 €	23 656,33 €
RIEULAY	40 430,79 €	25,78 €	40 456,57 €
RIEUX-EN-CAMBRESIS	41 673,26 €	26,57 €	41 699,83 €
ROBERSART	14 370,71 €	9,16 €	14 379,87 €
ROEULX	99 296,24 €	63,32 €	99 359,56 €
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	28 008,62 €	17,86 €	28 026,48 €
ROMERIES	25 433,31 €	16,22 €	25 449,53 €
ROSULT	51 529,53 €	32,86 €	51 562,39 €
ROUCOURT	22 329,00 €	14,24 €	22 343,24 €
ROUSIES	90 181,21 €	57,51 €	90 238,72 €
ROUVIGNIES	24 526,73 €	15,64 €	24 542,37 €
RUBROUCK	51 143,18 €	32,61 €	51 175,79 €
RUES-DES-VIGNES	29 446,42 €	18,78 €	29 465,20 €
RUESNES	20 607,38 €	13,14 €	20 620,52 €
RUMEGIES	48 312,27 €	30,81 €	48 343,08 €
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	41 118,29 €	26,22 €	41 144,51 €
SAILLY-LEZ-CAMBRAI	21 196,32 €	13,52 €	21 209,84 €
SAILLY-LEZ-LANNOY	55 881,22 €	35,64 €	55 916,86 €
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	63 912,85 €	40,76 €	63 953,61 €
SAINS-DU-NORD	77 969,79 €	49,72 €	78 019,51 €
SAINT-AUBERT	43 560,45 €	27,78 €	43 588,23 €
SAINT-AUBIN	26 686,10 €	17,02 €	26 703,12 €
SAINT-AYBERT	18 907,66 €	12,06 €	18 919,72 €
SAINT-BENIN	20 055,95 €	12,79 €	20 068,74 €
SAINTE-MARIE-CAPPEL	42 176,55 €	26,90 €	42 203,45 €
SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	25 704,88 €	16,39 €	25 721,27 €
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	42 248,88 €	26,94 €	42 275,82 €
SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	47 903,56 €	30,55 €	47 934,11 €
SAINT-JANS-CAPPEL	53 099,71 €	33,86 €	53 133,57 €
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON	25 164,94 €	16,05 €	25 180,99 €
SAINT-MOMELIN	21 600,90 €	13,77 €	21 614,67 €
SAINT-PIERRE-BROUCK	38 706,42 €	24,68 €	38 731,10 €
SAINT-PYTHON	35 036,57 €	22,34 €	35 058,91 €
SAINT-REMY-CHAUSSEE	32 380,83 €	20,65 €	32 401,48 €
SAINT-REMY-DU-NORD	29 994,20 €	19,13 €	30 013,33 €
SAINT-SOUPLET	41 925,35 €	26,74 €	41 952,09 €
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	47 068,58 €	30,02 €	47 098,60 €
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	31 230,15 €	19,92 €	31 250,07 €
SALESCHEs	19 892,38 €	12,69 €	19 905,07 €
SALOME	74 788,20 €	47,69 €	74 835,89 €
SAMEON	45 496,66 €	29,01 €	45 525,67 €
SANCOURT	13 119,04 €	8,37 €	13 127,41 €
SARS-ET-ROSIERES	19 621,41 €	12,51 €	19 633,92 €
SARS-POTERIES	44 520,68 €	28,39 €	44 549,07 €

SASSEGNIES	18 114,29 €	11,55 €	18 125,84 €
SAULTAIN	58 493,89 €	37,30 €	58 531,19 €
SAULZOIR	49 310,34 €	31,45 €	49 341,79 €
SEBOURG	60 769,35 €	38,75 €	60 808,10 €
SEMERIES	28 938,16 €	18,45 €	28 956,61 €
SEMOUSIES	15 907,02 €	10,14 €	15 917,16 €
SENTINELLE	82 957,03 €	52,90 €	83 009,93 €
SEPMERIES	22 872,83 €	14,59 €	22 887,42 €
SEQUEDIN	101 045,54 €	64,44 €	101 109,98 €
SERANVILLERS-FORENVILLE	20 323,94 €	12,96 €	20 336,90 €
SERCUS	27 508,17 €	17,54 €	27 525,71 €
SOCX	30 096,74 €	19,19 €	30 115,93 €
SOLESMES	132 129,85 €	84,26 €	132 214,11 €
SOLRE-LE-CHATEAU	56 830,51 €	36,24 €	56 866,75 €
SOLRINNES	16 768,44 €	10,69 €	16 779,13 €
SOMMAING	21 687,84 €	13,83 €	21 701,67 €
SPYCKER	52 481,35 €	33,47 €	52 514,82 €
ST WAAST LA VALLEE	29 876,14 €	19,05 €	29 895,19 €
STAPLE	36 103,56 €	23,02 €	36 126,58 €
STEENBECQUE	58 136,25 €	37,07 €	58 173,32 €
STEENE	45 201,99 €	28,83 €	45 230,82 €
STEENVOORDE	115 713,35 €	73,79 €	115 787,14 €
STEENWERCK	113 398,42 €	72,31 €	113 470,73 €
STRAZEELE	36 918,39 €	23,54 €	36 941,93 €
TAISNIERES-EN-THIERACHE	27 748,87 €	17,70 €	27 766,57 €
TAISNIERES-SUR-HON	39 639,95 €	25,28 €	39 665,23 €
TEMPLEMARS	84 358,21 €	53,79 €	84 412,00 €
TERDEGHEM	33 638,27 €	21,45 €	33 659,72 €
THIANT	64 515,84 €	41,14 €	64 556,98 €
THIENNES	35 524,26 €	22,65 €	35 546,91 €
THIVENCELLE	29 886,95 €	19,06 €	29 906,01 €
THUMERIES	92 948,15 €	59,27 €	93 007,42 €
THUN-L'EVEQUE	31 078,66 €	19,82 €	31 098,48 €
THUN-SAINT-AMAND	36 726,65 €	23,42 €	36 750,07 €
THUN-SAINT-MARTIN	23 573,76 €	15,03 €	23 588,79 €
TILLOY-LEZ-CAMBRAI	20 548,04 €	13,10 €	20 561,14 €
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	22 704,30 €	14,48 €	22 718,78 €
TOUFFLERS	79 848,52 €	50,92 €	79 899,44 €
TOURMIGNIES	27 724,77 €	17,68 €	27 742,45 €
TRELON	74 387,00 €	47,44 €	74 434,44 €
TRESSIN	39 673,91 €	25,30 €	39 699,21 €
TROISVILLES	30 115,86 €	19,20 €	30 135,06 €
UXEM	39 062,25 €	24,91 €	39 087,16 €
VENDEGIES-AU-BOIS	27 023,85 €	17,23 €	27 041,08 €
VENDEGIES-SUR-ECAILLON	31 681,40 €	20,20 €	31 701,60 €

VENDEVILLE	43 042,70 €	27,45 €	43 070,15 €
VERCHAIN-MAUGRE	36 690,94 €	23,40 €	36 714,34 €
VERLINGHEM	70 967,73 €	45,26 €	71 012,99 €
VERTAIN	22 943,33 €	14,63 €	22 957,96 €
VICQ	44 511,58 €	28,38 €	44 539,96 €
VIESLY	40 796,92 €	26,02 €	40 822,94 €
VIEUX-BERQUIN	70 571,21 €	45,00 €	70 616,21 €
VIEUX-MESNIL	24 307,21 €	15,50 €	24 322,71 €
VIEUX-RENG	26 816,06 €	17,10 €	26 833,16 €
VILLEREAU	35 502,63 €	22,64 €	35 525,27 €
VILLERS-AU-TERTRE	24 462,08 €	15,60 €	24 477,68 €
VILLERS-EN-CAUCHIES	39 819,35 €	25,39 €	39 844,74 €
VILLERS-GUISLAIN	28 503,45 €	18,18 €	28 521,63 €
VILLERS-OUTREAU	55 218,20 €	35,21 €	55 253,41 €
VILLERS-PLOUICH	25 247,43 €	16,10 €	25 263,53 €
VILLERS-POL	49 399,23 €	31,50 €	49 430,73 €
VILLERS-SIRE-NICOLE	32 408,74 €	20,67 €	32 429,41 €
VOLCKERINCKHOVE	32 856,17 €	20,95 €	32 877,12 €
VRED	47 284,10 €	30,15 €	47 314,25 €
WAHAGNIES	60 449,66 €	38,55 €	60 488,21 €
WALINCOURT-SELVIGNY	59 325,91 €	37,83 €	59 363,74 €
WALLERS-EN-FAGNE	17 392,99 €	11,09 €	17 404,08 €
WALLON-CAPPEL	33 545,93 €	21,39 €	33 567,32 €
WAMBAIX	19 272,96 €	12,29 €	19 285,25 €
WANDIGNIES-HAMAGE	40 090,88 €	25,57 €	40 116,45 €
WANNEHAIN	37 853,58 €	24,14 €	37 877,72 €
WARGNIES-LE-GRAND	42 233,35 €	26,93 €	42 260,28 €
WARGNIES-LE-PETIT	33 702,56 €	21,49 €	33 724,05 €
WARHEM	75 391,17 €	48,08 €	75 439,25 €
WARLAING	23 848,51 €	15,21 €	23 863,72 €
WARNETON	18 655,12 €	11,90 €	18 667,02 €
WASNES-AU-BAC	20 559,35 €	13,11 €	20 572,46 €
WATTEN	71 113,67 €	45,35 €	71 159,02 €
WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	16 753,37 €	10,68 €	16 764,05 €
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	47 519,11 €	30,30 €	47 549,41 €
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	16 524,53 €	10,54 €	16 535,07 €
WEMAERS-CAPPEL	21 264,45 €	13,56 €	21 278,01 €
WEST-CAPPEL	30 551,47 €	19,48 €	30 570,95 €
WICRES	23 488,48 €	14,98 €	23 503,46 €
WIGNEHIES	85 636,93 €	54,61 €	85 691,54 €
WILLEMS	77 186,09 €	49,22 €	77 235,31 €
WILLIES	13 498,47 €	8,61 €	13 507,08 €
WINNEZEELE	56 830,04 €	36,24 €	56 866,28 €
WULVERDINGHE	18 147,45 €	11,57 €	18 159,02 €
WYLDER	16 427,05 €	10,48 €	16 437,53 €

ZEGERSCAPPEL	70 741,29 €	45,11 €	70 786,40 €
ZERMEZEELE	22 555,88 €	14,38 €	22 570,26 €
ZUYDCOOTE	43 655,29 €	27,84 €	43 683,13 €
ZUYTPEENE	35 966,79 €	22,94 €	35 989,73 €
<b>Total</b>	<b>23 330 818,67 €</b>	<b>14 878,00 €</b>	<b>23 345 696,67 €</b>

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-298012-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord relative à l'achat de masques.

Vu le rapport DMG/2020/337

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,  
Vu l'amendement ci-annexé

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France, jointe au rapport, concernant la mise à disposition de masques pour faire face à la pandémie de Covid-19 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat ;
  - d'imputer les dépenses correspondantes sur les natures comptables concernées.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 22.

Madame BOISSEAUX est Conseillère régionale de la Région Hauts-de-France. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

66 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**REUNION DU 16 NOVEMBRE 2020**

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DMG/2020/337**

**OBJET : Convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et le  
Département du Nord relative à l'achat de masques**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Il est apparu indispensable de préciser les destinataires des masques acquis par le Département du Nord auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la convention proposée à l'approbation du Conseil départemental.

**DISPOSITIF**

Dans le rapport :

**Il est écrit en première page au 3<sup>ème</sup> paragraphe du rapport :**

« En effet, en tant qu'employeur et dans le cadre de l'exercice de ses missions auprès des Nordistes, la Collectivité se doit d'assurer des conditions d'intervention respectant pleinement les mesures de sécurité sanitaire, pour ses agents, ses partenaires (établissements et services intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, structures d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance) et ses collégiens. »

**Il est proposé la rédaction suivante :**

« En effet, en tant qu'employeur et dans le cadre de l'exercice de ses missions auprès des Nordistes, la Collectivité se doit d'assurer des conditions d'intervention respectant pleinement les mesures de sécurité sanitaire. C'est à ce titre que le Département a acquis des masques pour ses agents, ses partenaires (établissements et services intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, structures d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance) et ses collégiens. Il convient de préciser que le Département n'a pas agi dans le cadre de l'opération de distribution de masques aux habitants organisée par la Région ».

Ces modifications n'ont de conséquence ni sur les incidences financières, ni sur les termes de la convention ni sur les propositions de décision.

Jean René LECERF  
Président du Département du Nord

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297894-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le 26 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDÀ, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Olivier HENNO, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Vu le rapport DRH/2020/377

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

**DECIDE à la majorité:**

- de compléter la délibération DRH/2020/118 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 43 postes détaillés ci-joints (annexe 1) lorsque le recrutement d'agents titulaires n'aura pas été possible.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 25.

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Monsieur RINGOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur VANDEWALLE.

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 66 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	16
Absent sans procuration :	0
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	82 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	1 (Madame MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	81
Majorité des suffrages exprimés :	41
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	29 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Fonction	<b>Chargé(e) d'appui Plateforme Territoriale de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Apporter un appui technique au ou à la chargé(e) de mission de la plateforme de l'emploi et de l'insertion professionnelle :</p> <p>Accompagner les opérations de mise à l'emploi, faciliter l'articulation entre la demande d'emploi et l'offre</p> <p>Contribuer au suivi des objectifs de mise à l'emploi des allocataires du RSA</p> <p>Contribuer au rapprochement des profils des allocataires aux opportunités d'emploi</p> <p>Apporter un appui administratif au ou à la chargé(e) de mission de la plateforme de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans l'exercice de ses fonctions :</p> <p>Elaborer et mettre à jour les tableaux de bord</p> <p>Gérer le suivi des dossiers, la préparation des réunions et les comptes rendus</p> <p>Participer aux réunions et représenter la PTEIP, le cas échéant</p> <p>Apporter une expertise technique en matière de politique sociale insertion.</p> <p><u>Savoir :</u></p> <p>Connaissance du monde économique et du fonctionnement des entreprises</p> <p>Connaître les politiques sociales et d'emploi et les dispositifs d'insertion professionnelle</p> <p>Connaître les principes généraux de droit public et privé (travail)</p>
Fonction	<b>Chargé(e) d'appui Plateforme Départementale de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Rédacteur Technicien
Grade	Rédacteur principal de seconde classe, Rédacteur principal de première classe, Rédacteur Technicien principal de seconde classe, Technicien de première classe, Technicien
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <p>Apporter un appui pour le suivi de l'activité du site Nordemploi.fr :</p> <p>Participer à l'organisation et à la préparation des points téléphoniques de suivi de projet entre l'équipe projet NordEmploi et l'éditeur,</p> <p>Proposer un appui spécifique à destination des agents du département (coach,</p>

	<p>élus, agents DIPLE, DSI, plateformes départementales), des allocataires et des entreprises du périmètre du département et transfrontalières, Participer à l'organisation du transfert de compétence entre l'équipe projet et l'équipe de maintien en condition opérationnelle (MCO), Contribuer à la rédaction, mise à disposition et mise à jour de la documentation utilisateur, Tester des mises à jour ou corrections (y compris de non régression) avant la mise en production.</p> <p>Participer au reporting et à l'évaluation du dispositif numérique : Apporter un appui administratif au ou à la chargé(e) de mission informatique Nordemploi.fr, Assurer la collecte des données d'activité du site Nordemploi.fr nécessaire au suivi et à l'évaluation du dispositif, Consolider, gérer et exploiter les données de pilotage quantitatives et qualitatives nécessaires à l'évaluation de l'ensemble de l'activité du site Nordemploi.fr, Traiter les informations et en proposer une restitution adaptée à destination du ou de la chargé(e) de mission informatique, en lien avec les instances du conseil départementale et de l'éditeur du logiciel, Participer à l'analyse des résultats et contribuer à la rédaction des bilans d'activité consolidés, Mettre à jour systématiquement les tableaux de bord.</p> <p>Assurer la réponse aux demandes des utilisateurs : Participer au projet stratégique du Département du Nord en assurant une prise en charge exemplaire des utilisateurs, Contribuer à la satisfaction des utilisateurs du site nordemploi.fr en établissant une relation de qualité dans le traitement de toute demande. Enregistrement et suivi des demandes d'assistance des utilisateurs relatives aux matériels et applications, Identification, diagnostic et qualification des demandes d'assistance des utilisateurs relatives à leur utilisation et leur accès sur le site Nordemploi.fr, Traiter la demande de l'utilisateur en autonomie ou par transfert vers d'autres services.</p> <p>Travailler avec les différents partenaires et acteurs du monde économique</p> <p><u>Connaissances spécifiques :</u> Connaître l'organisation et le fonctionnement de la DGA Solidarité ; Connaître les partenaires institutionnels de l'emploi et de l'insertion professionnelle ; Connaître le monde de l'entreprise et ses modes de recrutement (droit du travail).</p>
Fonction	<b>Chargé(e) d'orientation</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe
Nombre	<b>1</b>

Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>  Analyser le flux quotidien des entrées d'allocataires.  Planifier les rendez-vous.  Assurer la rédaction et l'envoi des convocations pour les rendez-vous individuels.  Saisir le service compétent en cas de non présence de l'allocataire au premier rendez-vous.</p> <p>Analyse de la situation des allocataires de la Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi :  Assurer l'accueil physique des allocataires du RSA  Conduire des entretiens.  Recueillir toutes informations administratives et financières utiles à l'évaluation du droit au RSA de l'allocataire.  Contrôler les documents fournis et la situation de l'allocataire.  Informier l'allocataire sur les risques d'indus préjudiciables à sa situation.  Saisir le service compétent en cas d'irrégularités dans la situation.  Rester neutre et objectif face aux problèmes d'autrui.  Prendre de la distance par rapport aux situations difficiles des usagers.  Garantir une posture éthique et égalitaire dans le traitement des allocataires.</p> <p>Orientation des allocataires de la Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi :  Procéder à l'orientation des allocataires du RSA vers l'accompagnement le plus adapté.  Repérer les personnes les plus mobilisables vers l'emploi qui seront accompagnées par un coach emploi ou les partenaires départementaux.  Valoriser les compétences acquises de l'utilisateur dans sa vie personnelle pour l'orienter vers un accompagnement professionnel.  Expliquer et convaincre la personne des bénéfices du programme.  Adapter son discours à l'utilisateur.</p> <p><u>Savoir :</u>  Dispositifs et acteurs de l'action sociale ;  Outils informatiques et logiciels spécifiques ;  Connaitre les politiques et les dispositifs d'insertion ;  Dispositifs et acteurs régionaux de l'insertion socioprofessionnelle et professionnelle et de la formation ;  Législation du travail ;  Fonctionnement et services de la collectivité ;  Droits et obligations des usagers ;  Procédures réglementaires ou normatives d'inspection (document unique, etc.) ;  Orientations politiques de la collectivité.</p> <p>Permis souhaité  Rythme de travail souple, amplitude variable en fonction des obligations de service public et de la disponibilité des différents interlocuteurs.  Dans certains contextes, risques d'incivilités et de violences dans la relation aux personnes.  Respect des obligations de discrétion et de confidentialité.</p>

Fonction	<b>Chargé(e) d'appui au pilotage</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>  Contribuer à la consolidation au sein du pôle, du pilotage et du dialogue de gestion en matière d'insertion professionnelle et de la lutte contre les exclusions :  Recueillir et veiller à la qualité des données nécessaires au pilotage et à l'évaluation, en lien avec le chargé de projet de territoire et les autres services du PIPLE.  Renseigner des outils départementaux et analyser les données récoltées afin de favoriser la prise de décision et le dialogue de gestion.  Formuler, en lien avec les autres services du PIPLE, des propositions permettant d'améliorer les outils d'analyse.  Participer à la présentation et à la diffusion des résultats auprès des services du PIPLE, de la DIPLE et des opérateurs.  Participer aux diverses instances partenariales permettant le recueil de données statistiques.</p> <p>Apporter un appui aux services du PIPLE.  Contribuer aux différents diagnostics de la thématique « insertion professionnelle » et lutte contre les exclusions.</p> <p><u>Savoir :</u>  Connaître les politiques et les dispositifs d'insertion ;  Maîtrise des outils d'analyse prospective (analyse structurelle, arbre des compétences...) ;  Maîtriser les outils de traitement informatique des données.</p>
Fonction	<b>Directeur(rice) de projet Mission Projets Stratégiques et Transversaux</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Attachés Territoriaux Ingénieurs Territoriaux
Grade	Attaché, Attaché principal, Directeur, Attaché hors classe Ingénieur, Ingénieur Principal, Ingénieur hors classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>  Développer une gestion dynamique et innovante des actifs immobiliers : cessions, acquisitions ;  Piloter le schéma directeur d'investissement du patrimoine départemental bâti (hors collèges) en articulation avec la gestion prévisionnelle des emplois et compétences et la mise en œuvre de la réorganisation des services départementaux, y compris le SDI de l'EPDSAE ;</p>

	<p>Assurer le pilotage des opérations complexes combinant des regroupements physiques de services, des cessions et/ou des acquisitions d'actifs fonciers et immobiliers, dont le Projet Forum.</p> <p><u>Compétences techniques :</u>  Expérience confirmée de la programmation des opérations immobilières ;  Connaissance du marché de l'immobilier dans le domaine tertiaire ;  Expertise en matière d'urbanisme réglementaire ;  Expérience confirmée dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage publique ;  Expérience dans la mise en œuvre et la gestion de projets mixtes publics/privés complexes.</p> <p><u>Compétences managériales :</u>  Assistance à la définition des orientations stratégiques d'une politique publique ;  Animation et pilotage d'équipes projet transversales.</p> <p><u>Compétences transversales :</u>  Conduite de projet ;  Assistance et appui technique auprès des services de la collectivité ;  Veille et observation sectorielle ;  Compte-rendu d'activité ;  Conduite et contrôle des procédures administratives ;  Evaluation des projets et politiques publiques.</p> <p><u>Savoir – être</u>  Savoir travailler en transversalité ;  Savoir décider et objectiver les décisions ;  Etre force de proposition et faire preuve d'innovation ;  Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse ;  Etre force de conviction et de persuasion ;  Disposer d'une bonne aisance relationnelle ;  Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer ;  Faire preuve de diplomatie ;  Etre capable de représenter l'Institution.</p>
Fonction	<b>Technicien(ne) Poste de Travail</b>
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Technicien Territorial
Grade	Technicien, Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe
Nombre	<b>2</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>  Traitement des demandes (installation, changement, évolution) ;  Réaliser le clonage d'ordinateurs à partir d'une image master ;  Réaliser la configuration du poste de travail (PC, téléphones et périphériques) ;  L'ajout de composant logiciel ou matériel ;</p>

	<p>Effectuer l'installation ou le remplacement de PC, téléphones ou de périphériques sur site, l'installation ou changement de version de logiciel Bureautique ou spécifique Métier sur site.</p> <p>Déployer les packages sur les postes informatiques (mises à jour, demandes, sécurité) et en réaliser le suivi.</p> <p>Déploiement :</p> <p>Participer au déploiement, des équipements informatiques, de téléphonie et d'impression sur site,</p> <p>Réaliser le brassage informatique dans les locaux techniques et effectuer le raccordement des équipements au réseau informatique,</p> <p>Vérifier la conformité et le bon fonctionnement des installations, participer à la recette des installations et dérouler les procédures de recette.</p> <p>Maintenance :</p> <p>Assurer le support téléphonique,</p> <p>Diagnostiquer et traiter les incidents.</p> <p>Compte rendu d'activité :</p> <p>Organiser ses tâches en fonction du plan de charge ;</p> <p>Participer au travail de l'équipe et aux réunions ;</p> <p>Coordonner son intervention avec celles des autres intervenants ;</p> <p>Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention ;</p> <p>Vérifier son travail en fonction des directives et procédures.</p> <p>Instruction des dossiers et application des procédures ;</p> <p>Appliquer des procédures administratives.</p> <p><u>Compétences spécifiques</u></p> <p>Systèmes d'exploitation Windows 10,</p> <p>Outils de télédistribution et prise de main à distance,</p> <p>Logiciels et progiciels Bureautique,</p> <p>Notions de sécurité en matière de SI.</p>
Fonction	<b>Conseiller(ère) en Economie Sociale et Familiale</b>
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif 2ème classe, assistant socio-éducatif 1ère classe Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <p>Assurer un accueil social et un accès aux droits des personnes et familles ;</p> <p>Réaliser des évaluations de situations ;</p> <p>Mener des accompagnements individuels et collectifs ;</p> <p>Contribuer à la mission de veille sociale ;</p> <p>Contribuer au Développement Social Local (DSL) ;</p> <p>Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations.</p>

	<p><u>Compétences requises :</u>  Management de projet ;  Compétences organisationnelles ;  Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse et savoir prendre du recul ;  Avoir de bonnes capacités d'écoute, disposer d'une bonne aisance relationnelle, savoir gérer des situations tendues et difficiles, faire preuve d'esprit d'équipe et de capacité à coopérer.</p> <p><u>Savoir :</u>  Connaître l'organisation juridictionnelle et les procédures contentieuses ;  Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale ;  Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur ;  Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale ;  Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active ;  Etre sensibilisé(e) aux réflexions éthiques et déontologiques ;  Connaître les causes de précarité (énergie, logement, santé, hygiène, etc.) et leurs manifestations.</p>
Fonction	<b>Travailleur(euse) Social(e) Enfance Volant Polyvalent(e)</b>
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif de seconde classe, assistant socio-éducatif de première classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	<b>10</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>  Contribuer à l'accueil et à l'accès aux droits des personnes et des familles :  Rencontrer le mineur dont il ou elle assure la référence, sa famille, le jeune majeur ;  Assurer des accueils éducatifs pour les familles et jeunes majeurs ;  Garantir l'effectivité des droits sociaux de l'enfant ou du jeune majeur et son accès à la santé ;  Favoriser en lien avec les services concernés l'accès aux droits sociaux et aux soins des familles.</p> <p>Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance :  Poser un diagnostic et élaborer des hypothèses de travail en collaboration avec l'enfant et sa famille en appréciant les potentialités de chacun.  S'appuyer sur les compétences des différents professionnels des services de l'UTPAS et les partenaires pour affiner l'évaluation des situations.  Effectuer des évaluations dans le cadre des Informations Préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS.  Participer à la Cellule Hebdomadaire d'Evaluation et de Suivi (CHES).</p>

	<p>Assurer l'évaluation des agréments adoption, leur suivi et l'accompagnement de l'accueil post-adoption.</p> <p>Mener des accompagnements individuels et collectifs</p> <p>En tant que référent du mineur ou du jeune majeur, mettre en œuvre les mesures de protection de l'enfance administrative et judiciaire,</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre le Projet Pour l'Enfant (PPE) avec les détenteurs de l'autorité parentale, l'enfant et tous les professionnels concernés. S'appuyer sur les différentes compétences des autres services de l'UTPAS et autres partenaires. Mobiliser les ressources de l'environnement afin de maintenir ou réinscrire la famille dans le tissu social.</p> <p>Veiller, en cohérence avec l'assistant familial et/ou l'établissement au bon déroulement de l'accueil de l'enfant sur son lieu de vie, à sa stabilité et son épanouissement,</p> <p>Préparer les audiences et y participer,</p> <p>Proposer des actions collectives, en fonction des besoins des mineurs et des familles.</p> <p>Garantir le maintien des liens Parents-Enfants et de fratrie en organisant la mise en œuvre du droit de visite et d'hébergement.</p> <p>Assurer la fonction d'accueillant au sein du Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) départemental et/ou en UTPAS</p> <p>Préparer et participer au Conseil de Famille pour les enfants pupilles de l'Etat.</p> <p>Déplacements fréquents.</p> <p>Permis B souhaité.</p> <p>Conduites exceptionnelles des enfants sur différents territoires.</p> <p><u>Savoir :</u></p> <p>Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale</p> <p>Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance</p> <p>Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur</p> <p>Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale</p> <p>Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active</p> <p>Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques</p> <p>Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale</p> <p><u>Qualifications particulières :</u></p> <p>Diplôme d'État d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé.</p> <p>Expérience en protection de l'enfance souhaitée.</p>
Fonction	<b>Travailleur(euse) Social(e) Volant Polyvalent(e)</b>
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif de seconde classe, assistant socio-éducatif de première classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	<b>8</b>
Motif	Qualification particulière et expertise

	<p>Les objectifs de chaque intervention du Travailleur(euse) Social(e) Volant(e) Polyvalent(e) sont formalisés par écrit par le responsable de service.</p> <p><u>Activités :</u>  Contribuer à l'accueil et à l'accès aux droits des personnes et des familles.  Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance.  Mener des accompagnements individuels et collectifs.  Contribuer à la mission de veille sociale.  Contribuer au développement social local (DSL).  Contribuer au fonctionnement général du service.  A l'issue de l'intervention, mettre en place, sous l'autorité du responsable de service, les relais nécessaires auprès de l'équipe.</p> <p><u>Compétences spécifiques :</u>  Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale  Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur.  Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale.  Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active.  Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques.  Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale.  Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance.</p> <p><u>Qualifications particulières :</u>  Diplôme d'État d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé.  Expérience en protection de l'enfance souhaitée</p>
Fonction	<b>Bibliothécaire</b>
Famille professionnelle	Culturelle
Cadre d'emplois	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Grade	Assistant de conservation, assistant de conservation principal seconde classe, assistant de conservation principal de première classe
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>  Participer à la mise en œuvre de la politique culturelle départementale et plus particulièrement au projet culturel de la Médiathèque départementale du Nord.  Développer les pratiques culturelles dans le champ de la lecture publique, diversifier et moderniser les services offerts à la population, innover en matière d'accès à la lecture publique.  Accompagner directement des partenaires externe en apportant conseils et expertise, participer à la réalisation des états des lieux, favoriser les projets de coopération intercommunale, aider à faire émerger de nouvelles pratiques et viser au développement de nouveaux services, en particulier dans le domaine de la politique documentaire ;  Prendre en charge en partenariat avec les autres sites de la Médiathèque départemental du Nord la gestion des ressources documentaires tous publics,</p>

	<p>en assurer la médiation et la valorisation.  Participer pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique documentaire, à la politique d'animation, sa promotion et sa communication ;  Etre force de proposition dans le domaine du numérique et de sa médiation ;  Former les partenaires et participe au développement des compétences des personnels bénévoles et salariés ;  Assurer une veille permanente dans les missions précitées et en assure la diffusion ;  Participer au fonctionnement du site : accueil des partenaires, rangement, reclassement, partage les réflexions sur l'émergence de nouveaux projets ;  Evaluer l'ensemble des actions menées.</p> <p><u>Compétences requises :</u>  Connaissance et maîtrise des enjeux de la lecture publique sur un territoire et des enjeux de développement local.  Acteurs territoriaux et partenaires du domaine documentaire et/ou du secteur  Méthodologie de l'évaluation spécifique aux bibliothèques.  Épistémologie et paysage documentaire du domaine et/ou du secteur  Méthodologie de programmation, d'évaluation, de mise à jour et de conservation des ressources documentaires.  Circuits et procédures de traitement des documents.  Information bibliographique et numérique.  Culture générale portant sur le champ et les évolutions des sciences, des arts et de la littérature.  Politiques publiques et principes de l'action publique.  Techniques d'analyse du territoire.  Notions d'évaluation des politiques publiques, normes et outils d'évaluation.</p>
Fonction	<b>Psychologue en Protection Maternelle et Infantile (PMI)</b>
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Psychologue
Grade	Psychologue de classe normale - Psychologue hors classe
Nombre	<b>3</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>  Contribuer à l'accueil et à l'accès à la santé de l'enfant de moins de 6 ans et de sa famille.  Contribuer aux évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance.  Mener des accompagnements individuels et collectifs.  Contribuer à la mission de veille sanitaire et sociale.  Contribuer au Développement Social Local (DSL) en matière de santé publique.  Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations.  Contribuer aux actions de recherche ou d'évaluation portées par la PMI ou menées par des partenaires en collaboration avec celle-ci.  Intervenir, éventuellement, en Lieu d'Accueil Parents/Enfants (LAPE) ou en</p>

	<p>Lieu de Rencontre Parents/Enfants (LRPE).</p> <p><u>Compétences requises :</u>  Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse ;  Faire preuve de réserve et de discrétion ;  Savoir prendre du recul ;  Avoir d'une bonne capacité d'écoute ;  Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer ;  Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle ;  Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile ;  Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance ;  Etre sensibilisé(e) aux réflexions éthiques et déontologiques ;  Disposer de bonnes capacités d'observation clinique ;  Connaître et maîtriser les outils d'évaluation psychologique, d'analyse et d'accompagnement.</p> <p><u>Qualifications requises :</u>  Titre ou Diplôme de psychologue ou DESS ou master de psychologie clinique ou de psychopathologie clinique souhaitable.</p>
Fonction	<b>Chargé(e) de mission territorial(e) Plateforme Départementale de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché Rédacteur
Grade	Attaché, attaché principal, attaché hors classe, directeur Rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe
Nombre	4
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>  Identifie les offres d'emplois potentiels et organiser le rapprochement de l'offre et la demande d'emploi des allocataires du RSA proche de l'emploi. Développer un réseau d'acteurs économiques et d'employeurs locaux.  Promouvoir, sur le territoire, la connaissance de l'emploi et des besoins des entreprises (analyser la situation de l'emploi et les ressources territoriales, identifier les perspectives et opportunités d'emplois du territoire)  Animer et développer un réseau avec les acteurs du monde économique afin d'optimiser l'accès à l'emploi des allocataires du RSA (identifier et apprécier les besoins des employeurs, promouvoir la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, décliner les accords-cadres et les conventions départementales, animer la commission territoriale d'insertion professionnelle)  Organiser des opérations de mise à l'emploi.  Contribuer au pilotage départemental de mise à l'emploi des allocataires du RSA, en lien avec la plateforme de l'emploi et de l'insertion professionnelle.</p> <p><u>Savoirs :</u>  Management de projet et/ou par objectif :  Connaitre et appliquer la méthodologie de projet,</p>

	<p>Savoir animer des groupes de travail et de réflexion,  Faire preuve d'autonomie,  Savoir gérer son temps et organiser ses priorités,  Savoir travailler en transversalité,  Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse,  Etre force de propositions,  Etre capable de représenter l'Institution.</p> <p><u>Qualification particulières :</u>  Connaitre les politiques d'emploi et les dispositifs d'insertion professionnelle ;  Connaître la réglementation relative au FSE ;  Connaitre le monde économique, ses structures, ses outils ;  Connaitre les principes généraux de droit public et privé dans le secteur du droit du travail ;  Connaitre la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales.</p>
Fonction	<b>Responsable de Pôle Autonomie</b>
Famille professionnelle	Administrative Sociale
Cadre d'emplois	Attaché territorial Conseiller Socio-Educatif
Grade	Attaché, attaché principal, attaché hors classe, directeur territorial Conseiller, conseiller supérieur, conseiller hors classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>  Participer à la mise en œuvres des politiques départementales en faveur des personnes âgées et en situation de handicap exprimées à travers le projet de mandat et les schémas d'organisation sociale et médico-sociale.  Contribuer à la territorialisation de ces politiques, en permettant ainsi au Département d'exercer son rôle de chef de file de l'action sociale en proximité.  Contribuer par des propositions au bon équilibre entre la cohérence de la politique départementale et son adaptation aux particularités du territoire.  Organiser l'accueil en définissant à partir d'un diagnostic des forces et faiblesses du territoire les informations et orientations à donner au public relevant de son champ de compétence.  Organiser l'évaluation pluridisciplinaire des demandes d'APA et d'agrément des familles d'accueil.  Mettre en œuvre et favoriser la coordination institutionnelle.</p> <p><u>Savoir :</u>  Piloter, organiser et animer une équipe pluridisciplinaire.  Etre en capacité d'accompagner les professionnels de l'équipe dans leurs pratiques.  Savoir animer des groupes de travail, de réflexion.  Savoir évaluer l'impact d'une action ou d'un projet.  Maîtriser les techniques de négociation</p>

	<p><u>Qualifications spécifiques :</u>          Connaître le cadre législatif et institutionnel de l'aide et de l'action sociale en faveur des personnes âgées et handicapées          Connaître les politiques publiques relatives au vieillissement, à la santé et au handicap          Connaître la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales          Connaître le Règlement départemental d'action sociale          Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale et d'insertion en vigueur</p>
Fonction	<b>Chargé(e) de mission appui technique aux marchés publics</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Attaché Ingénieur
Grade	Attaché, attaché principal, attaché hors classe Ingénieur, ingénieur principal, ingénieur hors classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>          Contribuer à la planification et à la qualité de la commande publique au sein de la DGA SOL.          Contribuer à l'évaluation des besoins des directions de la DGA SOL.          Coordonner la planification et la programmation de la commande publique dans un souci de prospective et d'optimisation de la gestion des ressources.          Contribuer à l'élaboration des outils de la commande publique en lien avec la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public.          Assurer une veille juridique dans le domaine de la commande publique.          Sensibiliser les services et diffuser des supports d'information.</p> <p>Apporter son expertise et un appui technique dans la rédaction des cahiers des charges aux directions de la DGA SOL :          Contribuer à l'élaboration et la rédaction des documents administratifs de cadrage et des éléments de consultation.          Veiller à l'intégration des clauses sociales et de développement durable dans les marchés publics.          Participer à l'analyse des offres en collaboration avec le service / la direction concernée.          Sensibiliser les services sur les risques juridiques, notamment pénaux.          Veiller à la motivation des rejets des offres et à la notification des contrats et marchés.          Contribuer au traitement des contentieux éventuels.          S'assurer de la validation des éventuels avenants.</p> <p><u>Connaissances spécifiques</u>          De formation bac+5 dans le domaine du contrôle de gestion, marchés publics et/ou des finances publiques</p> <p>Achats publics          Etre sensibilisé à la réglementation des marchés publics et à la commande</p>

	<p>publique, connaître les procédures d'appels d'offre. Savoir rédiger un cahier des charges. Maitriser les procédures de délégation de service public (DSP) Connaître les étapes du paiement de la commande publique (engagement, liquidation...) Connaître l'organisation et le fonctionnement des services centraux et des Directions Territoriales de la DGA Sol</p>
Fonction	<b>Adjoint(e) au Responsable d'Unité Territoriale d'Action Sociale</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, rédacteur principal 2eme classe, rédacteur principal 1ere classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u> Assister le ou la responsable de l'unité territorial d'action social : Organiser le secrétariat du ou de la responsable. Organiser techniquement les réunions de secrétariat et le Comité Technique d'UTPAS (CTU),</p> <p><u>Organiser, sous la responsabilité du responsable, la gestion des Ressources Humaines et la gestion logistique de l'UTPAS :</u> S'assurer mensuellement de la mise à jour du tableau des effectifs, Centraliser les plannings d'activité et de congés du personnel et s'assurer de leur diffusion, Centraliser les besoins en formation des personnels de l'UTPAS, Contribuer à la cohérence du système d'information de l'UTPAS. Mettre à jour les habilitations informatiques des professionnels. Assurer le recensement et le suivi des actes de violence conformément au protocole. Sous l'autorité du ou de la responsable, veiller au respect des normes de sécurité de l'UTPAS. Organiser et suivre la gestion logistique des services. Organiser la gestion du courrier et l'archivage au sein de l'UTPAS.</p> <p><u>Contribuer à l'organisation de l'accueil, de l'accès aux droits et à l'évaluation</u> Veiller à la continuité des permanences d'accueil et d'accès aux droits. Assister le ou la responsable dans l'organisation et le suivi du recueil et du traitement des informations préoccupantes (suivi des délais de traitement, tenu des dossiers individuels, saisie statistique des données). Assurer l'encadrement technique du secrétariat afin de garantir le respect des délais, des droits des usagers et homogénéité des pratiques.</p> <p><u>Contribuer au pilotage de l'activité et à la veille sociale :</u> Veiller à la saisie des données statistiques nécessaires à la connaissance des besoins des populations. Assurer le suivi des enveloppes de l'Allocation Mensuelle de l'Aide Sociale à l'Enfance (AMASE), Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et Auxiliaire de Vie Sociale (AVS).</p>

	<p><u>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</u> Contribuer, par sa connaissance de l'activité et du public accueilli, à l'identification de demandes ou besoins pouvant relever d'une démarche de DSL. Assurer le suivi des demandes de financement des actions collectives et des demandes de subventions. Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations dont l'accueil et l'accompagnement des stagiaires.</p> <p><u>Organisation de son activité :</u> Être rigoureux ; S'avoir s'organiser ; Savoir travailler en transversalité ; Favoriser la bonne circulation de l'information ; Savoir faire preuve de réactivité ; Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse ; Faire preuve de réserve, de discrétion ; Savoir identifier, analyser, reformuler et synthétiser une demande ; Faire preuve d'adaptabilité.</p> <p><u>Connaissances spécifiques :</u> Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur. Connaître le cadre législatif et institutionnel du secteur social et médico-social. Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale.</p>
Fonction	<b>Chef(fe) de projets Energies</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Attachés Territoriaux Administrateurs Territoriaux Ingénieurs Territoriaux
Grade	Attaché, Attaché principal, Directeur, Attaché hors classe Administrateur, Administrateur hors classe Ingénieur, Ingénieur Principal, Ingénieur hors classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u> <u>Participation à la définition de la politique de maîtrise de l'énergie de la collectivité :</u> Définir et mettre en œuvre la stratégie et les modes d'achats d'énergies. Porter un diagnostic sur le parc des installations de chauffage et de climatisation, ainsi que sur la qualité thermique des bâtiments.</p> <p><u>Conduite de projet</u> Identifier les finalités, objectifs, enjeux et les contraintes d'un projet énergétique. Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité en matière d'énergie.</p> <p><u>Évaluation des consommations et conseil en matière d'optimisation</u> Contribuer à la vérification des objectifs politiques.</p>

<p>Élaborer et proposer des analyses pertinentes.  Informer les différents responsables des contraintes techniques inhérentes à certains choix (recommandations relatives au CCTP).  Réaliser ou faire réaliser les diagnostics de performance énergétique.  Assurer l'information des usagers et leur appropriation des objectifs d'économie d'énergie.  <u>Gestion, optimisation des consommations et des modes de production des fluides</u>  Maîtriser les outils informatiques spécialisés.  Mettre en œuvre les outils de télégestion.  <u>Analyse des anomalies éventuelles de facturation et contrôle des dérives de consommation</u>  Traiter et analyser les relevés.  Évaluer le coût des consommations de fluides.  Réaliser un diagnostic de consommation d'eau, d'énergie, ou d'un équipement.  <u>Culture de la recette en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie effectués sur le patrimoine immobilier</u>  Subventions (FEDER, CPER, ...).  Dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).</p> <p><u>Compétences spécifiques :</u>  <u>Technique :</u>  Notions de physique en mécanique des fluides, thermique et électricité ;  Réglementation Thermique et labels pour le patrimoine bâti existant ;  Lecture de plan et représentations techniques ;  Techniques de gestion et maintenance des systèmes énergétiques et climatiques ;  Règles techniques d'entretien du système de plomberie-chauffage, ventilation et climatisation ;  Qualité de l'air intérieur ;  Outil informatique de gestion technique centralisée.</p> <p><u>Gestion de la commande publique</u>  Élaborer les cahiers des charges et pièces du marché public ;  Définir des critères de sélection des offres ;  Analyser les propositions techniques et financières des fournisseurs et entreprises ;  Intégrer des clauses de développement durable dans les marchés publics ;  Attester le service fait.</p> <p><u>Planification des besoins patrimoniaux</u>  Conduire un état des lieux du niveau d'équipement et d'entretien du patrimoine ;  Recenser les besoins en matériels et équipements, en planifier l'acquisition ou le renouvellement.</p> <p><u>Savoirs</u>  Code des marchés publics et modalités d'application.  Modes d'élaboration des pièces techniques liées à la commande publique.  Règles et techniques d'expression écrite et rédactionnelles (notes, compte-rendu, rapports, etc... ).  Méthodes de diagnostic et techniques d'inventaire.</p>
--

	Principes et techniques de planification de l'entretien et de la maintenance d'un équipement. Outils de planification et de suivi des travaux. Enjeux et moyens d'une gestion durable d'un équipement. Habitations professionnelles. Notions réglementaires sur les établissements recevant du public (ERP).
Fonction	<b>Responsable Territorial(e) de l'Aide Sociale à l'Enfance</b>
Famille professionnelle	Administrative Sociale
Cadre d'emplois	Attachés Territoriaux Assistant Socio-Educatif Conseiller Socio-Educatif
Grade	Attaché, Attaché principal, Directeur, Attaché hors classe Assistant Socio-Educatif, Assistant Socio-Educatif première et seconde classe, Assistant Socio-Educatif classe exceptionnelle Conseiller Socio-Educatif, Conseiller supérieur Socio-Educatif, Conseiller socio-éducatif hors classe
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<u>Activités :</u> Exercer l'autorité administrative, sous l'autorité du ou de la Responsable de Pôle Enfance Jeunesse Famille : Sur la base de l'évaluation réalisée par l'UTPAS, décider de saisir ou non l'autorité judiciaire et proposer une mesure pour l'enfant. Décider de l'admission au service de l'ASE dans le cadre de la protection administrative, des accueils 72H. Garantir les procédures concernant les pupilles de l'Etat. Exercer l'autorité parentale pour les mineurs bénéficiant d'une Délégation d'Autorité Parentale et la représentation légale pour les mineurs sous tutelle administrative confiés au Président du Conseil Général.  Représenter le Département devant les juridictions. Préparer, en lien avec le ou la chargé(e) de mission à la cour d'appel, les dossiers d'appels  Assurer le suivi et la cohérence du parcours des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance : Veiller au suivi, à la continuité et à la cohérence des interventions mises en œuvre pour l'enfant, sa famille et pour le jeune majeur et valider le Projet pour l'Enfant et le contrat Accueil Provisoire Jeune Majeur. Valider l'orientation et la prise en charge du mineur ou du jeune majeur en famille d'accueil ou en structure collective conformément à l'évaluation de ses besoins. Participer à des temps d'échanges et d'analyses réguliers sur les situations individuelles au sein de l'UTPAS. Veiller à la cohérence du statut de l'enfant. Recevoir le mineur et sa famille ainsi que le jeune majeur aux moments clés de leurs parcours. Organiser la gestion et le suivi administratif des dossiers de l'ouverture à l'archivage.

	<p>Pilotage de l'activité.  Veiller à la qualité du recueil des données dans les logiciels « métiers ».  Contribuer au pilotage et à l'analyse de l'activité.  Veiller avec les cadres des UTPAS au respect des échéances.  Participer à l'animation des politiques de protection de l'enfance.  Management des services.  Assurer, en collaboration avec les autres responsables territoriaux de l'ASE, l'encadrement des gestionnaires Enfance et le pilotage de leurs activités.  Assurer l'intérim des autres responsables territoriaux de l'ASE.</p> <p><u>Compétences spécifiques et savoirs :</u>  Enfance Famille et Prévention :  Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection enfance.  Connaître le cadre législatif et institutionnel de la prévention jeunesse.  Affaires juridiques :  Etre en capacité d'analyser et de formuler une question juridique.  Connaître l'organisation juridictionnelle et les procédures contentieuses.  Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active.</p>
Fonction	<b>Chargé(e) d'étude Sécurisation des Transactions</b>
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Rédacteur Technicien
Grade	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe, Rédacteur de 2 <sup>nd</sup> classe, Rédacteur, Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe, Technicien de 2 <sup>nd</sup> classe, Technicien
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u>  Réception des factures destinées au Département  Contrôle et enregistrement de la facture dans Grand Angle  Transmissions aux cellules financières concernées  Exécution Financière (engagements, commandes, liquidations...)  Piloter et/ou contribuer à la sécurisation des activités financières de la collectivité.  Participer à la mise en place des procédures de sécurisation des transactions financières :  Contrôler des factures et des tiers ;  Mener les opérations de contrôles avancées en collaboration avec les agents comptables de l'équipe.</p> <p>Application des procédures de sécurisation des transactions sensibles :  Contre-appel fournisseurs / Investigations sur la situation d'une entreprise via les outils ;  Validation de la création des tiers français et étrangers / modification des références bancaires de paiement.</p> <p>Etre le ou la garant(e) du référentiel des tiers de la collectivité en veillant à analyser régulièrement la situation financière des fournisseurs, la bonne qualité des données saisies, ainsi que la mise à jour des interlocuteurs identifiés.</p>

	<p>Participer à la prise en charge des sollicitations externes (fournisseurs principalement) en assurant le support niveau II en soutien des agents comptables composant la mission.</p> <p>Sensibiliser les partenaires à l'usage du portail Chorus. Diffuser les bonnes pratiques de sécurisation sous forme de formations ou d'assistance auprès de l'ensemble des acteurs de la fonction Finance. Participer à la démarche qualité visant à garantir le respect des procédures de sécurisation. Mettre à jour les tableaux de bord de suivi des contrôles, assurer le suivi du plan de contrôle visant à garantir le respect des procédures de sécurisations menées par les gestionnaires comptables. Assurer un reporting efficace en situation de crise.</p> <p><u>Compétences spécifiques :</u> Expertise financière, Compétences en gestion de projet et compétences techniques en matière de Sécurisation des Transactions Financières souhaitées.</p>
Fonction	<b>Chargé(e) de mission contrôle</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché Territorial
Grade	Attaché principal première classe, attaché principal seconde classe, attaché Directeur territorial
Nombre	3
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u> Concevoir et proposer des orientations en matière de prévention et protection Contrôler et contribuer à la mise en œuvre de la programmation annuelle de contrôles des ESMS, dans un souci de partenariat constructif et vertueux.</p> <p>Mener des missions d'audit et de contrôle, selon différentes modalités et en lien avec les services de l'Etat, la Justice et les Directions Territoriales. Traiter certains des Evénements Indésirables parvenant au Département. Contribuer à certain des projets transversaux pouvant être impulsés par le Pôle ou la Direction.</p> <p>Gérer un portefeuille restreint d'établissements afin d'appréhender au mieux les techniques budgétaires et les techniques de négociation CPOM, et en assurer le dialogue de gestion et/ou la tarification. Contribuer au fonctionnement homogène et équilibré du pôle et à la mise en œuvre des politiques publiques de Prévention et de Protection de l'Enfant.</p> <p><u>Connaissances spécifiques :</u> Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance Connaître la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales</p>

Fonction	<b>Chef(fe) de projet besoins fondamentaux de l'enfant</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché Territorial
Grade	Attaché principal de première classe, attaché principal de seconde classe, attaché
Nombre	<b>1</b>
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités</u> :</p> <p>Participer, par un appui technique aux différents territoires du Département et en pilotant des projets transversaux, à la mise en œuvre des orientations départementales en matière de prévention et protection de l'enfance (plus de 20 000 enfants bénéficiaires de décisions administratives ou judiciaires de protection de l'enfance).</p> <p>Participer au déploiement du projet pour l'enfant, en veillant tout particulièrement à la prise en compte de ses besoins fondamentaux, à la participation des premiers concernés, à la prévention des ruptures.</p> <p>Animer et soutenir la politique de mise en œuvre des projets pour l'enfant en lien avec les différents services</p> <p>Soutenir et guider les pratiques professionnelles dans l'analyse des besoins des enfants et la construction de réponses adaptées pour mieux les prendre en compte</p> <p>Animer les réseaux de professionnels (chefs de service ASE, psychologues...) et œuvrer pour la mobilisation des différentes institutions intervenant auprès de l'enfant.</p> <p>Concevoir et proposer des orientations en matière de prévention et protection de l'enfance sur l'amélioration des projets pour l'enfant.</p> <p>Instruire les demandes de prise en charge financière spécifiques et dérogatoires liées aux projets des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance</p> <p>Elaborer et suivre la mise en œuvre de protocoles de partenariat avec les acteurs de la protection de l'enfance pour favoriser le déploiement des projets pour l'enfant.</p> <p><u>Connaissances spécifiques</u></p> <p>Disposer de connaissances actualisées et interdisciplinaires (psychologie, droit, sociologie notamment) sur le développement de l'enfant, le repérage et la prise en compte des situations de danger.</p> <p>Connaître la législation relative aux institutions et aux missions dans le champ de la protection de l'enfance</p>
Fonction	<b>Chargé(e) de mission soutien à la parentalité</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché Territorial
Grade	Attaché, attaché principal, directeur territorial.
Nombre	1

Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u> Conduire et participer à des projets élaborés dans le cadre des orientations départementales sur le soutien à la parentalité, en lien avec les Pôles et les DTPAS.</p> <p>Guider et soutenir les pratiques professionnelles dans le champ de la parentalité en lien avec les territoires et les pôles de la DEFJ.</p> <p>Animer le partenariat et représente le département sur le thème du soutien à la parentalité.</p> <p>Participer à l'élaboration et la mise en œuvre des orientations départementales dans le champ de la protection de l'enfance, en particulier s'agissant de l'évaluation et du soutien des compétences parentales.</p> <p>S'assurer de la mise en place les articulations nécessaires avec les principaux partenaires, les UTPAS, les DTPAS et les pôles de la DEFJ sur les projets et pratiques développés.</p> <p><u>Connaissances spécifiques :</u> Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance Connaître la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales</p>
Fonction	<b>Chargé(e) de mission ASE / Handicap</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché Territorial
Grade	Attaché, attaché principal, directeur territorial
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u> Porter corrélativement des projets et actions spécifiques, tantôt en propre et tantôt en lien avec les partenaires associatifs, l'établissement public départemental et/ou les Directions Territoriales.</p> <p>Gérer un portefeuille restreint d'établissements, dans le souci d'appréhender au mieux les techniques budgétaires et de négociation CPOM et en assurer le dialogue de gestion et/ou la tarification, de même que le traitement des événements indésirables.</p> <p>Contribuer ainsi au fonctionnement homogène et équilibré du pôle et à la mise en œuvre des politiques publiques de Prévention et de Protection de l'Enfant.</p> <p><u>Compétences spécifiques :</u> Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance et du secteur social et médico-social Connaître et appliquer la méthodologie de projet de la conception à l'évaluation,</p>

	<p>Disposer de bonnes connaissances comptables et budgétaires, Maîtriser les techniques de négociation, Faire preuve d'esprit d'équipe et de capacité à coopérer, Être capable de représenter l'Institution Technicité de négociation et d'audit Connaissances des partenaires de la protection de l'enfance et du handicap.</p>
--	--

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297829-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le 26 novembre 2020

Notifié le 19 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Marché de partenariat portant sur la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site Forum - parcelle de valorisation foncière - déclassement de l'ensemble du site Forum, situé à l'angle de la rue Gustave Delory et de l'Avenue Charles Saint Venant à Lille en vue de cession pour partie

Vu le rapport DI/2020/324

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- de constater la désaffectation de l'ensemble du site Forum, y compris l'ancienne antenne de chauffage urbain, situé à l'angle de la rue Gustave Delory et de l'Avenue Charles Saint Venant à Lille sur les parcelles TN n<sup>os</sup> 9, 10, 11, 12, 13, 16 et 18 sur la commune de Lille ;
- de décider le déclassement, en vue d'une cession pour partie de l'ensemble du site Forum, y compris l'ancienne antenne de chauffage urbain, situé à l'angle de la rue Gustave Delory et de l'Avenue Charles Saint Venant à Lille sur les parcelles TN n<sup>os</sup> 9, 10, 11, 12, 13, 16 et 18 sur la commune de Lille ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et documents correspondants.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 35.

66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DECAGNY (jusqu'alors représenté par Monsieur HENNO).

Vote intervenu à 17 h 36.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15

Absent sans procuration : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 82 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	10 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Total des suffrages exprimés :	72
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	72 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

1.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297920-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 novembre 2020

Affiché le 23 novembre 2020

Notifié le 17 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Annie LEYS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Marché de Partenariat portant sur la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site du Forum : Prise en compte des conséquences du retard lié à la date de délivrance des Autorisations Administratives, à la crise sanitaire et à la découverte d'amiante non identifiée.

Vu le rapport DI/2020/326

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 figurant en annexe du rapport, entre le Département du Nord et la Société Nouveau Forum, relatif à la reconnaissance de deux Causes Légitimes de Retard, à la prise en compte des conséquences de la pandémie du Covid-19 et à la fixation du montant global du désamiantage ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents et à accomplir toutes formalités afférents à l'exécution de cet avenant.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 36.

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Monsieur RENAUD, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur CADART (porteur du pouvoir de Madame LEYS), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 39.

Au moment du vote, 65 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	9 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Total des suffrages exprimés :	70
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	70 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297832-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le 26 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Eric RENAUD.

**OBJET** : Aide au logement pour le maintien au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Evolution du Règlement Départemental "J'amén'âge 59".

Vu le rapport DAA/2020/387

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse  
Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter le nouveau règlement départemental « J'amén'Age 59 » dans sa version modifiée, dans les termes du projet joint au rapport (annexe 1), dont les nouvelles dispositions sont surlignées.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 40.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

2.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297831-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Eric RENAUD.

**OBJET** : Convention pluriannuelle Conseil départemental/CNSA/MDPH 2021-2024.

Vu le rapport DOSAA/2020/413

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle 2021/2024 relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et le Département du Nord, selon le modèle joint au rapport (annexe 1).
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 41.

Madame MANNARINO est membre du Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

64 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 45.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 3

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

N'ont pas pris part au vote : 9 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Ont pris part au vote : 69 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 69

Majorité des suffrages exprimés : 35

Pour : 69 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

2.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297931-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 novembre 2020

Affiché le 26 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Eric RENAUD.

**OBJET** : Renouvellement des conventions avec 12 établissements belges pour l'accueil enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance portant sur la période 2021-2023

Vu le rapport DEFJ/2020/403

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse  
Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les évolutions des modalités de financement des établissements belges, selon la liste ci-jointe (annexe 1) et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions qui seront établies entre le Département du Nord et les établissements belges.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 45.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**ANNEXE 1**  
**LISTING DES ETABLISSEMENTS BELGES CONVENTIONNES**  
**AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD EN 2020**

	<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>COMMUNE D'IMPLANTATION</b>	<b>TYPOLOGIE DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>CAPACITE TOTALE D'ACCUEIL</b>	<b>CAPACITE D'ACCUEIL DEFINIE POUR LE NORD</b>
1	COGA	LEERNES	SRJ	45	14
2	HOME LOUIS MERTENS	BLANDAIN	internat de semaine	45	45
3	HOME DELANO	PERUWELZ	SRJ	65	10
4	SAINT EXUPERY	LEERNES	SRJ	75	5
5	LOUIS MARIE	THY LE CHÂTEAU	SRJ	89	5
6	LA PORTE OUVERTE	BLICQUY	SRJ	70	4
7	LE BRASIER	ERQUELINNES	SRJ	60	5
8	NOTRE DAME DES ANGES	MOUSCRON	SAAE	82	45
9	CERFONTAINE	PERUWELZ	SRJ	161	37
10	KEGELJAN	HAM SUR SAMBRE	SRJ	31	3
11	LE BAUCORY	MONTIGNY LE TILLEUL	SRJ	61	4
12	ROUCOURT	ROUCOURT	SRJ	130	18
<b>TOTAL</b>					<b>195</b>

**LEGENDE :**

**SRJ** : Service Résidentiel pour Jeunes agréé par l'AVIQ pour des jeunes âgés de 3 à 18 ans.

**SRG** : Service Résidentiel Général

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297825-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 25 novembre 2020

Affiché le 25 novembre 2020

Notifié le 27 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Eric RENAUD.

**OBJET** : Aide à la Réussite du Collégien

Vu le rapport DE/2020/436

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- de verser les sommes supplémentaires accordées au titre de l'Aide à la Réussite du Collégien pour l'année scolaire 2020/2021, destinées aux collèges publics et privés du Nord, aux lycées professionnels et lycées professionnels agricoles publics et privés du Nord accueillant des collégiens, aux Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté du Nord et à l'Ecole Européenne Lille Métropole, conformément au tableau ci-annexé (annexe 1) ; les autres dispositions relatives à l'Aide à la Réussite du Collégien demeurent inchangées ;
- d'attribuer ce complément de subvention en deux versements : le premier, dès notification de la présente délibération pour couvrir la période de septembre à décembre 2020, et sous réserve du vote de la décision modificative au budget 2020 ; le second au cours du premier semestre 2021 pour la période de janvier à juin 2021, sous réserve du vote du budget primitif 2021 ;
- de consacrer une somme de 474 960 € au budget départemental 2020 au titre du versement supplémentaire à prévoir, Programme 16001 - Accompagnement des collégiens – Opération 16001OP003 Aide à la réussite éducative du collégien ;
- de prévoir une somme de 712 440 € en 2021, au titre du second versement supplémentaire de l'ARC, à titre exceptionnel, pour l'année scolaire 2020/2021, sous réserve du vote du budget primitif 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 48.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Madame FERNANDEZ, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17 h 58.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 4

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 78 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	18 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)
Total des suffrages exprimés :	59
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	59 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

ANNEXE 1  
COMPLEMENT AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

RNE	TYPE	STATUT	NOM	VILLE	NOMBRE BOURSIERS TAUX 2	100€/ BOURSIER T2	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60%
0590002G	Collège	Public	Théodore Monod	ANICHE	108	10 800 €	4 320 €	6 480 €
0593234V	Collège	Public	Albert Ball	ANNOEULLIN	40	4 000 €	1 600 €	2 400 €
0590006L	Collège	Public	Jules Ferry	ANZIN	63	6 300 €	2 520 €	3 780 €
0594401N	Collège	Public	Val de la Sensée	ARLEUX	37	3 700 €	1 480 €	2 220 €
0593246H	Collège	Public	Desrousseaux	ARMENTIERES	79	7 900 €	3 160 €	4 740 €
0594397J	Collège	Public	Jean Rostand	ARMENTIERES	60	6 000 €	2 400 €	3 600 €
0594297A	Collège	Public	Victor Hugo	AUBY	57	5 700 €	2 280 €	3 420 €
0593673X	Collège	Public	Madame d'Epinau	AULNOY LEZ VALENCIENNES	39	3 900 €	1 560 €	2 340 €
0596694F	Collège	Public	Félix del Marle	AULNOYE AYMERIES	78	7 800 €	3 120 €	4 680 €
0595176F	Collège	Public	Renaud-Barrault	AVESNELLES	48	4 800 €	1 920 €	2 880 €
0593676A	Collège	Public	Paul Langevin	AVESNES LES AUBERT	35	3 500 €	1 400 €	2 100 €
0594636U	Collège	Public	Maxime Deyts	BAILLEUL	66	6 600 €	2 640 €	3 960 €
0593490Y	Collège	Public	Jean Lemaire de Belges	BAVAY	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0593479L	Collège	Public	Wenceslas Cobergher	BERGUES	5	500 €	200 €	300 €
0594415D	Collège	Public	Gilles de Chin	BERLAIMONT	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0594301E	Collège	Public	Paul Eluard	BEUVRAGES	69	6 900 €	2 760 €	4 140 €
0593672W	Collège	Public	de l'Ostrevant	BOUCHAIN	55	5 500 €	2 200 €	3 300 €
0594640Y	Collège	Public	Jean Jaurès	BOURBOURG	37	3 700 €	1 480 €	2 220 €
0590030M	Collège	Public	du Septentrion	BRAY DUNES	23	2 300 €	920 €	1 380 €
0590031N	Collège	Public	Jean Macé	BRUJAY SUR ESCAUT	64	6 400 €	2 560 €	3 840 €
0595175E	Collège	Public	Fénelon	CAMBRAI	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0593487V	Collège	Public	Jules Ferry	CAMBRAI	50	5 000 €	2 000 €	3 000 €
0593488W	Collège	Public	Lamartine	CAMBRAI	75	7 500 €	3 000 €	4 500 €
0595174D	Collège	Public	Paul Duez	CAMBRAI	53	5 300 €	2 120 €	3 180 €
0596873A	Collège	Public	Simone Veil	CAPPELLE EN PEVELE	10	1 000 €	400 €	600 €
0593181M	Collège	Public	Maxence Van der Meersch	CAPPELLE LA GRANDE	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0594872A	Collège	Public	Robert Le Frison	CASSEL	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0595277R	Collège	Public	Jacques Prévert	CAUDRY	70	7 000 €	2 800 €	4 200 €
0590046E	Collège	Public	Jean Monnet	CAUDRY	93	9 300 €	3 720 €	5 580 €
0593244F	Collège	Public	Philippe de Commines	COMINES	55	5 500 €	2 200 €	3 300 €
0590050J	Collège	Public	Josquin des Prés	CONDE SUR ESCAUT	67	6 700 €	2 680 €	4 020 €
0593494C	Collège	Public	Boris Vian	COUDEKERQUE BRANCHE	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0594295Y	Collège	Public	du Westhoek	COUDEKERQUE BRANCHE	8	800 €	320 €	480 €
0593182N	Collège	Public	Jules Ferry	COUDEKERQUE BRANCHE	14	1 400 €	560 €	840 €
0590055P	Collège	Public	Alfred Jennepin	COUSOLRE	16	1 600 €	640 €	960 €
0595595L	Collège	Public	du Looweg	CROCHTE	14	1 400 €	560 €	840 €
0593239A	Collège	Public	Boris Vian	CROIX	48	4 800 €	1 920 €	2 880 €
0590057S	Collège	Public	Paul Eluard	CYSOING	27	2 700 €	1 080 €	1 620 €
0590058T	Collège	Public	Paul Langevin	DECHY	54	5 400 €	2 160 €	3 240 €
0594300D	Collège	Public	Bayard	DENAIN	61	6 100 €	2 440 €	3 660 €
0594299C	Collège	Public	Turgot	DENAIN	66	6 600 €	2 640 €	3 960 €
0590062X	Collège	Public	Villars	DENAIN	80	8 000 €	3 200 €	4 800 €
0595171A	Collège	Public	Albert Châtelet	DOUAI	61	6 100 €	2 440 €	3 660 €
0594402P	Collège	Public	André Canivez	DOUAI	72	7 200 €	2 880 €	4 320 €
0592733A	Collège	Public	André Streinger	DOUAI	49	4 900 €	1 960 €	2 940 €
0595190W	Collège	Public	Gayant	DOUAI	44	4 400 €	1 760 €	2 640 €
0590068D	Collège	Public	Jules Ferry	DOUAI	50	5 000 €	2 000 €	3 000 €
0593484S	Collège	Public	Emile Littré	DOUCHY LES MINES	72	7 200 €	2 880 €	4 320 €
0596716E	Collège	Public	Arthur Van Hecke	DUNKERQUE	37	3 700 €	1 480 €	2 220 €
0593666P	Collège	Public	Gaspard Malo	DUNKERQUE	48	4 800 €	1 920 €	2 880 €
0592713D	Collège	Public	Guilleminot	DUNKERQUE	24	2 400 €	960 €	1 440 €
0590164H	Collège	Public	Jean Zay	DUNKERQUE	30	3 000 €	1 200 €	1 800 €
0593664M	Collège	Public	Lucie Aubrac	DUNKERQUE	55	5 500 €	2 200 €	3 300 €

ANNEXE 1  
COMPLEMENT AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

RNE	TYPE	STATUT	NOM	VILLE	NOMBRE BOURSIERS TAUX 2	100€/ BOURSIER T2	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60%
0590179Z	Collège	Public	Paul Machy	DUNKERQUE	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0592751V	Collège	Public	Félicien Joly	ESCAUDAIN	63	6 300 €	2 520 €	3 780 €
0594409X	Collège	Public	Jean Zay	ESCAUTPONT	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0595757M	Collège	Public	Henri Durez	ESTAIRES	35	3 500 €	1 400 €	2 100 €
0593476H	Collège	Public	Jean Mermoz	FACHES THUMESNIL	27	2 700 €	1 080 €	1 620 €
0592830F	Collège	Public	Jean Zay	FACHES THUMESNIL	50	5 000 €	2 000 €	3 000 €
0594168K	Collège	Public	Jean Zay	FEIGNIES	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0593681F	Collège	Public	Lavoisier	FERRIERE LA GRANDE	59	5 900 €	2 360 €	3 540 €
0590082U	Collège	Public	Jean Moulin	FLINES LEZ RACHES	19	1 900 €	760 €	1 140 €
0595177G	Collège	Public	Camille Claudel	FOURMIES	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0594879H	Collège	Public	Joliot Curie	FOURMIES	44	4 400 €	1 760 €	2 640 €
0593252P	Collège	Public	Léo Lagrange	FOURMIES	51	5 100 €	2 040 €	3 060 €
0593486U	Collège	Public	Félicien Joly	FRESNES SUR ESCAUT	37	3 700 €	1 480 €	2 220 €
0595166V	Collège	Public	Georges Rémi Hergé	GONDECOURT	17	1 700 €	680 €	1 020 €
0590087Z	Collège	Public	Pharamond Savary	GOUZEAUCOURT	18	1 800 €	720 €	1 080 €
0595712N	Collège	Public	Jean Monnet	GRAND FORT PHILIPPE	9	900 €	360 €	540 €
0594398K	Collège	Public	Anne Frank	GRANDE SYNTHE	42	4 200 €	1 680 €	2 520 €
0595782P	Collège	Public	du Moulin	GRANDE SYNTHE	43	4 300 €	1 720 €	2 580 €
0590088A	Collège	Public	Jules Verne	GRANDE SYNTHE	67	6 700 €	2 680 €	4 020 €
0590090C	Collège	Public	Pierre et Marie Curie	GRAVELINES	52	5 200 €	2 080 €	3 120 €
0590091D	Collège	Public	Robert Schuman	HALLUIN	31	3 100 €	1 240 €	1 860 €
0596059R	Collège	Public	Jules Ferry	HAUBOURDIN	57	5 700 €	2 280 €	3 420 €
0594386X	Collège	Public	Le Parc	HAUBOURDIN	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0594309N	Collège	Public	Pierre de Ronsard	HAUTMONT	84	8 400 €	3 360 €	5 040 €
0592634T	Collège	Public	Saint Exupéry	HAUTMONT	69	6 900 €	2 760 €	4 140 €
0595170Z	Collège	Public	des Flandres	HAZEBROUCK	53	5 300 €	2 120 €	3 180 €
0590103S	Collège	Public	Fernande Benoist	HAZEBROUCK	47	4 700 €	1 880 €	2 820 €
0593180L	Collège	Public	Saint Exupéry	HELLEMES	86	8 600 €	3 440 €	5 160 €
0594632P	Collège	Public	Raymond Devos	HEM	66	6 600 €	2 640 €	3 960 €
0594642A	Collège	Public	Lamartine	HONDSCHOOTE	28	2 800 €	1 120 €	1 680 €
0594638W	Collège	Public	Roger Salengro	HOUPLINES	43	4 300 €	1 720 €	2 580 €
0590107W	Collège	Public	Jean Moulin	IWUY	21	2 100 €	840 €	1 260 €
0594418G	Collège	Public	Charles de Gaulle	JEUMONT	48	4 800 €	1 920 €	2 880 €
0590109Y	Collège	Public	Eugène Thomas	JEUMONT	50	5 000 €	2 000 €	3 000 €
0593231S	Collège	Public	Albert Schweitzer	LA BASSEE	52	5 200 €	2 080 €	3 120 €
0593658F	Collège	Public	Flandre	LA MADELEINE	36	3 600 €	1 440 €	2 160 €
0593482P	Collège	Public	Frédéric Joliot Curie	LALLAING	54	5 400 €	2 160 €	3 240 €
0593226L	Collège	Public	Anne Frank	LAMBERSART	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0595163S	Collège	Public	Lavoisier	LAMBERSART	36	3 600 €	1 440 €	2 160 €
0594298B	Collège	Public	André Malraux	LAMBRES LEZ DOUAI	18	1 800 €	720 €	1 080 €
0595178H	Collège	Public	Dupleix	LANDRECIES	46	4 600 €	1 840 €	2 760 €
0595337F	Collège	Public	Jean Rostand	LE CATEAU CAMBRESIS	90	9 000 €	3 600 €	5 400 €
0595172B	Collège	Public	Eugène Thomas	LE QUESNOY	58	5 800 €	2 320 €	3 480 €
0595713P	Collège	Public	Alphonse Daudet	LEERS	15	1 500 €	600 €	900 €
0593991T	Collège	Public	Théodore Monod	LESQUIN	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0593235W	Collège	Public	Boris Vian	LILLE	82	8 200 €	3 280 €	4 920 €
0593168Y	Collège	Public	Carnot	LILLE	47	4 700 €	1 880 €	2 820 €
0593179K	Collège	Public	Claude Levi-Strauss	LILLE	82	8 200 €	3 280 €	4 920 €
0590115E	Collège	Public	Franklin	LILLE	47	4 700 €	1 880 €	2 820 €
0594288R	Collège	Public	Louise Michel	LILLE	92	9 200 €	3 680 €	5 520 €
0594881K	Collège	Public	Martha Desrumaux	LILLE	80	8 000 €	3 200 €	4 800 €
0597004T	Collège	Public	Miriam Makeba	LILLE	103	10 300 €	4 120 €	6 180 €
0596833G	Collège	Public	Nina Simone	LILLE	93	9 300 €	3 720 €	5 580 €

ANNEXE 1  
COMPLEMENT AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

RNE	TYPE	STATUT	NOM	VILLE	NOMBRE BOURSIERS TAUX 2	100€/ BOURSIER T2	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60%
0590271Z	Collège	Public	Verlaine	LILLE	65	6 500 €	2 600 €	3 900 €
0596172N	Collège	Public	Henri Matisse	LINSELLES	21	2 100 €	840 €	1 260 €
0594523W	Collège	Public	Guy Mollet	LOMME	35	3 500 €	1 400 €	2 100 €
0590131X	Collège	Public	Jean Jaurès	LOMME	54	5 400 €	2 160 €	3 240 €
0593177H	Collège	Public	Jean Zay	LOMME	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0595596M	Collège	Public	Jean Rostand	LOON PLAGE	29	2 900 €	1 160 €	1 740 €
0593233U	Collège	Public	Professeur Albert Debeyre	LOOS	41	4 100 €	1 640 €	2 460 €
0593660H	Collège	Public	René Descartes	LOOS	59	5 900 €	2 360 €	3 540 €
0594533G	Collège	Public	Voltaire	LOURCHES	67	6 700 €	2 680 €	4 020 €
0593686L	Collège	Public	Jacques Brel	LOUVROIL	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0593240B	Collège	Public	Gambetta	LYS LEZ LANNOY	66	6 600 €	2 640 €	3 960 €
0590142J	Collège	Public	Marguerite Yourcenar	MARCHIENNES	11	1 100 €	440 €	660 €
0593227M	Collège	Public	du Lazaro	MARQC EN BAROEUL	37	3 700 €	1 480 €	2 220 €
0594287P	Collège	Public	Rouges Barres	MARQC EN BAROEUL	29	2 900 €	1 160 €	1 740 €
0593674Y	Collège	Public	Alphonse Terroir	MARLY	54	5 400 €	2 160 €	3 240 €
0593474F	Collège	Public	Professeur Albert Debeyre	MARQUETTE LEZ LILLE	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0593683H	Collège	Public	Jacques Prévert	MASNIERES	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0593483R	Collège	Public	Robert Desnos	MASNY	57	5 700 €	2 280 €	3 420 €
0590151U	Collège	Public	Ernest Coutelle	MAUBEUGE	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0590150T	Collège	Public	Guillaume Budé	MAUBEUGE	32	3 200 €	1 280 €	1 920 €
0593254S	Collège	Public	Jules Verne	MAUBEUGE	51	5 100 €	2 040 €	3 060 €
0594362W	Collège	Public	Vauban	MAUBEUGE	87	8 700 €	3 480 €	5 220 €
0594294X	Collège	Public	Henri Dunant	MERVILLE	45	4 500 €	1 800 €	2 700 €
0590155Y	Collège	Public	Descartes	MONS EN BAROEUL	45	4 500 €	1 800 €	2 700 €
0593178J	Collège	Public	François Rabelais	MONS EN BAROEUL	95	9 500 €	3 800 €	5 700 €
0594410Y	Collège	Public	Fernig	MORTAGNE DU NORD	17	1 700 €	680 €	1 020 €
0594527A	Collège	Public	Maxence Van der Meersch	MOUVAUX	31	3 100 €	1 240 €	1 860 €
0594537L	Collège	Public	Jules Verne	NEUVILLE EN FERRAIN	11	1 100 €	440 €	660 €
0596988A	Collège	Public	Départementale de Nieppe	NIEPPE	21	2 100 €	840 €	1 260 €
0590157A	Collège	Public	Saint Exupéry	ONNAING	41	4 100 €	1 640 €	2 460 €
0590159C	Collège	Public	du Pévèle	ORCHIES	43	4 300 €	1 720 €	2 580 €
0594290T	Collège	Public	Henri Matisse	OSTRICOURT	51	5 100 €	2 040 €	3 060 €
0596529B	Collège	Public	Maurice Schumann	PECQUENCOURT	73	7 300 €	2 920 €	4 380 €
0594628K	Collège	Public	Jacques Monod	PERENCHIES	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0590007M	Collège	Public	Pierre-Gilles de Gennes	PETITE FORET	57	5 700 €	2 280 €	3 420 €
0594876E	Collège	Public	Montaigne	POIX DU NORD	28	2 800 €	1 120 €	1 680 €
0594866U	Collège	Public	Françoise Dolto	PONT A MARCQ	18	1 800 €	720 €	1 080 €
0595758N	Collège	Public	Etienne Dolet	PROVIN	24	2 400 €	960 €	1 440 €
0594303G	Collège	Public	Jehan Froissart	QUIEVRECHAIN	50	5 000 €	2 000 €	3 000 €
0594408W	Collège	Public	Germinal	RAISMES	74	7 400 €	2 960 €	4 440 €
0594865T	Collège	Public	Anatole France	RONCHIN	48	4 800 €	1 920 €	2 880 €
0593237Y	Collège	Public	Gemez Rieux	RONCHIN	71	7 100 €	2 840 €	4 260 €
0593668S	Collège	Public	Paul Eluard	RONCQ	19	1 900 €	760 €	1 140 €
0593251N	Collège	Public	Docteur Ernest Schaffner	ROOST WARENDIN	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0594389A	Collège	Public	Anne Frank	ROUBAIX	149	14 900 €	5 960 €	8 940 €
0595167W	Collège	Public	Baudelaire	ROUBAIX	67	6 700 €	2 680 €	4 020 €
0590190L	Collège	Public	Jean-Baptiste Lebas	ROUBAIX	94	9 400 €	3 760 €	5 640 €
0595168X	Collège	Public	Maxence Van der Meersch	ROUBAIX	70	7 000 €	2 800 €	4 200 €
0593667R	Collège	Public	Rosa Parks	ROUBAIX	104	10 400 €	4 160 €	6 240 €
0590183D	Collège	Public	Sévigné	ROUBAIX	69	6 900 €	2 760 €	4 140 €
0594634S	Collège	Public	Théodore Monod	ROUBAIX	68	6 800 €	2 720 €	4 080 €
0594538M	Collège	Public	Jean Rostand	SAINS DU NORD	27	2 700 €	1 080 €	1 620 €
0594304H	Collège	Public	Marie Curie	SAINT AMAND LES EAUX	55	5 500 €	2 200 €	3 300 €

ANNEXE 1  
COMPLEMENT AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

RNE	TYPE	STATUT	NOM	VILLE	NOMBRE BOURSIERS TAUX 2	100€/ BOURSIER T2	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60%
0594411Z	Collège	Public	Moulin Blanc	SAINT AMAND LES EAUX	29	2 900 €	1 160 €	1 740 €
0593228N	Collège	Public	Jean Moulin	SAINT ANDRE	25	2 500 €	1 000 €	1 500 €
0593663L	Collège	Public	Jean Deconinck	SAINT POL SUR MER	70	7 000 €	2 800 €	4 200 €
0590200X	Collège	Public	Robespierre	SAINT POL SUR MER	56	5 600 €	2 240 €	3 360 €
0594644C	Collège	Public	Lavoisier	SAINT SAULVE	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0593662K	Collège	Public	Jean Demailly	SECLIN	43	4 300 €	1 720 €	2 580 €
0593185S	Collège	Public	Anatole France	SIN LE NOBLE	75	7 500 €	3 000 €	4 500 €
0594648G	Collège	Public	Antoine de Saint-Exupéry	SOLESMES	62	6 200 €	2 480 €	3 720 €
0590206D	Collège	Public	du Solrézis	SOLRE LE CHÂTEAU	23	2 300 €	920 €	1 380 €
0590248Z	Collège	Public	Louis Pasteur	SOMAIN	70	7 000 €	2 800 €	4 200 €
0594405T	Collège	Public	Victor Hugo	SOMAIN	62	6 200 €	2 480 €	3 720 €
0593992U	Collège	Public	Antoine de Saint Exupéry	STEENVOORDE	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0594645D	Collège	Public	Jean Jacques Rousseau	THIANT	58	5 800 €	2 320 €	3 480 €
0590211J	Collège	Public	Albert Camus	THUMERIES	19	1 900 €	760 €	1 140 €
0594293W	Collège	Public	Albert Roussel	TOURCOING	106	10 600 €	4 240 €	6 360 €
0596860L	Collège	Public	Lucie Aubrac	TOURCOING	110	11 000 €	4 400 €	6 600 €
0594394F	Collège	Public	Marie Curie	TOURCOING	83	8 300 €	3 320 €	4 980 €
0592714E	Collège	Public	Mendès France	TOURCOING	68	6 800 €	2 720 €	4 080 €
0594308M	Collège	Public	Denis Saurat	TRELON	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0594534H	Collège	Public	Paul Langevin	TRITH SAINT LEGER	13	1 300 €	520 €	780 €
0592715F	Collège	Public	Charles Eisen	VALENCIENNES	65	6 500 €	2 600 €	3 900 €
0593680E	Collège	Public	Chasse Royale	VALENCIENNES	44	4 400 €	1 760 €	2 640 €
0590224Y	Collège	Public	Jean Baptiste Carpeaux	VALENCIENNES	40	4 000 €	1 600 €	2 400 €
0595173C	Collège	Public	Watteau	VALENCIENNES	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0594412A	Collège	Public	Jean Jaurès	VIEUX CONDE	65	6 500 €	2 600 €	3 900 €
0593196D	Collège	Public	Arthur Rimbaud	VILLENEUVE D'ASCQ	76	7 600 €	3 040 €	4 560 €
0595656C	Collège	Public	Camille Claudel	VILLENEUVE D'ASCQ	31	3 100 €	1 240 €	1 860 €
0594525Y	Collège	Public	Le Triolo	VILLENEUVE D'ASCQ	42	4 200 €	1 680 €	2 520 €
0594291U	Collège	Public	Molière	VILLENEUVE D'ASCQ	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0595328W	Collège	Public	Simone de Beauvoir	VILLENEUVE D'ASCQ	90	9 000 €	3 600 €	5 400 €
0590228C	Collège	Public	François Villon	WALINCOURT SELVIGNY	52	5 200 €	2 080 €	3 120 €
0593678C	Collège	Public	Jean Moulin	WALLERS	52	5 200 €	2 080 €	3 120 €
0593241C	Collège	Public	Albert Calmette	WASQUEHAL	19	1 900 €	760 €	1 140 €
0594650J	Collège	Public	Jacques Prévert	WATTEN	27	2 700 €	1 080 €	1 620 €
0594524X	Collège	Public	Jean Moulin	WATTIGNIES	47	4 700 €	1 880 €	2 820 €
0595597N	Collège	Public	Voltaire	WATTIGNIES	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0595169Y	Collège	Public	Emile Zola	WATTRELOS	29	2 900 €	1 160 €	1 740 €
0593242D	Collège	Public	Gustave Nadaud	WATTRELOS	96	9 600 €	3 840 €	5 760 €
0594392D	Collège	Public	Pablo Neruda	WATTRELOS	37	3 700 €	1 480 €	2 220 €
0593475G	Collège	Public	Léon Blum	WAVRIN	31	3 100 €	1 240 €	1 860 €
0590238N	Collège	Public	Romain Rolland	WAZIERS	62	6 200 €	2 480 €	3 720 €
0594643B	Collège	Public	du Houtland	WORMHOUT	14	1 400 €	560 €	840 €
0592946G	Collège	Privé	Saint Charles	ARMENTIERES	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0595382E	Collège	Privé	Saint Jude	ARMENTIERES	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0595383F	Collège	Privé	Jeanne d'Arc	AULNOYE AYMERIES	8	800 €	320 €	480 €
0595384G	Collège	Privé	Sainte Thérèse	AVESNES SUR HELPE	9	900 €	360 €	540 €
0592930P	Collège	Privé	Immaculée Conception	BAILLEUL	12	1 200 €	480 €	720 €
0592924H	Collège	Privé	Notre Dame de l'Assomption	BAVAY	1	100 €	40 €	60 €
0595360F	Collège	Privé	Sainte Marie	BEAUCAMPS LIGNY	7	700 €	280 €	420 €
0592933T	Collège	Privé	Saint Winoc	BERGUES	5	500 €	200 €	300 €
0595385H	Collège	Privé	La Croix Blanche	BONDUES	9	900 €	360 €	540 €
0592955S	Collège	Privé	Notre Dame	BOURBOURG	13	1 300 €	520 €	780 €
0593171B	Collège	Privé	Jeanne d'Arc - Saint-Luc	CAMBRAI	22	2 200 €	880 €	1 320 €

ANNEXE 1  
COMPLEMENT AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

RNE	TYPE	STATUT	NOM	VILLE	NOMBRE BOURSIERS TAUX 2	100€/ BOURSIER T2	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60%
0592925J	Collège	Privé	Sainte Marie	CASSEL	8	800 €	320 €	480 €
0592959W	Collège	Privé	Saint Joseph	COMINES	11	1 100 €	440 €	660 €
0593120W	Collège	Privé	De La Salle	COUDEKERQUE BRANCHE	24	2 400 €	960 €	1 440 €
0592960X	Collège	Privé	Notre Dame	CYSOING	11	1 100 €	440 €	660 €
0592962Z	Collège	Privé	Jean Paul II	DENAIN	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0592941B	Collège	Privé	Institut de la Sainte Union (Ste Clothilde)	DOUAI	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0595387K	Collège	Privé	Saint Jean	DOUAI	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0593101A	Collège	Privé	Fénelon	DUNKERQUE	8	800 €	320 €	480 €
0595389M	Collège	Privé	Notre Dame des Dunes	DUNKERQUE	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0593103C	Collège	Privé	Sacré Coeur	ESTAIRES	11	1 100 €	440 €	660 €
0595390N	Collège	Privé	Saint Pierre	FOURMIES	15	1 500 €	600 €	900 €
0596801X	Collège	Privé	Ressources Saint-Jacques	FOURNES EN WEPPEES	3	300 €	120 €	180 €
0595388L	Collège	Privé	Abbé Bonpain	GRANDE SYNTHÉ	35	3 500 €	1 400 €	2 100 €
0593123Z	Collège	Privé	Saint Joseph	GRAVELINES	16	1 600 €	640 €	960 €
0593125B	Collège	Privé	Sacré Coeur	HALLUIN	32	3 200 €	1 280 €	1 920 €
0593127D	Collège	Privé	La Sagesse	HAUBOURDIN	11	1 100 €	440 €	660 €
0595391P	Collège	Privé	Saint Jacques	HAZEBROUCK	9	900 €	360 €	540 €
0593131H	Collège	Privé	Saint Joseph	HELLEMES	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0595630Z	Collège	Privé	Saint Paul	HEM	42	4 200 €	1 680 €	2 520 €
0593130G	Collège	Privé	Saint Joseph	HONDSCHOOTE	2	200 €	80 €	120 €
0593132J	Collège	Privé	Sainte Bernadette	JEUMONT	18	1 800 €	720 €	1 080 €
0592950L	Collège	Privé	Notre Dame	LA BASSEE	11	1 100 €	440 €	660 €
0592896C	Collège	Privé	Saint Jean	LA MADELEINE	10	1 000 €	400 €	600 €
0593134L	Collège	Privé	Dominique Savio	LAMBERSART	13	1 300 €	520 €	780 €
0595393S	Collège	Privé	Sainte Odile	LAMBERSART	36	3 600 €	1 440 €	2 160 €
0592889V	Collège	Privé	Charlemagne	LESQUIN	24	2 400 €	960 €	1 440 €
0595396V	Collège	Privé	De la Salle	LILLE	38	3 800 €	1 520 €	2 280 €
0595394T	Collège	Privé	Notre Dame de la Paix	LILLE	19	1 900 €	760 €	1 140 €
0592890W	Collège	Privé	Saint Joseph	LILLE	65	6 500 €	2 600 €	3 900 €
0595286A	Collège	Privé	Saint Paul	LILLE	10	1 000 €	400 €	600 €
0596177U	Collège	Privé	Sainte Claire	LILLE	23	2 300 €	920 €	1 380 €
0595397W	Collège	Privé	Sainte Thérèse d'Avila	LILLE	23	2 300 €	920 €	1 380 €
0592895B	Collège	Privé	Sainte Marie	LINSELLES	12	1 200 €	480 €	720 €
0595398X	Collège	Privé	Institution Libre de Marcq	MARCQ EN BAROEUL	6	600 €	240 €	360 €
0595993U	Collège	Privé	Jeanine Manuel	MARCQ EN BAROEUL	2	200 €	80 €	120 €
0595399Y	Collège	Privé	Notre Dame de Grace	MAUBEUGE	43	4 300 €	1 720 €	2 580 €
0592899F	Collège	Privé	Saint Robert	MERVILLE	20	2 000 €	800 €	1 200 €
0593218C	Collège	Privé	Lacordaire	MONS EN BAROEUL	34	3 400 €	1 360 €	2 040 €
0594833H	Collège	Privé	Saint Joseph	NEUVILLE EN FERRAIN	12	1 200 €	480 €	720 €
0594505B	Collège	Privé	Saint Martin	NIEPPE	9	900 €	360 €	540 €
0592900G	Collège	Privé	Notre Dame de la Providence	ORCHIES	9	900 €	360 €	540 €
0592901H	Collège	Privé	Sainte Marie	PERENCHIES	9	900 €	360 €	540 €
0592917A	Collège	Privé	Jeanne d'Arc	ROUBAIX	10	1 000 €	400 €	600 €
0592886S	Collège	Privé	Pascal	ROUBAIX	94	9 400 €	3 760 €	5 640 €
0595302T	Collège	Privé	Saint Exupéry	ROUBAIX	121	12 100 €	4 840 €	7 260 €
0592907P	Collège	Privé	Saint Michel	ROUBAIX	70	7 000 €	2 800 €	4 200 €
0592905M	Collège	Privé	Sainte Marie	ROUBAIX	86	8 600 €	3 440 €	5 160 €
0595400Z	Collège	Privé	Notre Dame des Anges	SAINT AMAND LES EAUX	17	1 700 €	680 €	1 020 €
0592911U	Collège	Privé	Saint Joseph	SAINT ANDRE	23	2 300 €	920 €	1 380 €
0593143W	Collège	Privé	Sacré Coeur	SAINT POL SUR MER	30	3 000 €	1 200 €	1 800 €
0595402B	Collège	Privé	Notre Dame	SAINT SAULVE	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0593144X	Collège	Privé	Sainte Anne	SEBOURG	7	700 €	280 €	420 €
0593145Y	Collège	Privé	Immaculée Conception	SECLIN	7	700 €	280 €	420 €

ANNEXE 1  
COMPLEMENT AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

RNE	TYPE	STATUT	NOM	VILLE	NOMBRE BOURSIERS TAUX 2	100€/ BOURSIER T2	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60%
0595401A	Collège	Privé	Saint Michel	SOLESMES	13	1 300 €	520 €	780 €
0597055Y	Collège	Privé	Notre Dame de la Renaissance	SOMAIN	33	3 300 €	1 320 €	1 980 €
0593147A	Collège	Privé	Notre Dame de Lourdes	STEENVOORDE	2	200 €	80 €	120 €
0593152F	Collège	Privé	Cardinal Liénart	TOURCOING	22	2 200 €	880 €	1 320 €
0593149C	Collège	Privé	Charles de Foucauld	TOURCOING	35	3 500 €	1 400 €	2 100 €
0593217B	Collège	Privé	Charles Péguy	TOURCOING	132	13 200 €	5 280 €	7 920 €
0593140T	Collège	Privé	Notre Dame de l'Immaculée	TOURCOING	54	5 400 €	2 160 €	3 240 €
0593150D	Collège	Privé	Saint Gabriel	TOURCOING	54	5 400 €	2 160 €	3 240 €
0596846W	Collège	Privé	Saint Thomas	TOURCOING	31	3 100 €	1 240 €	1 860 €
0593155J	Collège	Privé	Saint Jean Baptiste de la Salle	VALENCIENNES	27	2 700 €	1 080 €	1 620 €
0593154H	Collège	Privé	Sainte Marie	VALENCIENNES	26	2 600 €	1 040 €	1 560 €
0593198F	Collège	Privé	Communautaire	VILLENEUVE D'ASCQ	35	3 500 €	1 400 €	2 100 €
0595404D	Collège	Privé	Saint Adrien La Salle	VILLENEUVE D'ASCQ	21	2 100 €	840 €	1 260 €
0593157L	Collège	Privé	Saint Joseph	VILLERS OUTREUX	15	1 500 €	600 €	900 €
0593159N	Collège	Privé	Sacré Coeur	WATTEN	18	1 800 €	720 €	1 080 €
0593160P	Collège	Privé	Saint Joseph	WATTRELOS	72	7 200 €	2 880 €	4 320 €
0593163T	Collège	Privé	Notre Dame	WORMHOUT	9	900 €	360 €	540 €
0597115N	Ecole européenne	public	Ecole européenne de Lille Métropole - collège	MARQC-EN-BAROEUL	1	100 €	40 €	60 €
0595483P	EREA	public	Nelson Mandela	LILLE	4	400 €	160 €	240 €
0594541R	EREA	public	Ignace Pleyel	LOOS	5	500 €	200 €	300 €
0594380R	EREA	public	Colette Magny	LYS LEZ LANNOY	0	0 €	0 €	0 €
0592610S	Lycée professionnel	public	Pierre Joseph Laurent	ANICHE	2	200 €	80 €	120 €
0590257J	Lycée professionnel	public	Ile de France	ARMENTIERES	2	200 €	80 €	120 €
0594532F	Lycée professionnel	public	Ambroise Croizat	AUBY	0	0 €	0 €	0 €
0590015W	Lycée professionnel	public	Piere et Marie Curie	AULNOYE AYMERIES	1	100 €	40 €	60 €
0592611T	Lycée professionnel	public	Louis Blériot	CAMBRAI	1	100 €	40 €	60 €
0590044C	Lycée professionnel	public	Joseph-Marie Jacquard	CAUDRY	2	200 €	80 €	120 €
0596854E	Lycée professionnel	public	pays de conde	CONDE SUR ESCAUT	4	400 €	160 €	240 €
0590263R	Lycée professionnel	public	Fernand Léger	COUDEKERQUE BRANCHE	1	100 €	40 €	60 €
0590264S	Lycée professionnel	public	Alfred Kastler	DENAIN	0	0 €	0 €	0 €
0595894L	Lycée professionnel	public	François Rabelais	DOUAI	1	100 €	40 €	60 €
0597005U	Lycée professionnel	public	Val de Lys	ESTAIRES	5	500 €	200 €	300 €
0590083V	Lycée professionnel	public	Camille Claudel	FOURMIES	1	100 €	40 €	60 €
0594652L	Lycée professionnel	public	des Plaines du Nord	GRANDE SYNTHE	1	100 €	40 €	60 €
0592850C	Lycée professionnel	public	Antoine de Saint Exupéry	HALLUIN	0	0 €	0 €	0 €
0590098L	Lycée professionnel	public	Placide Courtoy	HAUTMONT	3	300 €	120 €	180 €
0590102R	Lycée professionnel	public	Monts de Flandre	HAZEBROUCK	0	0 €	0 €	0 €
0592712C	Lycée professionnel	public	Louis Armand	JEUMONT	1	100 €	40 €	60 €
0590252D	Lycée professionnel	public	Louis-Léopold Boilly	LA BASSEE	0	0 €	0 €	0 €
0596957S	Lycée professionnel	public	Aimé Cesaire	LILLE	1	100 €	40 €	60 €
0590266U	Lycée professionnel	public	César Baggio	LILLE	1	100 €	40 €	60 €
0590111A	Lycée professionnel	public	Sonia Delaunay	LOMME	2	200 €	80 €	120 €
0590133Z	Lycée professionnel	public	Maurice Duhamel	LOOS	2	200 €	80 €	120 €
0594302F	Lycée professionnel	public	François Mansart	MARLY	1	100 €	40 €	60 €
0590189K	Lycée professionnel	public	Lavoisier	ROUBAIX	1	100 €	40 €	60 €
0590187H	Lycée professionnel	public	Louis Loucheur	ROUBAIX	0	0 €	0 €	0 €
0590192N	Lycée professionnel	public	Ernest Couteaux	SAINT AMAND LES EAUX	2	200 €	80 €	120 €
0592832H	Lycée professionnel	public	Vertes Feuilles	SAINT ANDRE	0	0 €	0 €	0 €
0592833J	Lycée professionnel	public	Les Hauts de Flandre	SECLIN	2	200 €	80 €	120 €
0590217R	Lycée professionnel	public	Sévigné	TOURCOING	3	300 €	120 €	180 €
0590270Y	Lycée professionnel	public	du Hainaut	VALENCIENNES	3	300 €	120 €	180 €
0593495D	Lycée professionnel	public	Paul Langevin	WAZIERS	1	100 €	40 €	60 €
0595856V	Lycée professionnel	public	de l'Yser	WORMHOUT	1	100 €	40 €	60 €

ANNEXE 1  
COMPLEMENT AIDE A LA REUSSITE DU COLLEGIEN  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

RNE	TYPE	STATUT	NOM	VILLE	NOMBRE BOURSIERS TAUX 2	100€/ BOURSIER T2	Montant 1er versement 40 %	Montant 2nd versement 60%
0593060F	Lycée professionnel	Privé	Institut Nicolas Barré - Saint Louis	ARMENTIERES	3	300 €	120 €	180 €
0593063J	Lycée professionnel	Privé	Sainte Marie	BAILLEUL	0	0 €	0 €	0 €
0593061G	Lycée professionnel	Privé	Saint Luc (Ex La Sagesse)	CAMBRAI	3	300 €	120 €	180 €
0593071T	Lycée professionnel	Privé	Deforest de Lewarde	DOUAI	1	100 €	40 €	60 €
0595918M	Lycée professionnel	Privé	Industiel EPID	DUNKERQUE	2	200 €	80 €	120 €
0593058D	Lycée professionnel	Privé	Vauban	DUNKERQUE	2	200 €	80 €	120 €
0593077Z	Lycée professionnel	Privé	Saint Joseph	HAZEBROUCK	2	200 €	80 €	120 €
0593015G	Lycée professionnel	Privé	Camille de Lellis	LAMBERSART	2	200 €	80 €	120 €
0593027V	Lycée professionnel	Privé	Industries Lilloises	LILLE	1	100 €	40 €	60 €
0593006X	Lycée professionnel	Privé	Notre Dame d'Annay	LILLE	0	0 €	0 €	0 €
0593030Y	Lycée professionnel	Privé	Saint Vincent de Paul - Notre Dame du Sacré-Cœur	LOOS	0	0 €	0 €	0 €
0593034C	Lycée professionnel	Privé	Technologique	LOUVROIL	1	100 €	40 €	60 €
0593040J	Lycée professionnel	Privé	Notre Dame de la Providence	ORCHIES	0	0 €	0 €	0 €
0592964B	Lycée professionnel	Privé	Léonard de Vinci	ROUBAIX	1	100 €	40 €	60 €
0592973L	Lycée professionnel	Privé	Saint François d'Assise	ROUBAIX	1	100 €	40 €	60 €
0592963A	Lycée professionnel	Privé	Saint Martin	ROUBAIX	1	100 €	40 €	60 €
0592976P	Lycée professionnel	Privé	Hélène Boucher	SOMAIN	2	200 €	80 €	120 €
0592965C	Lycée professionnel	Privé	Insustriel et Commercial	TOURCOING	1	100 €	40 €	60 €
0592966D	Lycée professionnel	Privé	Jehanne D'Arc	TOURCOING	1	100 €	40 €	60 €
0592980U	Lycée professionnel	Privé	Marie-Noël	TOURCOING	1	100 €	40 €	60 €
0592969G	Lycée professionnel	Privé	Dampierre	VALENCIENNES	2	200 €	80 €	120 €
0592967E	Lycée professionnel	Privé	La Sagesse	VALENCIENNES	2	200 €	80 €	120 €
0595771c	Lycée Professionnel Agricole	Public	Horticole	RAISMES	4	400 €	160 €	240 €
0594799W	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Maison Familiale Rurale "Le Clos Fleuri"	AVESNES SUR HELPE	2	200 €	80 €	120 €
0595119U	Lycée Professionnel Agricole	Privé	du Hainaut et de l'Avesnois	BAVAY	9	900 €	360 €	540 €
0595121W	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Charles Brasseur	BOURBOURG	4	400 €	160 €	240 €
0595120V	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Agricole Sainte Croix	CAMBRAI	4	400 €	160 €	240 €
0595122X	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Saint Roch	ESTAIRES	3	300 €	120 €	180 €
0593257v	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Institut Agricole et Horticole	GENECH	13	1 300 €	520 €	780 €
0595773e	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Maison Familiale Rurale	HAUSSY	1	100 €	40 €	60 €
0591907s	Lycée Professionnel Agricole	Privé	Institut Agricole CEPA	HAZEBROUCK	17	1 700 €	680 €	1 020 €
			TOTAL		11874	1 187 400 €	474 960 €	712 440 €

	Nombre	Montant 2020/2021	Montant 1er versement	Montant 2nd versement
<b>Total collèges Publics</b>	<b>201</b>	<b>971 500 €</b>	<b>388 600 €</b>	<b>582 900 €</b>
<b>Total collèges Privés</b>	<b>81</b>	<b>201 800 €</b>	<b>80 720 €</b>	<b>121 080 €</b>
<b>TOTAL EREA Publics</b>	<b>2</b>	<b>900 €</b>	<b>360 €</b>	<b>540 €</b>
<b>Total Ecole Européenne Lille Métropole</b>	<b>1</b>	<b>100 €</b>	<b>40 €</b>	<b>60 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Publics</b>	<b>25</b>	<b>4 500 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>2 700 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Privés</b>	<b>18</b>	<b>2 900 €</b>	<b>1 160 €</b>	<b>1 740 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Agricole Publics</b>	<b>1</b>	<b>400 €</b>	<b>160 €</b>	<b>240 €</b>
<b>Total Lycées Professionnels Agricole Privés</b>	<b>8</b>	<b>5 300 €</b>	<b>2 120 €</b>	<b>3 180 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>337</b>	<b>1 187 400 €</b>	<b>474 960 €</b>	<b>712 440 €</b>

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297830-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 25 novembre 2020

Affiché le 25 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Isabelle FERNANDEZ, Eric RENAUD.

**OBJET** : Logements de fonction dans les collèges - fixation des prestations accessoires

Vu le rapport DE/2020/363

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie

associative

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- de fixer le ratio de 13 €/m<sup>2</sup> pour le calcul des charges locatives (eau, gaz, électricité) en l'absence de compteurs individuels pour tous les occupants d'un logement de fonction dont la surface est inférieure à 130 m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser les établissements à maintenir le montant des charges à l'identique de l'année précédente pour les occupants d'un logement dont la surface est supérieure à 130 m<sup>2</sup> et qui n'ont pas fait l'objet d'une mobilité pour l'année 2020 ;
- de fixer pour l'année 2020, le plafond des prestations accessoires au même niveau que celui de l'année 2019, soit :
  - 2 119,58 € pour les logements avec chauffage collectif ;
  - 2 820,53 € pour les logements avec chauffage individuel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 58.

64 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Madame VANPEENE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur VALOIS.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297828-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 25 novembre 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Isabelle FERNANDEZ, Eric RENAUD.

**OBJET** : Rattachement de la commune de Don au secteur du collège Léon Blum à Wavrin

Vu le rapport DE/2020/362

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie

associative

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser l'intégration de la commune de Don au secteur du collège Léon Blum reconstruit à Wavrin, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 01.

63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-298050-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 25 novembre 2020

Affiché le 26 novembre 2020

Notifié le 2 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Isabelle FERNANDEZ, Eric RENAUD.

**OBJET** : Lutte contre l'exclusion numérique des collégiens- Subvention exceptionnelle pour les EPLE situés en quartiers Politique de la Ville pour l'achat de matériels numériques et de formations

Vu le rapport DE/2020/497

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- de solliciter auprès de l'Etat, Ministère de la Ville, une subvention d'un montant de 1 000 000 € dans le cadre du Plan de relance–Plan Quartiers d'automne ;
- d'attribuer des subventions aux collèges publics au titre de l'année scolaire 2020/2021, selon les montants repris dans la liste ci-jointe (annexe 1) et de procéder au versement des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes, conventions et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 02.

63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

UAI CLG	Ville - Nom établissement	Effectif total	Part élèves issus QPV 2018	Nombre élèves QPV	Nombre d'élèves à équiper (base 30% des élèves concernés)	Montant subvention équipement
0590002G	ANICHE Théodore MONOD	828	28,3	234	71	14200
0590006L	ANZIN Jules FERRY	498	44,9	224	68	13600
0593246H	ARMENTIERES Alexandre DESROUSSEAUX	663	19,6	130	39	7800
0594297A	AUBY Victor HUGO	393	26,4	104	32	6400
0593673X	AULNOY-LEZ-VALENCIENNES Madame D'EPINAY	429	11,5	49	15	3000
0594301E	BEUVRAGES Paul ELUARD	484	47,4	229	69	13800
0590031N	BRUAY SUR L'ESCAUT Jean MACE	558	24,4	136	41	8200
0595175E	CAMBRAI FENELON	495	8,6	43	13	2600
0593487V	CAMBRAI Jules FERRY	529	8,7	46	14	2800
0593488W	CAMBRAI LAMARTINE	567	17,5	99	30	6000
0595174D	CAMBRAI Paul DUEZ	660	5,1	34	11	2200
0595277R	CAUDRY Jacques PREVERT	582	7,3	42	13	2600
0590046E	CAUDRY Jean MONNET	693	12,4	86	26	5200
0590050J	CONDE-SUR-L'ESCAUT Josquin DES PRES	478	32,2	154	47	9400
0594295Y	COUDEKERQUE-BRANCHE DU WESTHOEK	143	26,8	38	12	2400
0593239A	CROIX Boris VIAN	537	10,1	54	17	3400
0594300D	DENAIN BAYARD	342	46,5	159	48	9600
0594299C	DENAIN TURGOT	419	73,8	309	93	18600
0590062X	DENAIN VILLARS	509	54,6	278	84	16800
0595171A	DOUAI Albert CHATELET	773	10,9	84	26	5200
0594402P	DOUAI André CANIVEZ	587	27,4	161	49	9800
0592733A	DOUAI André STREINGER	419	25,9	109	33	6600
0595190W	DOUAI GAYANT	261	44,3	116	35	7000
0590068D	DOUAI Jules FERRY	609	10,2	62	19	3800
0593484S	DOUCHY-LES-MINES Emile LITTRE	712	27,6	197	59	11800
0596716E	DUNKERQUE Arthur VAN HECKE	348	27,1	94	29	5800
0592713D	DUNKERQUE GUILLEMINOT	451	7,1	32	10	2000
0593664M	DUNKERQUE Lucie AUBRAC	328	37,4	123	37	7400
0590179Z	DUNKERQUE Paul MACHY	457	12	55	17	3400
0593663L	DUNKERQUE SAINT POL Jean DECONINCK	483	24,1	116	35	7000
0590200X	DUNKERQUE SAINT POL ROBESPIERRE	458	26,8	123	37	7400
0592751V	ESCAUDAIN Félicien JOLY	526	15,5	82	25	5000
0594409X	ESCAUTPONT Jean ZAY	256	35,2	90	28	5600
0592830F	FACHES-THUMESNIL Jean ZAY	306	21,1	65	20	4000
0594168K	FEIGNIES Jean ZAY	288	17,4	50	16	3200
0593681F	FERRIERE-LA-GRANDE LAVOISIER	478	15,4	74	23	4600
0595177G	FOURMIES Camille CLAUDEL	199	35,4	70	22	4400
0594879H	FOURMIES JOLIOT CURIE	303	11,6	35	11	2200
0593252P	FOURMIES Léo LAGRANGE	423	24,1	102	31	6200
0593486U	FRESNES-SUR-ESCAUT Félicien JOLY	300	39,4	118	36	7200
0594398K	GRANDE-SYNTHE Anne FRANK	438	13,1	57	18	3600
0595782P	GRANDE-SYNTHE DU MOULIN	335	47,6	159	48	9600
0590088A	GRANDE-SYNTHE Jules VERNE	364	55,8	203	61	12200
0592634T	HAUTMONT Antoine DE SAINT EXUPERY	253	30,7	78	24	4800
0594309N	HAUTMONT Pierre DE RONSARD	428	23,5	101	31	6200

0595170Z	HAZEBROUCK des Flandres	746	8,8	66	20	4000
0594632P	HEM Raymond DEVOS	504	49,6	250	75	15000
0590109Y	JEUMONT Eugène THOMAS	313	37	116	35	7000
0593482P	LALLAING Frédéric JOLIOT CURIE	373	10,5	39	12	2400
0593226L	LAMBERSART Anne FRANK	503	11,5	58	18	3600
0595163S	LAMBERSART LAVOISIER	403	11,8	48	15	3000
0595172B	LE QUESNOY Eugène THOMAS	973	8,1	79	24	4800
0593235W	LILLE Boris VIAN	406	58,9	239	72	14400
0593168Y	LILLE CARNOT	720	18,5	133	40	8000
0593179K	LILLE Claude LEVI STRAUSS	515	38	196	59	11800
0590115E	LILLE FRANKLIN	410	35,8	147	45	9000
0594288R	LILLE Louise MICHEL	380	87,9	334	101	20200
0594881K	LILLE Martha DESRUMAUX	391	45,7	179	54	10800
0597004T	LILLE Miriam MAKEBA	449	75,9	341	103	20600
0596833G	LILLE Nina SIMONE	430	77,7	334	101	20200
0590271Z	LILLE VERLAINE	368	44,7	164	50	10000
0593180L	LILLE-HELLEMMES SAINT EXUPERY	812	23,4	190	58	11600
0593233U	LOOS PROFESSEUR Albert DEBEYRE	374	15,8	59	18	3600
0593660H	LOOS René DESCARTES	326	44,9	146	44	8800
0594533G	LOURCHES VOLTAIRE	579	30,8	178	54	10800
0593686L	LOUVROIL Jacques BREL	306	30,6	94	29	5800
0593240B	LYS-LEZ-LANNOY GAMBETTA	673	20,6	139	42	8400
0593227M	MARCQ-EN-BAROEUL du Lazaro	566	10,5	59	18	3600
0593674Y	MARLY Alphonse TERROIR	572	9,1	52	16	3200
0593483R	MASNY Robert DESNOS	473	22,2	105	32	6400
0590151U	MAUBEUGE Ernest COUTELLE	302	20,4	62	19	3800
0593254S	MAUBEUGE Jules VERNE	307	29,9	92	28	5600
0594362W	MAUBEUGE VAUBAN	547	63,7	348	105	21000
0590155Y	MONS-EN-BAROEUL DESCARTES	390	32	125	38	7600
0593178J	MONS-EN-BAROEUL François RABELAIS	511	69,8	357	108	21600
0594527A	MOUVAUX Maxence VAN DER MEERSCH	432	10,6	46	14	2800
0594537L	NEUVILLE-EN-FERRAIN Jules VERNE	326	16,7	54	17	3400
0590157A	ONNAING SAINT EXUPERY	466	29,2	136	41	8200
0594290T	OSTRICOURT Henri MATISSE	302	34,5	104	32	6400
0596529B	PECQUENCOURT Maurice SCHUMANN	490	33,1	162	49	9800
0590007M	PETITE-FORET Pierre Gilles de GENNES	559	11,5	64	20	4000
0594303G	QUIEVRECHAIN Jehan FROISSART	445	16,7	74	23	4600
0594408W	RAISMES GERMINAL	448	38,9	174	53	10600
0594865T	RONCHIN Anatole France	256	24,3	62	19	3800
0593237Y	RONCHIN Gernez RIEUX	531	15,1	80	25	5000
0593251N	ROOST-WARENDIN Docteur Ernest SCHAFFNER	594	9,7	58	18	3600
0594389A	ROUBAIX Anne FRANK	562	94,1	529	159	32000
0595167W	ROUBAIX Charles BAUDELAIRE	424	68,6	291	88	17600
0590190L	ROUBAIX Jean-Baptiste LEBAS	464	92,6	430	129	25800
0590183D	ROUBAIX Madame DE SEVIGNE	392	87,7	344	104	20800
0595168X	ROUBAIX Maxence VAN DER MEERSCH	518	81,1	420	127	25400
0593667R	ROUBAIX Rosa PARKS	550	93,1	512	154	30800
0594634S	ROUBAIX Théodore MONOD	396	51,5	204	62	12400
0594304H	SAINT-AMAND-LES-EAUX Marie CURIE	534	21,5	115	35	7000
0594644C	SAINT-SAULVE LAVOISIER	363	15,4	56	17	3400
0593662K	SECLIN Jean DEMAILLY	505	15,2	77	24	4800
0593185S	SIN-LE-NOBLE Anatole France	699	13,5	94	29	5800

0590248Z	SOMAIN Louis PASTEUR	687	10,5	72	22	4400
0594405T	SOMAIN Victor HUGO	648	13,9	90	28	5600
0594293W	TOURCOING Albert ROUSSEL	541	31,7	171	52	10400
0596860L	TOURCOING Lucie AUBRAC	699	28,7	201	61	12200
0594394F	TOURCOING Marie CURIE	618	17,7	109	33	6600
0592714E	TOURCOING Pierre MENDES-FRANCE	394	57,9	228	69	13800
0592715F	VALENCIENNES Charles EISEN	554	22,8	126	38	7600
0593680E	VALENCIENNES CHASSE ROYALE	316	42,2	133	41	8200
0590224Y	VALENCIENNES Jean-Baptiste CARPEAUX	575	16,2	93	28	5600
0594412A	VIEUX-CONDE Jean JAURES	647	21,9	142	43	8600
0593196D	VILLENEUVE-D'ASCQ Arthur RIMBAUD	715	29,9	214	65	13000
0594525Y	VILLENEUVE-D'ASCQ Le Triolo	387	15,6	60	19	3800
0595328W	VILLENEUVE-D'ASCQ Simone DE BEAUVOIR	554	50,2	278	84	16800
0593678C	WALLERS Jean MOULIN	459	20,2	93	28	5600
0594524X	WATTIGNIES Jean MOULILN	261	54,8	143	43	8600
0595597N	WATTIGNIES VOLTAIRE	484	8	39	12	2400
0595169Y	WATTRELOS Emile ZOLA	329	22,9	75	23	4600
0593242D	WATTRELOS Gustave NADAUD	601	23,3	140	43	8600
0594392D	WATTRELOS Pablo NERUDA	292	32	93	29	5800
0590238N	WAZIERS Romain ROLLAND	329	43,1	142	43	8600

1000000

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297948-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 novembre 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Isabelle FERNANDEZ, Eric RENAUD.

**OBJET** : Nouveau barème portant redevance d'occupation du domaine public départemental

Vu le rapport DV/2020/371

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

**DECIDE à l'unanimité:**

- de déterminer le nouveau barème d'occupation du domaine public routier départemental, applicable à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2021, conformément au rapport et à l'annexe ci-jointe ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 03.

63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

### Barème d'occupation du Domaine Public Routier du Département du Nord

	Libellé	Définition	Unité	Montant (€)	Agglo/ Hors Agglo	Commentaires
<b>1 Occupation du sol</b>						
<b>1.1</b>	<b>Occupation du sol à usage commercial (vente ambulante, stand de vente ...) soumis à concurrence.</b>					
1.1.1		Création d'accès sur le domaine public pour un usage commercial et / ou industriel	ml/an	40		
1.1.2		Vente (forfait pour l'utilisation de 10m <sup>2</sup> )	forfait/an	800		Montant plancher
1.1.3		Pour chaque m <sup>2</sup> supplémentaire	m <sup>2</sup> /an	100		Montant plancher
<b>1.2</b>	<b>Appareil de distributeurs de carburants</b>	Par appareil	par appareil	100		
<b>1.3</b>	<b>Publicité</b>					
1.3.1		Panneau fixe	m <sup>2</sup> /an	88		Par face visible. Cadre compris
1.3.2		Panneau avec éclairage	m <sup>2</sup> /an	250		Par face visible. Cadre compris
1.3.3		Panneau numérique ou affichage dynamique	m <sup>2</sup> /an	450		Par face visible. Cadre compris
1.3.4		Mobilier urbain (abris-bus, plan de ville...) présentant de la publicité	forfait	88		

	Libellé	Définition	Unité	Montant	Agglo/Hors Agglo	Commentaires
<b>1.4</b>	<b>Création d'accès privé ou agricole avec ou sans comblement de fossé et comblement de fossé seul</b>					
1.4.1		Premier accès privé jusqu'à 6m de largeur	ml	gratuit		
1.4.2		Accès privé supérieur à 6m de largeur ou accès secondaire quel que soit la largeur	ml	plancher de 30€ plus 10€ du ml supplémentaire		Exonération si la prescription > 6m est émise par le Département et limitée à 1 accès par parcelle
1.4.3		Accès agricole	ml	gratuit		A limiter dans la mesure du possible à un accès de moins de 10m par parcelle.
<b>1.5</b>	<b>Voie ferroviaire particulière</b>					
1.5.1		Longeant une RD	ml	25		
1.5.2		Traversant une RD	par voie	115		

	Libellé	Définition	Unité	Montant	Agglo/Hors Agglo	Commentaires
<b>1.6</b>	<b>Tournage de films</b>					
1.6.1		Sans coupure de circulation de jour (entre 7h et 21h)	pour 7h	500	Hors agglo	
1.6.2		Avec coupure de circulation discontinue	pour 7h	600	Hors agglo	
1.6.3		Privatisation totale	pour 7h	750	Hors agglo	
1.6.4		De nuit 21h/7h	nuit	1500	Hors agglo	
<b>1.7</b>	<b>Utilisation provisoire du DP pour un chantier et installation de chantier</b>	Installation de chantier non régie par une réglementation spécifique et dont le Département n'assure pas la Maîtrise d'Ouvrage. Surface utilisée (échafaudage, benne temporaire, baraque temporaires, y compris dépôt de matériaux...)	m <sup>2</sup> /jour	1	Hors agglo	Hors travaux de réseaux publics d'assainissement et de distribution d'eau. Exonération pour l'exécution des travaux ou la présence d'un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous par une personne morale de droit public (travaux en régie des collectivités territoriales ou des services de l'État).
<b>1.8</b>	<b>Dépôt temporaire sur le domaine public.</b>		m <sup>2</sup> /jour	1		Uniquement pour les dépôts de plus de 30 jours.
<b>1.9</b>	<b>Utilisation du DP pour autres usages (hors cas listés)</b>		m <sup>2</sup> /jour	1		

	Libellé	Unité	Montant (€)	Commentaires
<b>2 Occupation du sous-sol</b>				
	<b>Concessionnaires, occupants de droit du DPRD</b>			
<b>2.1</b>	<b>Opérateurs de télécom</b>			
2.1.1	Artère de télécommunication souterraine	Km/an	41,66	
2.1.2	Artère de télécommunication aérienne	km/an	55,54	
2.1.3	Cabine téléphonique, sous-répartiteur	m <sup>2</sup> /an	27,77	
2.1.4	Câble de télédistribution	km/an	41,66	
2.1.5	Antenne-relais (pylône, installations techniques ...))	Unité / an	3000	Dans l'attente d'une délibération générale pour l'ensemble du domaine départemental.
<b>2.2</b>	<b>Distributeurs électriques</b>			
2.2.1	Occupation du domaine		$PR = ((0,0457 * P) + 15245) * I(n) / I(n-1)$ PR plafond de redevance, P Somme des pop du Dpt, I(n) index ingénierie connu au 1er janvier	
2.2.2	Chantier et installation de chantier provisoire transport	Ml/an	0,35	
2.2.3	Chantier provisoire distribution		RODP Travaux distribution = RODP réseaux élec /10	
<b>2.3</b>	<b>Opérateurs de distribution de gaz</b>			
2.3.1	Chantier et installation de chantier	Ml/an	0,35	$PR = ((0,035 * L) + 100) * I(n) / I(n-1)$ PR plafond de redevance, L Longueur des canalisations, I(n) index ingénierie connu au 1er janvier

	Libellé	Unité	Montant (€)	Commentaires
<b>2.4</b>	<b>Autres réseaux</b>			
2.4.1	<i>Réseau public d'adduction, de distribution d'eau et d'assainissement</i>		gratuit	
2.4.2	<i>Réseau privé dit "non sensible" enterré de toutes natures (eau, énergie, fluides, télécom) hors tarifs réglementés. Selon la définition de la réforme anti-endommagement Entrée en vigueur le 1er juillet 2012.</i>			
2.4.2.1	en traversée de RD	la traversée	70	
2.4.2.2	longeant une RD (sous accotement)	ml	0,25	
2.4.2.3	occupation longitudinale sous chaussée	ml	5	
2.4.3	<i>Réseau privé dit "sensible" enterré de toutes natures (eau, énergie, fluides, télécom) hors tarifs réglementés selon la définition de la réforme anti-endommagement Entrée en vigueur le 1er juillet 2012.</i>			
2.4.3.1	en traversée de RD	la traversée	150	
2.4.3.2	longeant une RD (sous accotement)	ml	1	
2.4.3.3	occupation longitudinale sous chaussée	ml	10	
2.4.4	<i>Rejet EP et/ou EU après traitement, rejet des eaux de drainage</i>			
2.4.4.1	Diamètre ≤ 200mm	unité	gratuit	
2.4.4.2	Diamètre > 200mm	forfait	55	

	Libellé	Unité	Montant (€)
<b>3</b>	<b>Occupation du sur-sol</b>		
<b>3.1</b>	<b>Ouvrages en surplomb</b>		
	Passage supérieur de type passerelle pour piétons ou support de bande transporteuse	m <sup>2</sup> (projection verticale sur chaussée)	5
<b>3.2</b>	<b>Réseau aérien privé autre</b>		
3.2.1	en traversée de RD	la traversée	35
3.2.2	longeant une RD	ml (projection verticale sur chaussée)	1

	Libellé	Unité	Montant (€)	Commentaires
<b>4</b>	<b>Barème d'intervention de la Régie départementale en cas de Dommage au Domaine Public</b>			
<b>4.1</b>	<b>Mise à disposition de personnel</b>			
4.1.2	Encadrant	h	40	
4.1.2.1	Majoration de nuit	h	50 %	Forfait horaire majoré de 50%
4.1.2.2.	Majoration We	h	30 %	Forfait horaire majoré de 30%
4.1.3	Agent	h	31	
4.1.3.1	Majoration de nuit	h	50 %	Forfait horaire majoré de 50%
4.1.3.2	Majoration We	h	30 %	Forfait horaire majoré de 30%
<b>4.2</b>	<b>Mise à disposition de matériels et fournitures</b>			
4.2.1	Camion	h	24	
4.2.2	Fourgon	h	17,5	
4.2.3	Tracteur	h	38	
4.2.4	VL	h	4,5	
4.2.5	VUL	h	7	
4.2.6	Remorque et FLR	h	13	
4.2.7	Balayeuse	h	65	
4.2.8	Autre engin spécialisé	h	80	
4.2.9	Engin ou matériel de location		Sur la base de la facture reçue par le Département	
4.2.10	Prestations externalisées		Sur la base de la facture reçue par le Département	
4.2.11	Matériaux		Sur la base de la facture reçue par le Département	

	Libellé	Unité	Montant (€)
<b>5</b>	<b>Frais de dossiers</b>		
<b>5.1</b>	<b>Frais de dossiers demande de PV-du Permis de Stationnement</b>		
5.1.1	Première demande et acte de retrait et d'abrogation	Forfait	gratuit
5.1.2	Renouvellement si la demande n'est pas réalisée par le titulaire dans le respect des clauses de l'acte originel	Forfait	30
5.1.3	Modification ou régularisation à la demande du bénéficiaire ou par sa faute hors du délai de 21 jours	Forfait	50
<b>5.2</b>	<b>Frais de dossier Passage TE</b>		
5.2.1	TE au départ ou à destination du Nord		gratuit
5.2.2	TE en transit Respectant les itinéraires et les configurations de l'expérimentation		gratuit
5.2.3	TE en transit ne respectant pas les itinéraires ou les configurations de l'expérimentation	Par dossier nécessitant une Etude particulière	200
5.2.4	TE , poids supérieur à 120 T	Par dossier nécessitant une Etude particulière	200

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297947-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 novembre 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Isabelle FERNANDEZ, Eric RENAUD.

**OBJET** : Marquage des routes départementales : évaluation de la politique volontariste mise en place pour la période 2018-2020 à destination des Communes de moins de 10 000 habitants, reconduction et ajustement du dispositif ; évolution de la politique de marquage du Département

Vu le rapport DV/2020/370

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- de reconduire la politique volontariste de marquage des routes départementales en agglomération concernant les communes de moins de 10 000 habitants dans les conditions décrites dans le rapport ;
  - de déterminer les conditions d'évaluation de cette politique de marquage des routes départementales telles que décrites au rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes dont le modèle est joint au rapport, entre le Département du Nord et les communes (ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et tous les actes correspondants.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 04.

63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

4.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-297949-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 novembre 2020

Affiché le 27 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDÀ, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Isabelle FERNANDEZ, Eric RENAUD.

**OBJET** : Bilan de la Trajectoire Voirie 2016-2020

Vu le rapport DV/2020/372

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver le bilan de la Trajectoire Voirie 2016/2020 - 2ème volet « Plan Pluriannuel d'Investissement » résultant de la délibération n° 4.2 DVD-E/2016/81 adoptée par le Conseil départemental le 12 avril 2016 ;
  - de déterminer les niveaux de service en matière d'exploitation et d'entretien du réseau routier départemental conformément au document annexé au rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 07.

63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Monsieur VICOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 18 h 15.

Au moment du vote, 62 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	15
Absents sans procuration :	5
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	77 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	9 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Total des suffrages exprimés :	68
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	68 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-298431-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 novembre 2020

Affiché le 27 novembre 2020

Notifié le 26 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Isabelle FERNANDEZ, Eric RENAUD, Roger VICOT.

**OBJET** : Mise en place d'un nouveau partenariat avec l'association " A la rencontre de nos fermes " pour la poursuite des opérations de soutien aux producteurs locaux en difficulté et d'aide alimentaire.

Vu le rapport DRE/2020/502

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat, dont le modèle est joint au rapport, entre le Département du Nord et l'association « A la rencontre de nos fermes », pour la mise en œuvre d'une opération de soutien aux producteurs locaux en difficulté et d'aide alimentaire à destination des familles en grande précarité ;
- de déterminer les modalités d'intervention telles qu'exposées au rapport et les moyens à mobiliser, soit 1 000 000 € sur l'opération 23003OP003, enveloppe 23003E15.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 15.

Monsieur VALOIS est membre de l'association « A la rencontre de nos fermes ». En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame VANPEENE avait donné pouvoir à Monsieur VALOIS. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

61 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

6.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201116-298434-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 novembre 2020

Affiché le 27 novembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2020  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

**Suite à la convocation en date du 23 octobre 2020**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Luc MONNET, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Joël WILMOTTE, Patrick KANNER donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annie LEYS.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Isabelle FERNANDEZ, Eric RENAUD, Roger VICOT.

**OBJET** : Dispositif de soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement et de développement des territoires - volet "relance" du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)

Vu le rapport DAT/2020/504

Vu l'avis en date du 2 novembre 2020 de la Commission Aménagement du territoire, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu l'amendement ci-annexé,

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter les modalités complémentaires du volet « relance » du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) décrites au rapport dans sa rédaction résultant de l'amendement ;
- de lancer l'appel à projets 2020 du volet « relance » de l'ADVB selon les modalités définies dans la notice technique jointe à l'amendement.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 18.

62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAUCHE, jusqu'alors représenté par Madame COEVOET.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**REUNION DU 16 NOVEMBRE 2020**

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DAT/2020/504**

**OBJET : Dispositif de soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement et de développement des territoires-volet "relance" du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'amendement proposé a pour objectif de prendre en compte des modifications des modalités du volet « relance » du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) par une précision quant aux collectivités éligibles, au taux de subvention et une augmentation du montant maximum des travaux subventionnés.

**DISPOSITIF**

**1. Dans le corps du rapport, le neuvième paragraphe est modifié comme suit :**

« Ce volet exceptionnel s'adresse aux communes de moins de 5 000 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de leurs communes membres de moins de 5 000 habitants qui mettent en œuvre des travaux d'investissement que cette aide départementale permettra de financer à hauteur de 50 % maximum du coût HT des travaux, pour un montant de dépenses supérieures à 8 000 et inférieures à 70 000 € HT. La collectivité attributaire s'engagera par convention de financement à débiter ses travaux au plus tard le 31 mars 2021 et à les achever au plus tard le 30 septembre 2021. »

**2. Dans l'annexe 1, le tableau de la notice technique est modifié comme suit :**

Communes et EPCI éligibles	Communes de moins de 5 000 habitants ( <i>population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2020</i> ) Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de leurs communes membres de moins de 5 000 habitants
Travaux éligibles	<b>Travaux éligibles à l'ADVB</b>
Projets/Travaux exclus	Ne sont pas subventionnables : - le coût de la main d'œuvre communale lors de travaux réalisés en régie, - les dépenses de maîtrise d'œuvre - les acquisitions foncières
Montant de travaux	Travaux compris entre 8 000 et 70 000 euros HT
Montant de la subvention	50 % maximum du coût HT des travaux

**3. Les propositions de décision sont modifiées comme suit :**

« Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les modalités complémentaires du volet « relance » du dispositif ADVB décrites au rapport dans sa rédaction résultant de l'amendement ;
- de lancer l'appel à projets 2020 du volet « relance » de l'ADVB selon les modalités définies dans la notice technique jointe à l'amendement. »

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

## ADVB volet « relance »

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé le rôle de la collectivité en matière de solidarité territoriale.

Le Conseil départemental a, par la suite, défini les objectifs de la nouvelle politique d'aménagement et de développement des territoires le 13 juin 2016 et institué des dispositifs de soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités :

- l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) destinée aux communes de moins de 5 000 habitants,
- le soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS) qui permet au Département d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux,
- l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales (AAT).

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département entend poursuivre sa politique d'investissement en faveur du développement équilibré du Nord, en agissant de manière différenciée sur les territoires et dans une réelle volonté d'équité territoriale, notamment au regard de leur situation économique et sociale.

Par délibération du 16 novembre 2020, le Département a décidé d'élargir ce dispositif au soutien au plan de relance de l'économie suite à la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19

### Calendrier :

- Appel à projets sur la plateforme Aster ([aster.lenord.fr](http://aster.lenord.fr)) du mardi 17 novembre 2020 au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020
- Attribution des subventions en séance du Conseil départemental le 14 décembre 2020

### Modalités d'éligibilité :

Communes et EPCI éligibles	Communes de moins de 5 000 habitants ( <i>population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2020</i> ) Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de leurs communes membres de moins de 5 000 habitants
Travaux éligibles	<b>Travaux éligibles à l'ADVB</b>
Projets/Travaux exclus	Ne sont pas subventionnables : - le coût de la main d'œuvre communale lors de travaux réalisés en régie, - les dépenses de maîtrise d'œuvre - les acquisitions foncières
Montant de travaux	Travaux compris entre 8 000 et 70 000 euros HT
Montant de la subvention	50% maximum du coût HT des travaux

La commune attributaire s'engagera par convention de financement à débiter ses travaux au plus tard le 31 mars 2021 et à les achever au plus tard le 30 septembre 2021.

Modalités de la demande :

Lors de la saisie en ligne sur la plateforme Aster <https://aster.lenord.fr>, les demandeurs devront renseigner un certain nombre de rubriques, dont certaines, marquées d'une \*, sont obligatoires.

Les pièces obligatoires, telles qu'identifiées sur la plateforme ASTER (onglet « Pièces »), devront être communiquées à l'appui de la demande :

- note de présentation de l'opération (avec plan, coupes, descriptif technique),
- délibération du Conseil municipal en charge de la maîtrise d'ouvrage du projet, elle devra évoquer la décision de l'opération, prévoir son inscription au budget et solliciter le financement départemental ou projet de délibération avec la date de présentation au Conseil municipal,
- devis descriptifs détaillés, selon les procédures définies par le code de la commande publique
- attestation sur l'honneur de propriété,
- certificat administratif daté et signé attestant du non commencement des travaux,
- demande de dérogation au principe de non-commencement des travaux ou la copie de la dérogation accordée par le Département en cas de démarrage des travaux en amont de l'accord de subvention, le cas échéant,
- accords de subvention d'autres financeurs, le cas échéant
- toute pièce complémentaire nécessaire à la bonne compréhension du projet et de la demande

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté :

**A Lille**

**Hôtel du Département**

51 rue Gustave Delory

**Les Arcuriales**

45 rue de Tournai (Batiment C)

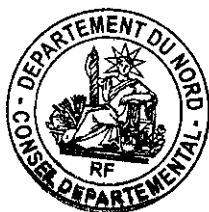
- Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
- Service Assemblées et Contrôle de la Légalité (1<sup>er</sup> étage)

**Dans d'autres lieux sur le territoire départemental**

- Maison de Service au Public à Hondschoote - 1 rue de Cassel
- Maison de Service au Public à Le Cateau-Cambrésis - 13 place du Commandant Richez

**Sur le site internet du Conseil Départemental du Nord**

- [www.lenord.fr](http://www.lenord.fr)



---

**RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :**  
**Monsieur Régis RICHARD**  
**Directeur Adjoint**  
**Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public**  
**Les Arcuriales - 59800 LILLE**  
**☎ 03.59.73.83.10**

**Préparation : Service Assemblées et Contrôle de la Légimité**  
**☎ 03.59.73.85.16**

**Achévé d'imprimer le 22/12/2020**  
**Imprimé à l'Hôtel du Département**  
**59047 Lille Cedex**

---

**ISSN 0764 - 8146 - Dépôt Légal**